
Rapport d'activité 2020



PRÉFACE

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

LE CAUE 66

4 QUI SOMMES-NOUS ?

8 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 L'ÉQUIPE

16 LES STAGIAIRES

17 LE FINANCEMENT

19 LA VIE INSTITUTIONNELLE

20 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

22 ACTIVITÉ DU RÉSEAU

L'Union Régionale des CAUE d'Occitanie et la FNCAUE

LES MISSIONS DU CAUE 66

24 MISSION DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

Les missions du CAUE 66

Des outils à la disposition des particuliers

La parole aux particuliers

34 MISSION DE CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Carte des collectivités conseillées

Le conseil aux communes

Zoom sur Ortaffa

Le conseil aux Communautés de Communes

Le Conseil Départemental

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Les Parcs Naturels Régionaux

Les associations

76 MISSION INFORMATION ET SENSIBILISATION

La sensibilisation en milieu scolaire

Les animations grand public

88 MISSION FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES ÉLUS

LES AUTRES ACTIONS / RÉALISATIONS DU CAUE 66

91 PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTES INSTANCES

92 LES GUIDES RÉALISÉS

94 LES OUTILS DE COMMUNICATION / REVUE DE PRESSE

99 LA DOCUMENTATION / LE CENTRE DE RESSOURCES

101 LEXIQUE

Communiqué chaque année en Assemblée Générale, il permet de partager avec les membres l'activité accomplie, de les impliquer dans les orientations choisies et d'anticiper les besoins futurs.

2020 une année productive dans un contexte difficile!

Nous étions loin d'imaginer que nous serions secoués par cette pandémie.

Pendant le confinement, j'ai tenu à ce que l'équipe puisse maintenir la dynamique amorcée, dans les conditions de sécurité exigées. Malgré les difficultés successives rencontrées, nous pouvons présenter un bilan de notre activité qui reflète le dynamisme et l'engagement du CAUE 66 auprès des territoires.

Pour poursuivre ces démarches et en maintenir la dynamique, de confinement en déconfinement, l'équipe a dû s'adapter, déployer des trésors d'imagination, explorer de nouveaux outils. Cette situation nous a permis d'éprouver la réactivité, le savoir-être et savoir-faire, l'importance et la solidité de l'équipe du CAUE 66.

L'activité que nous vous présentons n'aurait pas été possible sans la confiance des collectivités et celle de nos partenaires dans la capacité des professionnels du CAUE 66 à rebondir pour mener à bien les projets initiés, et à mettre en œuvre les solutions pertinentes afin de répondre au mieux aux sollicitations de notre territoire.

Je suis fier du chemin accompli par le CAUE 66 et heureuse d'avoir pu y prendre ma part, avec l'ensemble des administrateurs, du conseil scientifique, de l'Union Régionale des CAUE d'Occitanie, que je tiens à remercier pour leur investissement.

« Cette crise sanitaire qui nous a tous bouleversés, ne doit pas nous faire oublier que nous avons vécu de belles choses en 2020 »
Ghislaine CABESSUT Présidente de l'Union Régionale des CAUE d'Occitanie.

Ces actions, comme l'ensemble de celles détaillées dans ce rapport d'activité, traduisent la volonté de l'équipe du CAUE 66, une volonté ferme et collective : celle de poursuivre son action au service de l'intérêt général.

Marie-Pierre SADOURNY

Présidente du CAUE 66
Conseillère Départementale en charge
des collèges et de l'Éducation

Rapport moral

Avril 2019 a été pour moi l'occasion de prendre ma fonction de présidente du CAUE 66. Au cours de ces deux années, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec les administrateurs, les partenaires et l'équipe des salariés.

Les instances de gouvernance ont été partiellement renouvelées et complétées et le travail de développement a été enclenché tant en matière de financement que de projets.

Créé deux ans seulement après la loi sur l'architecture de 1977, le CAUE 66 est un des pionniers du réseau national aujourd'hui constitué, et compte poursuivre dans cette dynamique enrichie de 41 ans d'expérience.

- 41 ans de conseil et d'accompagnement des collectivités territoriales, des porteurs de projet privés, du monde scolaire et universitaire et de quelques structures associatives
- 41 ans de formation, information et sensibilisation de tous les publics à la qualité du cadre de vie
- 41 ans de partenariat avec les territoires, EPCI et communes et leurs ingénieries intégrées ou externes, sans oublier les institutions territoriales et les services de l'État.

Le CAUE 66 poursuit son action régaliennne de conseil auprès des collectivités territoriales et des particuliers, tout en développant son activité partenariale avec le département et avec les territoires, EPCI, communes et associations.

Le CAUE 66 s'implique activement dans les thématiques initiées ou développées par l'instance régionale, tant pour promouvoir notre département que pour identifier des projets ou démarches pouvant être bénéfiques à notre territoire.

Cette année 2020 a été marquée par l'enseignement de nouveaux fonctionnements dus à la longue installation de l'épidémie - COVID 19. Mais en aucun cas le territoire ne fut abandonné par le CAUE 66.

J'ai donc le plaisir de livrer à votre lecture ce rapport d'activité. Chacun pourra y découvrir la richesse et la diversité des missions ou propositions menées par le CAUE 66 dans nos territoires. L'année 2020 a vu les conseillers du CAUE 66 aux côtés des services du CD 66 accompagner différentes thématiques. Les communes, les EPCI et nos partenaires ont trouvé auprès du CAUE 66 un accompagnement relatif aux thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Les contributions aux EPCI sont diverses et variées, allant de la programmation, à la prise en compte du végétal dans toutes ses dimensions, en passant par l'action en faveur



du respect du patrimoine protégé ou non protégé. Les problématiques liées à notre cadre de vie font l'objet d'une attention particulière et

les conseillers du CAUE 66 ont contribué à l'élaboration d'une méthode de travail pour le traitement des espaces publics et de leurs traverses. Nous avons également participé à la recherche de nouvelles méthodes de gestion de plantations communales.

Un chantier a consisté à définir les nouvelles modalités de collaboration avec le Conseil Départemental. Ainsi, pendant plusieurs mois, un travail a été mené pour :

- réaliser un diagnostic partagé de la situation et de l'action du CAUE 66
- mettre en oeuvre des mesures de recherche de financement
- convenir des axes de travail à prioriser et des partenariats à consolider.

En parallèle, le CAUE 66 a décidé de se doter d'un Conseil Scientifique, 1er en France, composé de personnalités impliquées dans différents domaines de recherches scientifiques complémentaires à ses missions, comme l'archéologie, l'histoire, la géographie, l'économie, l'urbanisme, la sociologie ...

- pour émettre réflexions, avis, conseils
- pour éclairer la décision politique sur les grands enjeux architecturaux, urbains, économiques et sociétaux
- pour nourrir la réflexion en mettant à la portée de tous des recherches et expérimentations pour conjuguer savoir-faire et savoir théorique.

Nos préoccupations sont nombreuses, et je vous invite à une lecture attentive de ce rapport d'activité qui retrace en les résumant nos différentes actions.

Dans cette année 2020 très active pour le CAUE 66, j'ai pu apprécier le professionnalisme et la motivation des salariés, que je remercie. Ils sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos réflexions et projets, apportant ainsi un regard extérieur complémentaire à l'action de vos équipes.

Bonne lecture à tous.

Marie-Pierre SADOURNY

*Présidente du CAUE 66
Conseillère Départementale en charge
des collèges et de l'Éducation*

Qui sommes-nous ?

QU'EST-CE QU'UN CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE - est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Créés à l'initiative des Conseil Généraux, les CAUE sont présidés par un élu. La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration où sont représentés les élus, les services extérieurs de l'État, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées.

Son Assemblée Générale regroupe l'ensemble des communes, communautés de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations,...

Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatif qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Ses statuts sont définis par décret.

Ce que dit la loi :

LES FONDEMENTS DU CAUE

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Cet extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture plante le décor de la genèse des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

QUELLE EST L'HISTOIRE DES CAUE EN QUELQUES DATES ?

1975 Création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

1976 Vote de la loi sur la protection de la nature

1977 Naissance des CAUE - 3 janvier : loi n° 77-2 sur l'architecture - 20 octobre : décret portant création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

1979 Loi de finances qui autorise les départements à établir par délibération du Conseil Général une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE)

1982 1^{ère} décentralisation : loi du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

2000 La loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 a inscrit le CAUE dans le code de l'urbanisme.

Article L121-7 « (...) Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. (...) »

2015 La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une croissance verte a complété, par son article 22, le code de l'énergie : elle introduit le CAUE dans le code de l'énergie, et a complété, par son article 188, le code de l'environnement : elle introduit le CAUE dans le code de l'environnement.

2016 La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a complété, par son article 80, le code de l'énergie : dans certains cas, elle invite la maîtrise d'ouvrage à recourir aux conseils des CAUE.

2016 La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, de développement et de protection des territoires de montagne a ajouté le CAUE dans le code de l'urbanisme. À cet endroit, la loi prend en compte la capacité d'action en réseau des CAUE pour aborder une problématique qui dépasse les limites strictement institutionnelles départementales.

Ce que dit la loi :

« Parce que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect du patrimoine et des paysages naturels, urbains sont d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ont été créés le 3 janvier 1977. »

Article L122-25 « Pour l'élaboration des propositions des prescriptions particulières de massif, les comités de massif peuvent recourir gratuitement, en tant que de besoin, aux services techniques de l'État ainsi qu'aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. »

QUI EN EST À L'INITIATIVE ?

Le CAUE 66 a été créé à l'initiative du Conseil Général, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le 15 septembre 1979, date à laquelle l'Assemblée Générale constitutive a adopté les statuts de l'association.

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

- en les adaptant au contexte local,
- en intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrage publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité,
- en favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

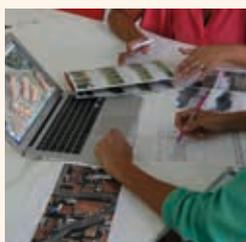
Le CAUE 66 est engagé dans des enjeux tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou encore la limitation de la consommation d'énergie. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.



Qui sommes-nous ?

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Quatre missions pour améliorer le cadre de vie



Conseiller les particuliers désirant construire ou réhabiliter

en fournissant aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.



Sensibiliser le grand public et les jeunes

en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement grâce à une programmation riche et diversifiée pour tous les publics, afin de développer une culture partagée du cadre de vie et contribuer à animer le débat public et s'appuyant sur des problématiques locales tout en intégrant des enjeux nationaux.



Conseiller les collectivités territoriales - Aide à la décision

en proposant un accompagnement méthodologique et technique en amont du projet et durant toutes les étapes afin de guider les élus dans leur choix en matière d'équipement, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable.



Former, informer les maîtres d'ouvrage, les professionnels, les techniciens des administrations et les élus

en contribuant à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des élus, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement, adaptés aux enjeux locaux, aux besoins des partenaires, en lien avec l'actualité ou sur des sujets nouveaux, techniques et savoir-faire innovants.



QUELLE EST SA GOUVERNANCE ?

Investi d'une mission de service public et d'intérêt général, le CAUE 66 est présidé par un élu local.

Le conseil d'administration du CAUE 66 est constitué d'élus locaux, de représentants de l'État, de personnes qualifiées, de représentants des professions concernées, de membres élus par l'Assemblée Générale et d'un représentant du personnel.

Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

LES CHANGEMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

Représentants des professions concernées

Ghislaine NICOLAU-NADAL, architecte représentant l'Ordre des Architectes, administratrice du CAUE depuis 2015 nous a quittés en avril 2020.

Daniele BARCHETTA, architecte du patrimoine, membre du Bureau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Occitanie, a été nommé en décembre 2020 pour la remplacer.

Représentants de l'État

Le nouveau Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Cyril VANROYE, est arrivé en juin 2020 pour remplacer Philippe JUNQUET muté dans un autre département.

QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS D'INTERVENTION ?

Une expertise professionnelle,

l'équipe est composée de professionnels de disciplines diverses, architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication qui ont développé des compétences spécifiques liées aux approches transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques pour répondre aux préoccupations des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Une connaissance du territoire,

l'ancrage local et une longue expérience du conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement, une approche interdisciplinaire, mêlant le paysage, l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine et l'énergie.

Un acteur culturel au service de la démocratie locale,

l'équipe s'efforce de développer au quotidien, auprès de tous les acteurs de l'aménagement, des décideurs aux usagers, une exigence de qualité, les outils et les clés afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec efficacité, pertinence et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie partagé et collectif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente du CAUE 66

■ Marie-Pierre SADOURNY

Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris
en charge de l'éducation et des collèges
Maire adjointe d'Ortaffa
Conseillère communautaire Albères Côte Vermeille Illibéris

6 membres désignés par le Département

■ Toussainte CALABRÈSE

Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale Perpignan V
Maire de Caudiès-de-Fenouillèdes

■ Charles CHIVILO

Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly,
Président de la Communauté de Communes
Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury

■ Robert GARRABÉ

Vice-Président du Conseil Départemental,
Conseiller Départemental Vallespir-Albères,
Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts

■ Édith PUGNET

Conseillère Départementale Les Aspres
Maire adjointe de Cabestany

■ Martine ROLLAND

Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale Vallespir-Albères

3 représentants de l'État, membres de droit

■ Jean-Marc HUERTAS

Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP66)

■ Cyril VANROYE

Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer (DDTM)

■ Frédéric FULGENCE

Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale des Pyrénées-Orientales

2 personnes qualifiées désignées par le Préfet

■ Jean-Luc PUJOL

Représentant la Chambre d'Agriculture

■ Pierre TRONCHON

Urbaniste, Ancien directeur de l'École
d'Architecture de Montpellier

4 représentants des professions concernées désignés par le Préfet

■ Daniele BARCHETTA

Architecte représentant l'Ordre des Architectes

■ Bernard CABANNE

Architecte urbaniste

■ Jean-Pierre CARRETTE

Paysagiste urbaniste

■ Alicia ORTIZ

Architecte urbaniste paysagiste

6 membres élus par l'Assemblée Générale

■ Stéphane BOUILS

Directeur du CFA

■ Jean-René CASALS

Directeur du GRETA

■ Adrienne COSTA

Architecte, enseignante à l'École
d'Architecture de Toulouse

■ Madeleine GARCIA-VIDAL

Conseillère communautaire CU Perpignan
Méditerranée Métropole
Maire de Saint-Hippolyte

■ Francis MANENT

Maire de Saint-André

■ Denis NOUGUÉ

Secrétaire Général de la Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-
Orientales (CAPEB)

1 représentant élu par le personnel du CAUE 66

■ Pascale MIRALLES

Assistante de Direction au CAUE 66

La parole aux administrateurs



« 40 ans déjà
Il m'arrive parfois comme beaucoup de personnes âgées de me plonger dans les souvenirs d'une vie professionnelle ancienne au sein du ministère de l'Équipement.
Je pense alors à ces années glorieuses où la France continuait sa reconversion de l'après-guerre avec deux à trois fois plus de permis de construire délivrés chaque année qu'aujourd'hui.
Les ingénieurs des ponts-et-chaussées géraient la construction des routes et en même temps la délivrance des permis de construire !

Certains décidaient des zones constructibles pendant que les autres s'efforçaient tant bien que mal de protéger les espaces remarquables et de tenter une politique architecturale, en faisant appel à des architectes conseils et aussi des architectes consultants.

On peut se demander comment on avait osé mettre les architectes sous la coupe des ingénieurs.

Ceux-ci travaillant tant bien que mal ensemble et je peux l'affirmer, les rapports étaient plutôt positifs.

Chacun avait compris qu'il fallait donner aux architectes la liberté d'agir et même d'imposer des avis ou réserves sur les permis de construire .

Très rapidement pour empêcher des combats permanents et stériles entre ces corporations, il fut décidé de mettre en place un organisme indépendant qui permettrait de décider de l'aspect architectural des constructions et de la protection des espaces agricoles et sensibles.

Les CAUE étaient enfin nés ...

C'était dans les années 70. Je me réjouis encore de l'existence de ces organismes indispensables parce que autonomes. Vive les 40 ans futurs avec les CAUE !»

Pierre TRONCHON

Urbaniste, ancien directeur de l'Ecole d'architecture de Montpellier

Administrateur membre de l'équipe fondatrice du CAUE 66 en 1979

« En Roussillon, l'économie, essentiellement touristique et agricole, repose sur la préservation de l'environnement ; alors que les épisodes climatiques sont de plus en plus extrêmes et que 90% du territoire entre mer et montagnes est en aléa fort ou très fort d'inondabilité.



C'est pour cela que je suis heureuse de m'impliquer au sein du conseil d'administra-

tion du CAUE des Pyrénées Orientales où nous œuvrons pour la promotion de la qualité architecturale et de l'architecture contemporaineMais où nous menons également des réflexions sur le patrimoine urbain et paysager et sa protection.»

Adrienne COSTA

Architecte, enseignante à l'École d'Architecture de Toulouse



«Le CAUE a développé des initiatives nouvelles notamment des actions concernant les écoles qui permettent de sensibiliser les plus jeunes à l'urbanisme et à l'architecture. Ce travail pointu permet aux classes participantes de mener des projets sur des thématiques qu'ils n'auraient vraisemblablement pas abordés seuls.

En tant que participant au conseil d'administration du CAUE 66, on sent une volonté de diversification des activités du CAUE ainsi qu'une dynamique importante qui permet de mieux toucher les collectivités, les particuliers et sensibiliser de nouveaux publics. On sent aussi une réelle volonté de mieux faire connaître le CAUE 66 et ses missions.»

Frédéric FULGENCE
DASEN Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale



«Administrateur au CAUE 66, j'ai pu mesurer et apprécier combien les missions du CAUE 66 étaient précieuses pour les particuliers et les collectivités territoriales du département.

La possibilité de bénéficier gratuitement d'une information et d'une aide d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes concernant les projets de construction, leur implantation, le respect des paysages naturels et urbains est une activité d'intérêt public.

Il convient aussi de souligner le travail remarquable du CAUE 66 en ce qui concerne ses publications et notamment le guide exceptionnel sur les façades et couleurs du bâti ancien dans les Pyrénées-Orientales..»

Il convient aussi de souligner le travail remarquable du CAUE 66 en ce qui concerne ses publications et notamment le guide exceptionnel sur les façades et couleurs du bâti ancien dans les Pyrénées-Orientales..»

Jean-René CASALS
Directeur du GRETA

L'ÉQUIPE

PRÉSIDENCE



MARIE-PIERRE SADOURNY

*Présidente du CAUE 66,
Conseillère Départementale La Plaine d'Illobéris
en charge de l'éducation et des collèges
Maire adjointe d'Ortaffa
Conseillère Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illobéris*

DIRECTION



Stéphane VALLIÈRE

*Directeur
Conseiller en architecture,
urbanisme, patrimoine
et paysage*

ADMINISTRATION



Pascale MIRALLES

*Assistante de Direction
Responsable de l'animation
des outils de communication
et des réseaux sociaux
Représentante du personnel*

ÉQUIPE TECHNIQUE



Marie Ange BOGUE

*Responsable du pôle conseils
aux élus et partenaires.
Coordinatrice en charge de
l'urbanisme réglementaire*



Corinne CHOZNACKI

*Conseillère patrimoine bâti
/ cartographe /
environnementaliste
Responsable du centre de
ressources / Infographie*



Katja DEIRMENDJIAN

*Conseillère architecte
Responsable du pôle qualité
environnementale
Coordinatrice en charge des
actions bioclimatiques*



Florian FAUCHEUX

*Conseiller architecte
Responsable du pôle conseils
aux particuliers
Coordinateur en charge
des actions de rénovation
énergétique*



Clara ROUZOT

*Conseillère architecte
Responsable du pôle culture,
patrimoine et grand paysage
Coordinatrice des actions
pédagogiques*

Pour mener à bien ses missions, le CAUE 66 emploie des spécialistes formés aux disciplines de l'architecture, de l'aménagement du paysage, de l'espace et du cadre de vie mais aussi de la médiation culturelle, du graphisme et de la documentation.

L'ÉQUIPE

au 31 décembre 2020

Nous avons accueilli au sein de l'équipe trois nouveaux conseillers architectes en 2020 :

■ **Clara ROUZOT, en janvier**

(Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier)

■ **Katja DEIRMENDJIAN, en mars**

(Ecole Paris Val de Seine)

■ **Florian FAUCHEUX, en novembre**

(Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier)

Bienvenue aux nouvelles recrues !

Fin de contrat d'Héloïse BLANZAT, conseillère en paysage en mai 2020.

Comment fonctionne l'équipe ?

Le pôle technique

Avec un solide ancrage territorial, le CAUE 66 fait bénéficier son large public (particuliers, collectivités, administrations, professionnels du cadre de vie, artisans, scolaires...), de conseils techniques et culturels de la part de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme...

Cette équipe pluridisciplinaire travaille de manière transversale en échangeant, en interne, points-de-vue, connaissances spécifiques, expériences... afin d'apporter les conseils les plus complets et pertinents possibles. Elle met en œuvre des actions de sensibilisation, de vulgarisation et de coordination et réalise des notes d'aide à la décision (recommandations, conseils...).

Chaque conseiller intervient plus spécifiquement dans un ou plusieurs domaines et est référent sur :

- le conseil auprès des particuliers
- le conseil en bâtiments conventionnels
- le conseil en bâti ancien, monuments
- le conseil en aménagement public
- le conseil en urbanisme réglementaire

- la sensibilisation en milieu scolaire et sensibilisation du public
- la formation des professionnels et des élus
- la concertation avec les administrations et les partenaires
- la représentation et la promotion du CAUE 66 auprès des institutions, collectivités et acteurs départementaux, régionaux, relation de proximité avec les élus, les techniciens, les partenaires, faciliter les échanges, recueil relatif aux projets territoriaux, suivi des projets, suivi des démarches partenariales, aide aux contacts avec tous les organismes partenaires, préparation de projets de convention, développement des actions d'animations et de formations, organisation de conférences, de journées de sensibilisation...

Cette équipe travaille au quotidien avec les particuliers, les élus et les techniciens des communes ou des communautés de communes, les artisans, les institutions, ...

Le pôle administration

- le secrétariat de direction, gestion administrative, sociale, financière, gestion du courrier, appels téléphoniques, accueil, classement, prises de rendez-vous et préparations des conseils aux particuliers porteurs de projets, animation du centre de ressources. Il gère aussi l'organisation matérielle des manifestations, des agendas des collègues conseillers et la communication.

Formation professionnelle de l'équipe

Pour assurer la qualité de son conseil, le CAUE 66 apporte une attention particulière à la formation de ses salariés. Se former pour développer nos compétences, anticiper les évolutions et conforter notre pertinence est essentiel.

En 2020, 3 salariés ont pu bénéficier de 12 jours de formation.

La parole à l'équipe



Interview de **Marie-Ange BOGUE**
Responsable du pôle conseils aux élus et partenaires / Coordinatrice en charge de l'urbanisme réglementaire

« J'ai pris mes fonctions au sein de l'équipe du CAUE 66 en novembre 2019. En tant que chargée des relations avec les élus et les partenaires, je suis un interlocuteur privilégié des élus des communes et communautés de communes. J'interviens à leurs côtés sur des questions d'ordre réglementaire, liées aux multiples procédures qu'ils ont à mener et pour répondre à leurs interrogations de façon générale. Par ailleurs, en complément des études réalisées par mes collègues architectes, j'apporte des conseils sur les questions relatives à l'urbanisme et sur les subventions potentielles auxquelles les collectivités peuvent prétendre pour la réalisation de leurs projets.

J'ai pu constater, dans mes postes précédents, au sein d'un communauté d'agglomération d'une part et en tant que directrice générale des services d'une commune d'autre part, que les élus sont de plus en plus confrontés à de multiples difficultés concernant l'exercice de leur fonction. Ils doivent disposer de connaissances précises dans de nombreux domaines d'intervention, plus particulièrement dans les petites communes dépourvues de services. Ils sont appelés à se spécialiser dans des matières très précises, souvent très techniques telles que les questions environnementales et les questions juridiques.

Le CAUE 66 se veut donc, dans le cadre de sa mission de conseil aux collectivités, un organisme ressource, un partenaire privilégié, pour les élus des Pyrénées-Orientales.

Ainsi, en 2020, nous avons engagé une réflexion sur une méthodologie relative à l'accompagnement des collectivités. Il s'agit de répondre aux problématiques les plus récurrentes rencontrées par les élus, en particulier ceux des petites communes, tout en restant dans le champ de nos missions. A ce titre, nous avons réalisé des fiches sur des thèmes pour lesquels nous étions fréquemment sollicités tels que les procédures de péril ou de reprise de concession funéraire en état d'abandon. Nous proposons également des formations spécifiques à l'attention des élus et des techniciens territoriaux, en partenariat avec l'AMF66, la DDTM ou le CD 66.

Mes missions au CAUE 66 sont particulièrement intéressantes et enrichissantes au sein d'une équipe pluridisciplinaire dynamique. Elles permettent d'avoir une vision large et précise de l'évolution du territoire départemental et d'en maîtriser davantage les enjeux. »



Interview de **Katja DEIRMENDJIAN**,
conseillère architecte / Responsable
du pôle qualité environnementale /
Coordinatrice en charge des actions
bioclimatiques

« Au CAUE 66 depuis mars 2020, j'ai le sentiment d'apprendre un nouveau métier. Ayant auparavant toujours travaillé en agence ou en libéral, au sein du CAUE 66 j'interviens dans une phase en amont de la mission d'architecte, très enrichissante de par le travail de recherche historique, urbanistique et patrimonial. De plus, depuis quelques temps, j'ouvre mes compétences à la qualité paysagère et replace donc l'architecture au sein d'un environnement très étendu et indépendant de la réflexion sur le bâti.

Mon travail, aussi intéressant que varié, résume parfaitement les centres d'intérêts et d'intervention du CAUE 66. Nous sommes accompagnants dans une réflexion qualitative de l'architecture et du paysage, aussi bien pour le particulier que pour les collectivités, avec qui nos interactions permettent de remplir notre rôle de sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère si importante aujourd'hui. »

La parole à l'équipe

« Depuis plus de 20 ans au CAUE, j'apprécie tout particulièrement la polyvalence de mes tâches rendues possibles par la diversité de nos actions. On me considère le "couteau suisse" de cette équipe qui s'est agrandie en 2020. Ce qui me ravit particulièrement car cela développe mes compétences, élargit mon horizon professionnel, tout en évitant la monotonie et témoigne de la confiance que l'on m'accorde.



Interview de **Corinne CHOZNACKI**
Conseillère patrimoine bâti / Cartographe
/ Environnementaliste / Responsable du
centre de ressources / Infographie

Par ma formation initiale en sciences de la terre et en environnement, je tente d'apporter au CAUE 66 mon sens de l'observation, ma compréhension du paysage et mes connaissances des matériaux. Mon appétence pour les outils informatiques est aussi une des principales cordes à mon arc qui me permet d'intervenir transversalement sur nombre de sujets : la gestion des bases de données, l'exploitation du système d'information géographique (SIG - cartographie géoréférencée)...

La multiplicité de nos missions et notre organisation interne me demande d'être présente sur un grand nombre de domaines comme la réalisation de documents techniques, ou d'actions de sensibilisation en milieu scolaire et pour le grand public, ou encore le conseil aux particuliers sur les questions de rénovation énergétique, ou enfin la conception graphique de supports de communication...

Mon expérience au CAUE 66 m'a permis d'acquérir une connaissance du patrimoine bâti local grâce à laquelle j'ai pu participer très activement à la réalisation de la plaquette sur « les façades du bâti ancien ». Depuis le début de l'année 2020, je contribue à la réalisation du cahier de recommandations architecturales pour l'élaboration du PLUI de la communauté de communes Agly Fenouillèdes. Ce long travail d'observation des façades de chaque village donnant sur l'espace public m'a

permis de recenser leur intérêt patrimonial, leur typologie, leur caractère enduit ou non et leur état. Toutes ces caractéristiques, une fois cartographiées sous SIG (système d'information géographique), ont aidé ma collègue architecte à déterminer les premières zones d'intérêt. J'espère que ce travail aidera les élus dans leur choix de préservation et de valorisation de leur patrimoine architectural communal. Le plus enrichissant de ce projet reste la confiance que les élus place en nous et nos compétences. »

« "Doyenne" de l'équipe en terme d'ancienneté, j'ai fêté mes 30 ans de présence au CAUE 66 en 2020 ! De plus en plus convaincue au fil des années du bien-fondé de la présence du CAUE 66 auprès de tous les publics touchés par nos missions : particuliers, collectivités diverses, professionnels, associations, scolaires, grand public, etc..., j'ai tout particulièrement apprécié cette année qui vient de s'écouler. Les sollicitations en 2020 ont été beaucoup plus nombreuses, fruit de la communication mise en place depuis l'an dernier, et n'ont fait que renforcer ce sentiment "d'utilité" du CAUE 66.



Interview de **Pascale MIRALLES**
Assistante de direction / Responsable de
l'animation des outils de communication
et réseaux sociaux / Représentante du
personnel

En ce qui me concerne, en plus de mes fonctions "classiques" d'assistante de direction : gestion administrative, comptabilité, social, juridique, ... mon poste a évolué cette année vers de nouvelles missions, notamment en matière de communication. Je suis désormais en charge de l'animation des différents outils de communication : facebook, instagram, et du site internet.

De plus, en 2020, une nouvelle équipe dynamique et motivée a été constituée. Mon rôle de pivot entre les différents membres de cette nouvelle équipe, compétente et très enrichissante humainement, a été très agréable et motivant. »

De plus, en 2020, une nouvelle équipe dynamique et motivée a été constituée. Mon rôle de pivot entre les différents membres de cette nouvelle équipe, compétente et très enrichissante humainement, a été très agréable et motivant. »



Interview de **Florian FAUCHEUX**,
Conseiller architecte / Responsable du pôle
conseils aux particuliers / Coordinateur
en charge des actions de rénovation
énergétique

« J'ai intégré l'équipe du CAUE 66 fin 2020. Auparavant, j'ai exercé le métier d'architecte salarié et principalement en exercice libéral. Au sein du CAUE 66, c'est un autre aspect du métier qui s'offre à moi, le CAUE n'a pas vocation de maîtrise d'œuvre mais uniquement du conseil pour les particuliers mais aussi pour les collectivités. Ce principe de conseil est basé essentiellement sur une analyse des besoins, une analyse technique, une analyse historique et patrimoniale. L'ensemble de ces analyses réalisées par l'équipe du CAUE 66 sont approfondies et permettent de ressortir naturellement les intentions d'un futur projet. Ce sont ces intentions que nous transmettons aux communes, ces dernières feront appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser leurs projets d'architecture ou d'urbanisme. Lors de mon exercice passé d'architecte en agence, les analyses contextuelles n'étaient pas si poussées par faute de temps et par conséquent, les intentions supérieures moins dégagées ce qui pouvait se ressentir dans la finalité du projet. »



Interview de **Clara ROUZOT**,
Conseillère architecte / Responsable du
pôle culture, patrimoine et grand paysage /
Coordinatrice des actions pédagogiques

« L'année 2020, marquée par un contexte de crise sanitaire à l'échelle mondiale, nous a montré qu'il est indispensable d'accélérer nos questionnements concernant les questions écologiques et les solutions durables que nous pouvions y apporter. Pour un CAUE, acteur du territoire sur des questions architecturales, urbaines et paysagères, la question des matériaux locaux et des savoir-faire ancestraux est au cœur de nos préoccupations et de nos recommandations. Le CAUE 66 conseille, entre autres, sur des questions de constructions, d'aménagements paysagers et urbains. Les conseils du CAUE 66 ont pour but de mettre en valeur un patrimoine et des savoir-faire locaux cependant le constat est le suivant : les matériaux proviennent de régions voire de pays lointains. Alors que le CAUE 66 prône des matériaux durables, biosourcés, l'énergie grise dépensée dans le transport est considérable. Les savoir-faire locaux se perdent, alors que le CAUE 66 met en avant lors de ses conseils les artisans locaux ces derniers sont souvent trop peu compétitifs et ne trouvent pas toujours grâce auprès d'élus au budget très serré. La problématique suivante a alors émergé : Comment permettre aux matériaux locaux et savoir-faire artisanaux associés de retrouver leur juste place dans le territoire ?

Dans le contexte de libre échange si concurrentiel qu'est notre système, il semble compréhensible que l'exploitation de nos ressources soit difficile. Il est alors nécessaire d'aborder la problématique suivante : « Quelles sont les raisons de la difficulté de ré-émergence de matériaux locaux ? »

Répondre à cette problématique demande d'aborder les points suivants et bien d'autres encore :

- Quels sont ou pourraient être les porteurs de projet d'exploitations locales ?
- Comment pourraient-ils être concurrentiels face à des matériaux produits dans des pays où le coût du travail est très largement inférieur à celui du système français ?
- Les normes et réglementations en vigueur permettent-ils la production de ressources locales mais également l'utilisation de ces ressources ?

Afin d'avoir une vision transversale des questions liées au matériaux et aux savoirs faire et grâce à notre position privilégié d'acteur du territoire nous pourrions solliciter et nous appuyer sur nos partenaires mais également nous tourner vers les établissements techniques qui représentent la clé du maintien des savoir-faire pour les générations à venir. »

LES STAGIAIRES

NOS STAGIAIRES

Différents métiers sont représentés au CAUE 66, une variété qui illustre la diversité des acteurs. Accueillir des stagiaires fait partie de notre engagement pédagogique.

Nous avons accueilli cette année au sein de l'équipe 4 stagiaires :

Stage de 3^{ème}

Le stage permet aux élèves de 3^{ème} d'établir leur premier contact avec le monde de l'entreprise, la découverte d'un secteur, son fonctionnement, son intérêt. Dans le processus d'orientation des collégiens, ce stage d'observation est primordial. Cette confrontation au milieu professionnel va leur permettre de confirmer des aspirations professionnelles ou au contraire, prendre conscience de ce qu'ils ne souhaitent pas.

Au cours de leur semaine de stage, l'équipe du CAUE 66 les accompagne et leur fait découvrir un métier. Ainsi, à la fin de leur stage, les élèves ayant choisi le CAUE 66 auront un aperçu et une idée un peu plus précise des métiers liés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement.

■ **Garance MOYNE-HARSCOAT & Thomas BRUNET**, tous deux élèves du Collège Le Ribéral de Saint-Estève, ont été accueillis au CAUE en janvier 2020.

Stage étudiant

Le CAUE 66 a accueilli deux stagiaires en 2020 :

■ **Clément HEEMERYCK & Rym EL HASSANI**, étudiants en 2^{ème} année de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, ont été accueillis durant 4 semaines.

Ils ont accompagné les conseillers architectes dans diverses études :

- Requalification de l'espace public del carrer del ajuntament de la commune d'Err,
- Aide à la réalisation d'un parcours touristique pour la commune de Villelongue-dels-Monts,
- Aide à l'élaboration de documents de communication : affiches disposées en mairies à l'attention des particuliers,
- Aide à la réalisation de l'exposition « Chronique d'architecture ».

Merci à nos stagiaires de l'année 2020 !



QUEL EST LE FINANCEMENT DU CAUE 66 ?

« (...) Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture – Article 7

Pour financer les missions de service public du CAUE, il a été mis en place dès l'origine une ressource issue de la fiscalité de l'aménagement assise sur la dynamique de la construction, cet acte étant considéré comme celui qui génère la modification du cadre de vie (constructions, voirie, réseaux...)
L'échelon de collecte de cette ressource est le département.

Article L. 331-17

« Par délibération adoptée avant le 30 novembre, les conseils départementaux fixent le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement applicable à compter du 1er janvier de l'année suivante. Les conseils départementaux fixent dans cette délibération ou, au plus tard, lors de l'établissement de leur budget annuel, les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Le taux de la part départementale de la taxe ne peut excéder 2,5 %.

Les délibérations prévues aux premier et deuxième alinéas sont valables pour une période d'un an. Elles sont reconduites de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans les délais prévus aux mêmes premier et deuxième alinéas.

Les dispositions du présent article s'appliquent, à compter du 1er janvier 2016, à la métropole de Lyon pour la part de taxe d'aménagement prévue à l'article L. 331-3. »



**Sur l'exercice 2020,
le montant total
de Taxe d'Aménagement
perçu par le CAUE 66 s'est élevé
à 444 935 €
soit une augmentation
d'un peu plus de 10% par
rapport à l'année précédente**

Article L. 331-3

« La part départementale de la taxe d'aménagement est instituée par délibération du conseil départemental dans les conditions fixées au huitième alinéa de l'article L. 331-2 en vue de financer : »

« 1° La politique de protection des espaces naturels sensibles prévue à l'article L.113-8 ainsi que les dépenses :

a) Pour l'acquisition, (...)

k) Pour les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques identifiées dans les schémas prévus à l'article L. 371-3 du code de l'environnement

l) Pour l'acquisition de terrains nus, bâtis ou aménagés et de gisements artificialisés en vue d'y réaliser des travaux de transformation et, le cas échéant, de dépollution, d'entretien et d'aménagement pour leur conversion en espaces naturels par un département, une commune, un établissement public de coopération intercommunale ou un opérateur public, notamment le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les établissements publics fonciers ou l'agence des espaces verts de la région d'Île-de-France ;

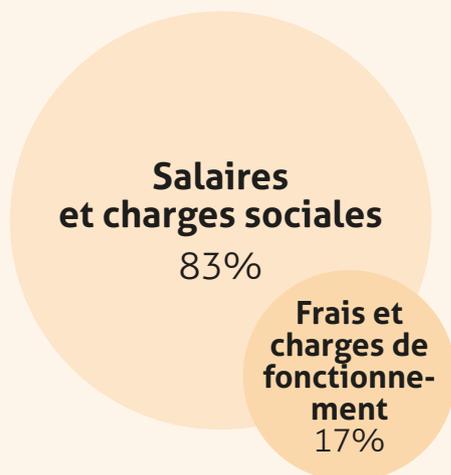
2° Les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en application de l'article 8 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

La part départementale de la taxe est instituée dans toutes les communes du département et perçue sur la totalité du territoire du département. (...) »

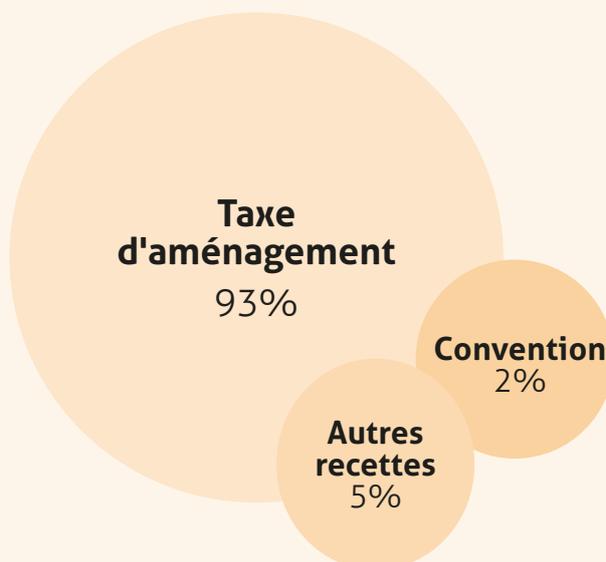
Le financement

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 2020

Dépenses 2020



Recettes 2020



Alain DARIO, accompagné de sa collaboratrice, Corinne GUILLOT

Alain DARIO, expert-comptable (inscrit au tableau de l'Ordre de la région de Montpellier) assure la comptabilité générale.

Le suivi administratif du personnel (bulletin de salaires, charges sociales ...) est assuré par le cabinet d'expertise comptable Alain et Guillaume Dario, et particulièrement **Corinne GUILLOT**.



Anne-Marie CONNES, Commissaire aux comptes

Anne-Marie CONNES, du cabinet Roussillon Audit Conseil, experte-comptable (inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Montpellier), est notre Commissaire aux Comptes.



Maître Valérie MOIROUD-GONZALEZ, Avocate

Maître Valérie MOIROUD-GONZALEZ du cabinet Cat'Avoc (diplômée d'un D.E.S.S. en Gestion du Personnel et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat C.A.P.A.) assure le suivi statutaire et social des salariés (assistance à la mise en place d'outils RH, contrats,).

La vie institutionnelle

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 25 septembre et ont tenu le 14 décembre 2020 un Conseil d'Administration en visio-conférence.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a été réunie le 25 septembre 2020 à l'Hôtel du Département.



CRÉATION D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

En parallèle de sa réponse à des demandes ponctuelles de conseils et d'accompagnements, le CAUE 66 peut aussi engager des actions innovantes, utiles à la réflexion collective, voire à la prospective en ce qui concerne l'aménagement du territoire départemental.

Ainsi, l'évolution des modes de gestion et de réorganisation de nos territoires, depuis le début des années 2000 a fait émerger pour le CAUE 66 de nouvelles sollicitations de la part de nos publics, en marge de nos domaines de compétences, particulièrement de la part des élus des communes rurales. Notamment, par rapport à la mise en œuvre de projets économiques ou culturels.

La place de la ruralité dans le monde de demain pourrait, par exemple, nous amener à organiser des débats ou des colloques rassemblant professionnels, élus et usagers.

Le CAUE 66 a décidé de se doter d'un Conseil scientifique composé de personnalités impliquées dans différents domaines de recherches scientifiques, similaires ou complémentaires à ses missions, comme l'archéologie, l'histoire, la géographie, l'économie, l'urbanisme, la sociologie... pour émettre avis et conseils, apporter des éclairages particuliers à la lumière de nos missions et mettre en relation celui-ci avec des réseaux d'autres spécialistes nécessaires à la mise en œuvre de projets.

Rassemblés autour de constats clairs et d'objectifs communs, les échanges exprimeront des points de vue très différents, parfois complémentaires, qui permettront :

- d'éclairer la décision politique sur les grands enjeux architecturaux, urbains, économiques et sociétaux de notre temps
- de nourrir la réflexion en mettant à la portée de tous des recherches et expérimentations
- de nourrir le contenu de formations vers différents publics
- de conjuguer savoir-faire, et savoir théorique établi par la communauté scientifique

Les membres du conseil scientifique ont été choisis parmi des personnalités impliquées dans différents domaines de recherches scientifiques, similaires ou complémentaires aux différentes missions du CAUE, comme l'archéologie, l'histoire, la géographie, l'économie...

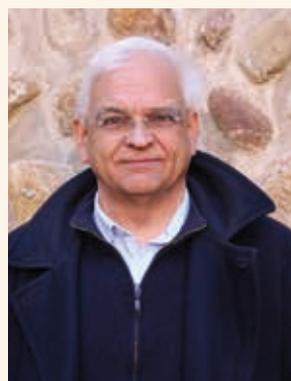
LE CONSEIL SCIENTIFIQUE



Joan BECAT
Géographe
Enseignant chercheur émérite
UPVD



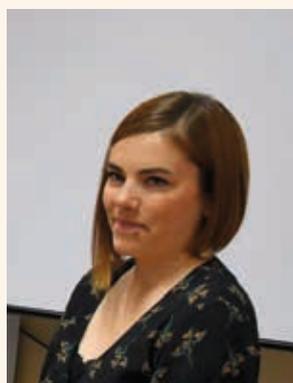
Hervé BLANCHARD
Maître de conférences,
Sciences économiques UPVD



Aymat CATAFAU
Enseignant chercheur en
histoire UPVD



Henri GOT
Hydrogéologue, enseignant
chercheur, ancien doyen de
l'UPVD



Marie LANDELLE
Directrice des archives
départementales et CCRP
(Centre de conservation et de
restauration du patrimoine)
du CD 66



Francis MANENT
Administrateur du CAUE 66,
enseignant, ancien maire de
Saint-André



Olivier PASSARRIUS
Archéologue, chef du service
Archéologie du CD 66

Première réunion en visio-conférence du Conseil Scientifique du CAUE 66 en décembre 2020



La parole d'un membre

du Conseil Scientifique

«C'est tout naturellement que mes recherches m'ont conduit à me rapprocher du CAUE 66, il y a presque vingt ans maintenant, afin de travailler en commun à la préservation du patrimoine bâti des centres villageois du Roussillon, modeste mais d'une grande valeur historique. J'avais mis en lumière le rôle de l'espace consacré entourant l'église, devenu lieu de dépôt des récoltes au plus fort des violences féodales, dans la formation du noyau originel de la plupart des villages de notre région, et montré que beaucoup d'entre eux conservaient des traces visibles de ce quartier primitif, la cellera. Les éléments architecturaux les plus remarquables, l'église et les vestiges des remparts de ces cœurs villageois étaient à préserver, ce qui paraissait assez naturel, mais n'était pas acquis. La structure même du parcellaire tout comme les petites constructions serrées qui s'y pressent, et qui étaient restées, jusqu'à un temps très proche, des celliers ou dépôts agricoles en plein centre de l'agglomération, a la valeur de témoignage sur l'usage pluri-séculaire des granges et resserres de la cellera. De cet espace très restreint, mon intérêt sur la formation villageoise, ses rythmes et ses formes m'a conduit à m'intéresser à toute une architecture vernaculaire à mettre en valeur.

Depuis le début des années 2000, à plusieurs occasions, j'ai eu l'opportunité de collaborer avec le CAUE 66 afin d'apporter mes compétences sur le sujet du devenir des cœurs villageois, souvent dévalorisés et dégradés, qui se pose à toutes les municipalités du département, parfois avec urgence.

Par ailleurs, à l'occasion de travaux archéologiques de prospection extensive, auxquels j'ai apporté mon concours d'historien des archives, j'ai conduit une réflexion sur la formation historique des paysages et leurs évolutions. Là encore c'est souvent dans l'urgence ou face à des évolutions rapides et parfois non maîtrisées (hyper-lotissements, grands travaux d'équipement, déprise foncière, friches péri-urbaines ou rurales, érosion accélérée, incendies...) que j'ai tenté d'apporter une vision historique sur l'héritage de ce patrimoine si visible mais si difficile à définir et à protéger qu'est le paysage. Le paysage est une construction humaine, assise sur le donné naturel,

mais façonné par des siècles, parfois des millénaires, d'activités des hommes, de travaux et d'aménagements. On peut aujourd'hui encore trouver les traces de ce très long investissement des espaces géographiques, de leur façonnage par des générations successives. Tout cela explique ce que nous en voyons, et lui donne une vraie valeur.

Là encore ces recherches et ces réflexions convergeaient avec celles du CAUE 66 et surtout pouvaient aider à éclairer une action pour le futur. Il n'y a pas de meilleure valorisation de l'étude du passé que d'aider nos contemporains à comprendre, aimer et mieux habiter leur environnement. Que ce soit pour les canaux d'irrigation et de drainage, pour les ponts, les moulins, les chemins ou pour les paysages de terrasses cultivées, la part du Moyen-Âge dans notre région est immense et souvent encore visible. **Le CAUE 66 et moi sommes parfaitement en concordance sur ces questions, et notre collaboration y est fructueuse. »**

Aymat CATAFAU

Enseignant chercheur en histoire à l'UPVD
Auteur, entre autres, de l'ouvrage "Les Celleres et la naissance du village en Roussillon: Xe-XVe siècles"

L'Union Régionale des CAUE d'Occitanie



À l'initiative de la Présidente du CAUE 66, une rencontre a été organisée le 22 juin 2020 à Perpignan, avec la Présidente, le Vice-Président, le délégué régional de l'Union Régionale « Les CAUE d'Occitanie » et le directeur du CAUE 66. Son objectif était de recréer le lien rompu et de voir sous quelles formes le CAUE 66 pouvait intégrer l'Union Régionale. Le CAUE 66 peut être aussi une force de proposition et un atout de plus pour l'Union Régionale.

Invitée à l'Assemblée Générale de l'Union Régionale « Les CAUE d'Occitanie », le 21 septembre 2020, dans l'Ariège, la Présidente du CAUE 66 avait alors donné un accord de principe d'adhésion pour l'année à venir, mais surtout créé les conditions de cette adhésion.

Dès lors, le CAUE 66 a été invité à participer aux travaux des CAUE d'Occitanie sur la base de réunions mensuelles des directeurs des 13 CAUE. Les thématiques qui ont notamment été à l'ordre du jour de ces réunions concernent à la fois un point systématique sur l'actualité dans chaque CAUE et sur l'actualité au plan régional.

Nous avons tous constaté une forte augmentation des sollicitations de la part de la Région dont chacun fait l'objet par l'intermédiaire de nombreux organismes et dispositifs qui interviennent souvent sur des sujets similaires et sur lesquels les CAUE possèdent une expertise depuis de nombreuses années.

Ceci est aussi le cas avec l'État à travers la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).

Par contre, le mode d'intervention de ces dispositifs est souvent basé sur une forte communication tout en comptant sur des acteurs de terrain comme les CAUE pour remplir la mission technique.

L'autre sujet de préoccupation en 2020 a été lié à l'évolution des modalités de certification (Datadock puis Qualiopi) pour la formation professionnelle rendant l'exercice de cette mission de base des CAUE complexe et coûteuse. Pour les CAUE d'Occitanie, la question s'est posée de créer un organisme de formation certifié à l'échelle régionale dans la mesure où il ne pourrait porter que des formations pour les personnels.

En parallèle, la FNCAUE a mis en place une réflexion sur un positionnement national dont nous attendons les conclusions avant de nous organiser régionalement.

La nécessité de définir ensemble un programme d'actions mutualisées prenant en compte les différentes échelles : nationale, régionale, départementale et locale est essentielle. La mutualisation pourrait concerner tous les sujets qui peuvent être partagés ou qui peuvent être transposables d'un département à un autre ou qui peuvent s'enrichir des compétences particulières que possèdent certains CAUE. Une trame a été proposée sur les thématiques suivantes :

- le partage du positionnement des CAUE
- la formation
- la biodiversité avec les trames vertes et bleues (TVB)
- les actions en milieu scolaire dont la réalisation de « mallettes pédagogiques » (conception collective et groupement d'achat)
- les publications et expositions sur des thématiques spécifiquement régionales.

Comme dans d'autres régions, nous avons donc décidé de travailler sur « Le projet des CAUE d'Occitanie » qui sera élaboré et présenté à la Région en fin d'année 2021, début d'année 2022.



AG des CAUE de l'Union Régionale dans l'Ariège le 21 septembre 2020

Le CAUE 66 participe à différents groupes de travail créés par les CAUE de la Région Occitanie :

Le groupe de travail STP (Simulation thermique et dynamique) a pour but de faire un recensement des matériaux et techniques les mieux adaptés afin de permettre l'adaptation aux changements climatiques des bâtiments tout en conservant leur caractère architectural. Les réflexions de ce groupe permettront de réaliser un document d'information et de sensibilisation à destination du grand public.

Le groupe de travail Numérique permet de mutualiser des outils de communication tel que le site internet de la région (www.les.CAUE.occitanie.fr), l'outil d'envoi en nombre de newsletter, la plateforme extranet de communication interne, etc... Il permet également aux personnels des différents CAUE d'échanger des méthodologies et ainsi de s'autoformer. Plusieurs visio-conférences sont prévues début 2021.



La Fédération Nationale des CAUE - FNCAUE

Elle regroupe les 93 CAUE présents en France et dans les D.O.M. Son rôle est de représenter, défendre et promouvoir les CAUE.



Elle agit en partenariat avec les différents ministères en lien avec l'activité des CAUE. Elle organise le travail de production et de collaboration entre les CAUE. Elle assure un travail de veille législative sur les différents textes de loi impactant les CAUE dans leurs missions ou leur fonctionnement.

En 2020, la FNCAUE a été à l'initiative de plusieurs chantiers, notamment :

- un travail d'expertise par le cabinet Delsol sur le « Modèle économique du CAUE » ;
- un autre sur la formation continue avec l'obligation de la certification Qualiopi à partir de 2022 suite à la suppression de l'agrément CNFEL aux CAUE.

Et enfin, dans le contexte sanitaire, la FNCAUE a pris l'initiative de mettre en œuvre une réflexion au sein du réseau national ayant pour intitulé : « Les CAUE de l'Après ».



La Fédération Nationale des CAUE a créé une lettre d'information ADN (adhérents newsletter), destinée exclusivement à ses partenaires. Elle présente chaque mois ses actions ainsi que celles des différents CAUE, la formation à voir et les publications récentes ainsi que l'activité des partenaires.

MISSIONS

1

CONSEILS aux
PARTICULIERS

Le CAUE 66 sait écouter et répondre au mieux à toutes les questions liées à l'acte de construction pour toutes les personnes qui en ont besoin.

Le conseil aux particuliers prend habituellement la forme d'un entretien avec le conseiller architecte ou paysagiste dans les locaux du CAUE 66 ou dans le cadre de permanences organisées sur le territoire ainsi qu'à l'occasion de salons professionnels. En 2020, en raison de la crise sanitaire, à partir du mois de mars, les conseils ont été essentiellement donnés par téléphone ou par mail. Les permanences dans les communautés de communes, qui avaient été initiées début 2020, ont dû être suspendues.

De plus en plus, ces questions portent sur les règlements d'urbanisme et leur interprétation. Le conseiller aide les personnes qui le sollicitent à comprendre les articles du plan local d'urbanisme, des articles d'un règlement de lotissement, les motifs de refus d'un permis de construire ou les prescriptions de l'architecte des Bâtiment de France, ...

En fonction du projet et de la faisabilité, il explique les différentes démarches administratives, déclaration préalable ou permis de construire. Les conseils prodigués permettent aux personnes d'être sensibilisées à la qualité architecturale et urbaine.

Mais plus largement, le conseiller apporte une vision globale du projet, les renseignements et les recommandations permettent d'améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère de la future maison, extension ou réhabilitation.

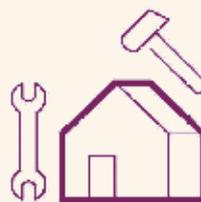


La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture consolidée par la loi LCAP du 7 juillet 2016 précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage (...)
Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »



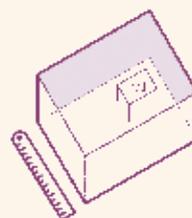
35%
projets de construction



19%
projets de restauration ou rénovation



32%
projets d'extension ou modification



4%
projets d'aménagements intérieurs



10%
autres projets
(questions d'urbanisme essentiellement)



**«(...) Il (le CAUE) fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.
(...) Il est consulté avant toute demande de permis de construire par les maîtres d'ouvrage qui, en application des articles 4 et 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, n'ont pas fait appel à un architecte.»**

RÉFLÉCHIR À SON HABITAT

Qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une construction neuve, le CAUE 66 permet à tout habitant de bénéficier d'un entretien avec des professionnels. Ces derniers lui assurent des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec les caractéristiques de notre département.

Un gage de qualité pour le cadre de vie et la cohérence paysagère.

EN QUOI LE CAUE 66 PEUT-IL VOUS AIDER ?

Intervenant hors du champ de la maîtrise d'œuvre et de la demande d'autorisation, comme la loi le prévoit, la mission de conseil du CAUE 66 consiste à fournir des informations générales (culturelles, techniques et réglementaires) et surtout à proposer une méthode d'élaboration d'un projet à des « maîtres d'ouvrages » non-professionnels.

Différentes plaquettes réalisées par le CAUE 66 sont remises aux particuliers qui peuvent également les consulter sur son site Internet (www.caue66.fr), notamment :

- le guide sur « Les façades et leur mise en valeur »,
- la fiche « Programmer son opération » qui incite à une réflexion préalable avant de se lancer dans un projet de construction,
- le guide sur « Les alternatives aux gazons »,
- le guide sur « le choix des végétaux », etc...

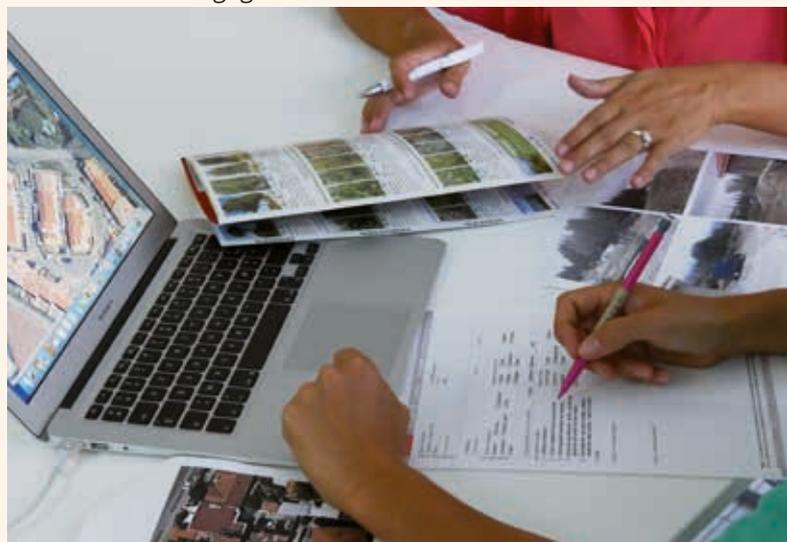
OBJECTIFS ET ENJEUX

Au-delà des renseignements donnés, la mission de conseil permet de décrypter les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères.

Elle sensibilise à la notion de coût global, elle invite à une réflexion sur les projets, besoins, aspirations liés aux modes de vie et aux espaces.

Le conseiller a par ailleurs un rôle de relais vers les professionnels/experts, maîtres d'œuvre, artisans. Il explique le rôle de chacun en fonction du problème posé par le particulier.

Dans l'idéal, le conseiller reçoit les particuliers en amont, à la genèse du projet, mais cela peut être également en cas de refus de permis de construire. Les conseillers peuvent être également consultés pour les règlements qui s'appliquent sur le territoire du projet, l'implantation de la future construction dans l'environnement, l'organisation des espaces de vie, l'aménagement des espaces extérieurs, les solutions pour un habitat économe en énergie, les modes de construction adaptés, les demandes administratives à engager,...





Les chiffres 2020

du conseil aux particuliers

Un total de **341** rendez-vous :

- ☛ **62 dans les locaux du CAUE 66**
- ☛ **42 dans les salons professionnels et dans les permanences**
- ☛ **237 conseils téléphoniques ou par mail**

DÉROULÉ D'UNE SÉANCE

Les conseils aux particuliers sont toujours personnalisés et dépendent des besoins exprimés. Les conseils les plus récurrents concernent la restauration/réhabilitation de bâtiments, la construction ou l'extension et l'aménagement d'espaces extérieurs.

Les conseils techniques sur la restauration ou réhabilitation se font à partir de photos transmises par le particulier. Certains sont généraux et concernent des principes similaires à tous les bâtiments, notamment sur les pathologies (problèmes d'humidité, stabilité, d'isolation acoustique...), les performances thermiques, etc. Ces conseils s'affinent au fur et à mesure de la séance en fonction des modes de vie et d'usages, des souhaits et des possibilités financières.

Le but de ces conseils techniques est d'expliquer le fonctionnement général d'un bâtiment ancien afin que son propriétaire puisse faire des choix cohérents et durables.

Les conseils concernant une construction ou une extension se font à partir de l'étude préalable au rendez-vous des documents fournis par le particulier : extrait cadastral, règlement d'urbanisme, etc. Le conseiller s'assure tout d'abord de la faisabilité du projet en vérifiant les différents documents d'urbanisme (type PPR etc.). Les conseils qui suivent portent sur l'implantation du bâtiment compte-tenu du climat local, du site et de son environnement. Les conseils se personnalisent par la suite car ils s'appuient sur le mode de vie.

Le but de ces conseils est d'aider les particuliers à formaliser un programme, une demande en fonction de leurs besoins tout en les aidant à se détacher d'images prédéfinies ne correspondant par toujours à leur mode d'habiter.

Les conseils portant sur l'aménagement d'espaces extérieurs se font à partir de photos de site, parfois du règlement d'urbanisme et d'échanges sur la façon de vivre et de pratiquer les espaces. Les conseils concernant les aménagements paysagers se font en lien avec la construction bâtie. En effet, la relation entre l'intérieur et l'extérieur est primordiale. De plus, les aménagements paysagers peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur le bâtiment. Des plantations imposantes et persistantes peuvent empêcher la lumière de rentrer dans le bâtiment. Au contraire, le choix d'une végétation au feuillage caduc permettra d'apporter fraîcheur et protection au bâtiment lorsque l'implantation est adéquate.

L'objectif est de réorienter les particuliers vers un architecte, un paysagiste concepteur, un bureau d'études, une entreprise, un fournisseur susceptible de concrétiser physiquement les choix, méthodes, projets mis en place durant la séance. Il est régulier que des particuliers reviennent en séance de conseil plusieurs semaines ou mois après afin d'aller plus loin.

Des outils à destination des particuliers



MANUEL DES AUTORISATIONS D'URBANISME



CAUE
LANGUEDOC ROUSSILLON
Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon



NOTICE GÉNÉRALE Les autorisations d'urbanisme



Vous projetez de construire votre maison, rénover ou agrandir votre logement, réaliser un lotissement. Il est nécessaire avant toute approche du projet de connaître les réglementations en vigueur et les démarches administratives à effectuer. Cette notice générale explique la démarche à suivre pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette notice est composée par une série de fiches pédagogiques relatives à chaque type d'autorisation (Permis de Construire pour une maison individuelle, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager sites de Constance) qui décrivent précisément les règles à suivre et donnent des recommandations de base pour déposer un dossier complet et adéquat.

1. Comment et avec qui mener ma réflexion ?

Élaborez soigneusement votre **programme** avant de solliciter une autorisation d'urbanisme. Il est important d'avoir défini avec précision votre projet et l'ensemble de vos besoins, le budget dont vous disposez et son plan de financement.

Vous pouvez vous faire aider gratuitement par le **CAUE** de votre département (Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, financé par la Taxe d'Aménagement). Une équipe pluriprofessionnelle de conseillers (architectes, thermiciens, urbanistes, paysagistes, juristes...) pourra vous apporter un conseil gratuit et personnalisé en tenant compte de vos besoins, de la réglementation et du lieu d'implantation de votre projet.

Le recours à l'architecte est obligatoire pour les travaux soumis à permis de construire, sauf dérogation admise par le Code de l'Urbanisme dans l'article R420-2 : « Conformément à l'article 3^{er} du décret n° 77-190 du 3 mars 1977, ne sont soulevés pas l'exigence de recourir à un architecte les personnes physiques ou les exploitants agricoles à responsabilité limitée, à associé unique qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :
a) Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R420-1, de la partie de la construction susceptible de surface de plancher n'excèdent pas 150m².
b) Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R420-1 n'excèdent pas 150m².
c) Des serres de production dont le produit est à usage alimentaire à l'ère et dont la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R420-1 n'excèdent pas 2000m². L. 2 »

NB : Une extension qui ne dépasse pas 150 m² de plancher ou d'emprise au sol mais qui porte la totalité de la surface existante n'est soumise à l'obligation de passer par le rôle de l'architecte, les missions, le coût de ses prestations, consulter le site de l'ordre des architectes : <http://bit.ly/19SL7D3>

FAITES APPEL À UN ARCHITECTE
Même si l'architecte n'est pas toujours imposé par la réglementation, son implication est une réelle plus-value pour votre projet.
A partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'orientation possible de votre terrain, l'architecte vous aide à définir votre projet, de sorte à trouver le meilleur régime en adéquation avec vos besoins, les contraintes, les particularités de votre terrain et la qualité architecturale que vous souhaitez. Il peut vous assister dans le choix du terrain, sur la faisabilité, la réglementation et le respect des éventuelles réglementations, la conception du projet, les démarches administratives, le choix des entreprises, la surveillance et la coordination de chantier, la réception des travaux. Sa mission sera contractuellement de façon précise.
L'architecte peut d'ailleurs vous représenter même si l'opération est chargée. Son implication dans son expertise, son expérience professionnelle est une sécurité pour vous.

La loi Liberté et Choix, à l'initiative de la Région Occitanie, a introduit le statut de l'architecte à l'échelle régionale (CAUE) du 1^{er} juillet 2015 relative au droit de recours à l'architecte à 100 m² de surface de plancher. Ce nouveau statut est appliqué à partir du 1^{er} mai 2017.

Notice générale | Les autorisations d'urbanisme | 3^e partie | **CAUE**



GUIDE PRATIQUE Le dossier du Permis de Construire

Vous avez un projet soumis à permis de construire, il est obligatoire de compléter un dossier de demande de permis de construire (dans le cas d'une maison individuelle soumise à l'article R420-1 dans tous les autres cas) et d'y joindre les pièces demandées (une liste exhaustive de ces pièces est fournie avec les formulaires). Vous trouverez une liste exhaustive de ces pièces et de leur destination sur Internet : www.caue.fr

Avant de déposer votre dossier en mairie ou de l'envoyer par recommandé avec accusé de réception, assurez-vous que les documents soient bien remplis et qu'ils comportent toutes les indications demandées. Cela facilitera la compréhension de votre projet par les services instructeurs et évitera les retours pour motif de dossier incomplet.

Ce guide pratique explique les pièces obligatoires à joindre à toute demande de permis de construire, à savoir que l'architecte n'est présent que pour son expertise et sa tâche. Il vous aide à fournir des documents précis et complets. Des pièces complémentaires vous seront exigées dans des cas particuliers : construction destinée à la location, projet situé dans un secteur sauvegardé... Une notice explicative jointe au formulaire de demande de permis de construire les décrit. Vous pouvez la télécharger sur Internet : www.caue.fr

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC1 plan de situation
- PC2 plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- PC3 plan en coupe du terrain et de la construction
- PC4 notice descriptive de terrain et permettant le projet
- PC5 plan des dispositions des façades
- PC6 document graphique permettant d'apprécier l'insertion de l'ouvrage construit dans son environnement
- PC7 photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- PC8 photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

1. Comment lire CAUE 4.0 ?
Pour tout projet de construction ou de rénovation, vous pouvez bénéficier des services gratuits et personnalisés du CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de votre département. Même si l'architecte n'est pas toujours imposé par la réglementation, son implication est une réelle plus-value pour votre projet.

24h/24h - www.caue.fr

Unes centimes à joindre

Les documents graphiques doivent être double (papier et format de construction) et être envoyés en double de demande de permis de construire pour une maison individuelle soumise à l'article R420-1 (voir l'article R420-1).

Buclé pratique | Permis de construire | 3^e partie | **CAUE**



RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET Construction neuve



Ce cahier de recommandations est associé à une notice générale et à deux guides pratiques sur le Permis de Construire et la Déclaration Préalable.

Concevoir et réaliser un bâtiment et ses abords et l'inscrire dans son site est un exercice pendant lequel il importe de se poser un certain nombre de questions, dans le bon ordre.

Pour la démonstration de la démarche de conception d'une construction neuve, nous avons pris l'exemple d'un terrain situé aux abords du village de Planèze, dans les Pyrénées Orientales.

1. Inscrire le bâtiment dans le paysage

Situer la parcelle dans l'unité paysagère

Pour bien comprendre le paysage dans lequel vous allez construire, il vous faut prendre le maximum de recul pour observer les formes, les lignes qui le composent, et le façon dont s'y insère votre parcelle.

Vous observerez le relief, l'hydrographie (cours d'eau), et les couverts végétaux et prendrez en compte les caractéristiques de climat, d'orientation et d'exposition (vallée, plateau, littoral, montagne, coline, etc.) définies dans le cadre de l'unité paysagère.

L'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, illustré de nombreux blocs diagrammes, pourra vous y aider.

UN DOCUMENT DE LECTURE DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE : L'ATLAS DES PAYSAGES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le présent document de lecture du paysage à l'échelle régionale (révisé des paysages et organisation en « grands ensembles » et « unités de paysage »).

- Les fondements des paysages (programmes de cette diversité, sur des bases géographiques et naturelles, historiques et culturelles).
- Les unités de paysage (caractéristiques de chaque paysage et analyse critique de son état).
- Les enjeux majeurs (dynamiques et propositions de prise en compte des paysages).

Consultable en ligne sur le site de la CREAL : <http://bit.ly/19SL7D3>

Recommandations pour la conception et la réalisation de votre projet | Construction neuve | 3^e partie | **CAUE**



Vous projetez de construire une maison, réhabiliter ou agrandir un logement, réaliser un lotissement. En fonction de la nature de votre projet, vous serez amené à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie.

Le CAUE 66 met à la disposition de tous les particuliers qui en font la demande une série de documents élaborés en collaboration avec les autres CAUE de la Région.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Ces documents sont une mine d'informations pour répondre aux questions que vous vous posez :

- La notice générale concernant les autorisations d'urbanisme
- Les recommandations pour la conception et la réalisation d'un projet de construction neuve
- Le guide pratique du dossier de Permis de Construire
- Le guide pratique du dossier de la Déclaration Préalable
- Le guide pratique du dossier du Certificat d'urbanisme

Ce manuel d'autorisation d'urbanisme a été conçu dans le but d'aider les particuliers à la réalisation de projets de qualité.



Des outils à destination des particuliers

QUELS VÉGÉTAUX POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON ?

Dans ce miniguide, «86 valeurs sûres» sont présentées : arbres, arbustes, vivaces, couvre sols, grimpants... réparties selon les quatre grandes entités paysagères de notre région : littoral, plaine, piémont/garrigue et montagne.



PROGRAMMER SON OPÉRATION

Consulter la plaquette « Programmer son opération » avant de vous lancer dans l'aventure de la construction d'une maison individuelle.

The image shows the cover of a brochure titled 'PROGRAMMER SON OPÉRATION' from CAUE. It features two photographs: a traditional stone house and a modern wooden structure. The text on the cover includes the title, a subtitle 'Comment exprimer son projet et partager ses envies, ses choix en matière d'aménagement?', and a list of three key points for realizing a project. The CAUE logo is visible in the top left and bottom right corners.

PROGRAMMER SON OPÉRATION

Comment exprimer son projet et partager ses envies, ses choix en matière d'aménagement ?

Exprimer des besoins peut se faire de différentes manières et sur différents registres. Il conviendra de toujours procéder par écrit pour conserver ses idées et celles de ceux avec lesquels on partage la demeure. Il est conseillé d'écrire les expressions ambiguës et préférer des termes clairs que toutes les personnes concernées comprennent sans équivoque.

Il conviendrait dans un premier temps, au moins, d'écrire de commencer à dessiner des plans, surtout pour des non-professionnels. Cela conduit généralement à des situations d'impasse, à l'enfermement du projet dans le traitement de détails techniques et autres résultant alors une vision d'ensemble. Tout risque ainsi de se compromettre. Un dialogue de tous les jours, de discussions, sans grand intérêt apparent.

Établir un projet lors d'une visite rapide d'un bâtiment à réhabiliter peut également constituer une source de blocage. Il ne faut pas vouloir, à tout prix, réinstaller la cuisine, le séjour et les chambres là où ils sont implantés. Il n'est pas toujours très rationnel ni très économique de tout réinstaller.

En résumé, il conviendrait d'abord d'être patient pour passer progressivement de la phase abstraite d'analyse des besoins à la phase concrète de réalisation des plans.

La conception architecturale est un métier. Être son bon maître d'ouvrage, qui exprime clairement ses envies, doit être la préoccupation majeure de tout bon constructeur.

1. Réaliser un inventaire de ses besoins et de ses envies

Cet inventaire pourrait idéalement être constitué d'une **liste de verbes** exprimant ce que l'on fait dans son logement, ou voudrait pouvoir faire dans sa nouvelle habitation : organiser des réceptions, jouer d'un instrument de musique, aménager un salon, une bibliothèque, un atelier d'artisan, une cave pour conserver des grands crus, faire du jardinage... On peut aussi faire état de goûts en termes de couleurs, de lumières ou de dents d'antennes.

A contrario, il sera difficile de susciter la créativité d'un constructeur si l'on se contente de lui fournir une banale liste de pièces à prévoir avec des appellations génériques du type : un garage, une entrée, deux W.C., une cuisine, trois chambres, deux salles de bains, un séjour, une veranda... complétée par le nombre de prises de courant et de points lumineux à installer dans chaque pièce ; en s'en tenant à cet inventaire de base.

Il serait, dans ce registre, plus intéressant, par exemple, de décrire ce que l'on voudrait faire dans la cuisine... Certains n'ont pas envie que d'y préparer des repas, d'autres veulent aussi pouvoir y manger quotidiennement. Il y en a pour qui la cuisine est aussi un espace de réception. Les familles nombreuses ou celles qui reçoivent fréquemment, pourront avoir besoin d'une cuisine quasi professionnelle ou tout est à portée de main, ergonomique... Ces prévisions permettent de mieux définir les contours fonctionnels de l'espace à concevoir.

Si l'on prend le cas de la chambre : s'agit-il d'un endroit seulement fait pour dormir ? Pour un enfant coconné où va-t-il passer faire ses devoirs d'école, jouer... Il conviendrait alors de réfléchir à la manière d'aménager cet espace. Doit-on prévoir d'y installer une armoire commandée ? un petit bureau avec un poste informatique ? Un lit ou préférer aménager une pièce de travail ou une salle de jeu indépendante ?

Fiche conseil | Programmer son opération | 1 | CAUE

PLAQUETTE D'INFORMATION ET AFFICHE

La plaquette d'information élaborée à l'attention des particuliers a été repensée cette année, de même que l'affiche à destination des communes pour l'information de leurs administrés.

Nous avons souhaité un graphisme identique pour ces deux documents et des termes qui permettent aux intéressés de voir rapidement ce que le CAUE 66 peut leur apporter en matière de conseils, accompagnement...

The image shows a blue-themed information sheet and poster for CAUE 66 Pyrénées-Orientales. It features the CAUE logo, the text 'Le c|a.u.e vous conseille gratuitement pour aménager, construire, rénover, agrandir, transformer une maison ou un terrain', and a stylized illustration of a house and a person. The CAUE logo is also present in the bottom right corner.

66 Pyrénées-Orientales
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Le c|a.u.e vous conseille gratuitement pour aménager, construire, rénover, agrandir, transformer une maison ou un terrain

CAUE

Des outils à destination des particuliers

MÉTHODE POUR ÉLABORER UN PROJET

Faisabilité
Il est primordial de s'informer des règlements d'urbanisme en vigueur, des servitudes propres au secteur de la commune (POS, PLU, plan de prévention des risques, secteurs protégés, règlements de lotissement...)

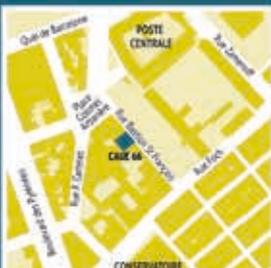
Attentes
La réflexion doit porter sur le bâtiment ainsi que sur son environnement à différentes échelles. Il est utile de prendre en compte les grandes étapes de la vie pour moduler les espaces en fonction des besoins. Ces éléments peuvent aussi constituer des arguments en cas de vente d'un bien.

Documents nécessaires
Extrait du règlement de la zone concernée ■ Extrait du cadastre ■ Photos de compréhension (de loin, de près, des abords du terrain, de la maison...) ■ Certificat d'urbanisme ■ Cartes postales, cadastres napoléoniens, plans anciens... quand ils existent.

Attention !
Conformément aux statuts des CAUE, les architectes et paysagistes ne réalisent ni esquisse, ni plan et n'assument aucune mission de maîtrise d'œuvre.

Sur rendez-vous exclusivement
au CAUE ou sur les lieux de permanences, renseignez-vous et prenez rendez-vous au :
04 68 34 12 37

Un centre de documentation vous accueille aussi gratuitement, sur rendez-vous.



11 rue du Bastion St-François - 66000 PESSIGNAN
TEL : 04 68 34 12 37 - contact@caue66.fr
www.caue66.fr

66 Pyrénées-Orientales
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Le caue vous conseille gratuitement pour aménager, construire, rénover, agrandir, transformer une maison ou un terrain



www.caue66.fr

SUR QUELS PROJETS LE CAUE PEUT-IL VOUS ACCOMPAGNER ?

RESTAURATION OU RÉHABILITATION

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment plus ou moins ancien (maison de village, ancienne ferme, mas, bâtiment de caractère, etc.) nécessitant des travaux d'entretien et de rénovation ou une réhabilitation plus ambitieuse.

Comment intervenir sur du bâti ancien ? ■ Quels matériaux utiliser ? ■ Quelles techniques adapter ? ■ Comment rendre son logement confortable et économe ? ■ Comment restaurer un jardin historique ? ■ Quels végétaux conserver, comment ?

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Comment s'intégrer dans le paysage ? ■ Comment peut-on s'adapter à son environnement ? ■ Quelles plantes choisir, adaptées au climat et au sol ? ■ Comment gérer au mieux ses espaces ? ■ Comment valoriser un balcon, une petite cour, agrémenter le seuil de sa maison, y faire grimper de la végétation ?

CONSTRUCTION OU EXTENSION

Vous souhaitez construire une maison individuelle
Comment s'intégrer dans le paysage ? ■ Comment s'implanter sur la parcelle ? ■ Comment prendre en compte le climat ? ■ Comment adapter la maison au relief ? ■ Comment organiser les accès, les routes et les chemins ?

Vous souhaitez créer une extension
Comment intégrer ce nouvel élément par rapport à l'ancien ? ■ Comment raccorder les deux parties ? ■ Quel style d'architecture choisir ? ■ Quels matériaux utiliser ?



Faites appel à nos conseillers architectes et paysagistes du CAUE 66 qui ont une connaissance du bâti ancien, des techniques de construction et de rénovation. Ils peuvent aussi vous renseigner sur la réglementation en vigueur et les documents d'urbanisme à utiliser pour mener à bien votre projet.



Quelques témoignages spontanés de particuliers après les conseils des techniciens du CAUE 66

« Je n'avais jamais eu affaire au CAUE et votre intervention a été une découverte pour moi. Je vous ai contacté en temps qu'élu d'une petite commune rurale confrontée à un souci de construction d'un bâtiment d'activité. Vous avez été de bon conseil lors d'un long entretien téléphonique (durant le confinement Covid) et je vous en remercie. »

FC Déaux, architecte

« Bonjour, je m'aperçois que je ne vous ai pas donné de nouvelles suite à vos conseils. Grâce à ceux-ci, j'ai enfin obtenu l'autorisation pour les travaux qui devaient se faire à la fin du mois de juin. Cela a été long et semé d'embûches et sans votre aide j'aurais été obligée de renoncer ! Encore merci, bonne continuation. »

Mme Jolivet, Perpignan

« Un grand merci Madame pour votre envoi ainsi que pour vos excellents conseils. »

Mme TOMAS, Perpignan

« J'ai appelé le CAUE suite à l'extension de ma maison qui avait beaucoup de malfaçons. La personne m'a très bien conseillée et a vraiment cherché à comprendre l'origine de mon problème. Par la suite, j'ai dû faire appel à une nouvelle entreprise et j'ai pu envoyer le devis au CAUE pour qu'ils m'aident à vérifier qu'il était en conformité avec les conseils donnés. Je suis ravie et je sais qu'avant travaux je ferai dorénavant appel au CAUE. »

Mme Gervais

« J'ai contacté le CAUE sur les conseils de ma fille car j'ai besoin d'ombrier ma terrasse mais le vent et le sel (très présents chez moi) empêchent toute solution simple. J'avais envisagé plusieurs solutions que j'ai soumises à l'architecte qui m'a conseillée, elle a essayé de me décourager de faire ce que j'envisageais car très compliqué et probablement très cher. Finalement grâce à elle, j'ai opté pour des mats et des voiles d'ombrage triangulées qui permettront au vent de passer sans les altérer. En faisant réaliser ces voiles dans un matériau adapté il n'y aura plus de problème de sel. Cet été me permettra de voir le résultat mais je suis ravie ! »

Mme Frauca

« Je voudrais vous remercier de la qualité de votre écoute et conseil. Depuis notre échange, on se sent à nouveau plein de confiance par rapport au projet. Merci encore !

Comme vous m'y avez invitée, je reviendrai avec grand plaisir vers vous. »

Mme Djurovic

« Le CAUE m'a conseillée pour la rénovation de ma façade, je voulais vraiment garder le caractère de ma maison de village mais j'avais un problème d'infiltration et d'isolation. Le CAUE m'a apporté beaucoup de solutions et de conseils. Ils ont été très pédagogues et m'ont appris beaucoup de choses sur les vieilles maisons. Je recommande vivement ! »

Mme Sarda

« J'ai découvert le dépliant sur vos conseils à l'attention des particuliers à l'accueil de la Mairie de ma commune. Je vous ai contactés et j'ai été très bien conseillé par téléphone ! Merci, je reviendrai vers vous ! »

Monsieur Girard, Elne

« Le journal du département m'a fait connaître le CAUE, je cherchais désespérément des conseils pour la rénovation de ma façade et je suis tombé au bon endroit. La personne qui m'a conseillé m'a très bien indiqué les démarches à mettre en place. Nous nous lançons dans ce projet bien plus rassurés, encore un grand merci ! »

Monsieur et Madame CAZALS, Sorède

MISSIONS

2 **CONSEILS** aux
COLLECTIVITÉS



L'Article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 173, précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

AMÉNAGER SA COMMUNE

Le CAUE 66 conseille et accompagne les élus et leurs services, dans tous les projets d'équipement et d'aménagement dans le cadre d'une aide à la décision ; projet d'aménagement du territoire ; de construction d'espaces et équipements publics, de rénovation, d'extension ou de transformation d'un bâtiment, de valorisation et d'aménagement paysager...

PLUSIEURS NIVEAUX D'INTERVENTION

Le CAUE 66 est un accompagnateur indépendant et neutre qui analyse un projet dans ses dimensions culturelles et techniques dans un périmètre élargi. Il convient de solliciter son accompagnement dès la genèse d'un projet, en amont des phases administratives et opérationnelles.

Dans certains cas, le CAUE 66 peut être l'initiateur et le co-pilote d'une démarche avec une collectivité. Il cherche toujours à conduire les élus vers une réflexion d'ensemble, cohérente en essayant de prendre en compte le « périmètre d'influence » du projet. La valeur d'une réalisation repose, en grande partie, sur la réponse à un besoin collectif identifié, sur ses performances intrinsèques mais aussi sur son intégration, au sens large, dans le territoire concerné.

Avant de passer aux phases d'études de maîtrise d'œuvre à proprement parler (étude de programmation et étude de conception des ouvrages), il est très utile pour les élus des petites communes d'être ac-

Ponctuellement ou sur le long terme, le CAUE 66 est aux côtés des communes, des intercommunalités pour les guider dans leurs choix en matière d'équipement public, de bâtiment et patrimoine, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable.

Le CAUE 66 est un interlocuteur privilégié des communes et des intercommunalités et également des parcs naturels régionaux. Il se positionne comme un outil d'aide à la décision.

■ Par sa mission et par son organisation :

- il épaula les élus et apporte à la demande des communes et des communautés de communes, tous conseils « sur mesure » en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- il adapte la réflexion préalable à la meilleure prise de décision
- il donne aux études leur juste et indispensable contenu

compagnés par un organisme indépendant, comme le CAUE 66, pour pouvoir évaluer l'opportunité d'un projet, aussi séduisant soit-il, au stade de l'idée.

Combien de communes envisagent-elles de réaliser une « étude de marché » ? Une « étude de faisabilité », avec un diagnostic (et parfois un bilan) et une évaluation économique précise des besoins du territoire visé par le projet ? Des coûts de maintenance d'un équipement ? Et aujourd'hui de son recyclage ?

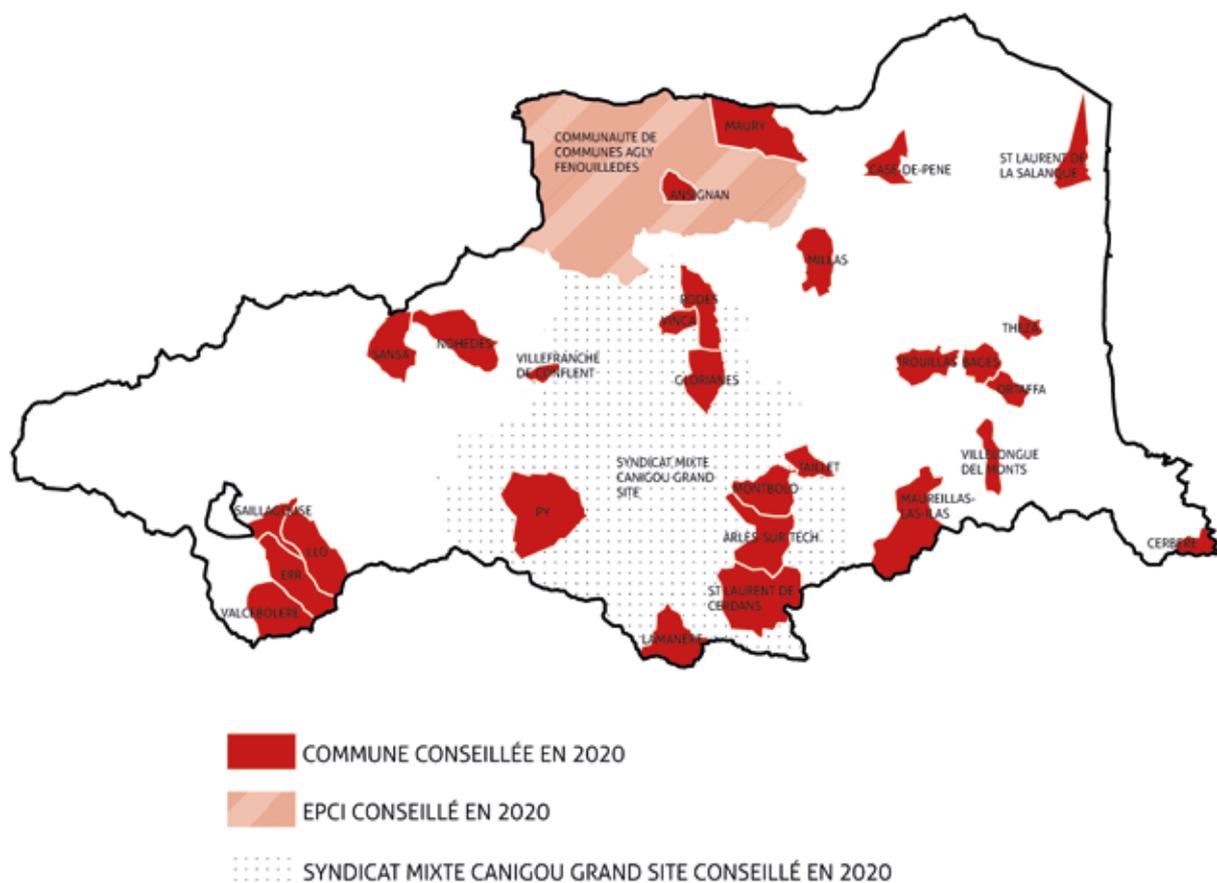
QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS ?

Le CAUE 66 dispose d'une connaissance « historique » du territoire départemental. Il peut, ainsi, accompagner les élus à réaliser une partie d'un « pré-diagnostic » sur la partie AUE « Architecture, Urbanisme et Environnement (Paysage) ». Mais, il convient aussi d'associer à ces démarches d'autres partenaires en fonction de la nature ou de la spécificité du projet. À l'interface des différents acteurs, des décideurs aux usagers, le CAUE 66 développe un travail d'animation, de médiation et privilégie les approches partenariales. Il diffuse des documents d'information, de sensibilisation, il organise régulièrement des rencontres sur des thématiques proches des préoccupations des collectivités avec l'objectif de nourrir la réflexion des élus et des professionnels.

QUELLE EST SON ORGANISATION ?

Les demandes des collectivités territoriales des Pyrénées-Orientales sont étudiées au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Les interventions sont planifiées et coordonnées dans un souci d'évaluation des priorités.

Carte des collectivités conseillées en 2020



– ANSIGNAN

Architecture / Mur de soutènement et l'aqueduc

– ARLES-SUR-TECH

Urbanisme / Rénovation de la rue Barjau -
Aménagement d'espaces publics

– BAGES

Urbanisme et environnement / Nouveau stade,
skate-park-pumptrack et cave viticole

– CASES-DE-PÈNE

Architecture / Rénovation de la façade de la
mairie

– CERBÈRE

Architecture / Reconstruction d'un mur de
soutènement et rénovation du gymnase

– ERR

Urbanisme / Aménagement des abords de la
mairie, de la salle des fêtes et du centre loisirs

– GLORIANES

Architecture / Transformation d'un « garage
communal » en gîte d'étape - Création d'une aire
de loisirs / Carte communale

– LAMANÈRE

Architecture / Rénovation bâtiment communal

– LLO

Urbanisme / Entrée de ville et abords de l'église

– MAUREILLAS-LAS-ILLAS

Architecture / Ecoles et bâtiments communaux

– MAURY

Urbanisme et paysage / Aménagement d'une
aire de camping-car et d'une aire de pique-nique
et sécurisation du plan d'eau

– MONTBOLO

Architecture / Acquisition et réhabilitation
d'une bâtisse pour la création d'un gîte
communal

– NOHÈDES

Patrimoine / Rénovation de l'église

– ORTAFFA

Architecture et Urbanisme / Création
lotissement et aménagement d'espaces publics

– PY

Architecture / Rénovation du bâtiment
communal les Isards

– SAILLAGOUSE

Architecture et urbanisme / Création d'une
maison pluriprofessionnelle de santé /
Aménagement d'un stade en parc

– SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Architecture et urbanisme / Vestiges de
l'ancien château / Mise en valeur du centre
ancien

– SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

Architecture et urbanisme / Réhabilitation de
l'ancienne usine de sandales

– SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

Urbanisme / Réaménagement du centre ancien

– SANSA

Patrimoine / Restauration de l'église et
aménagement de ses abords

– TAILLET

Urbanisme / Réaménagement des espaces
publics du village et du hameau de la Roure

– THÉZA

Architecture et Urbanisme / Réhabilitation de
l'îlot Jonquères / Bourg-centre et tiers-lieu

– TROUILLAS

Paysage / Aménagement paysager

– VALCEBOLLÈRE

Patrimoine / Chapelle Saint-Hilaire au hameau
du Puig

– VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Urbanisme / Parking résidents et aménagements
espaces publics

– VILLELONGUE-DELS-MONTS

Urbanisme / Aménagement de places

– VINÇA

Paysage / Jardins partagés

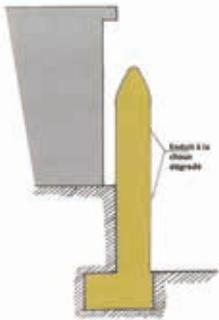
ANSIGNAN

La commune a sollicité le CAUE 66 pour deux projets :

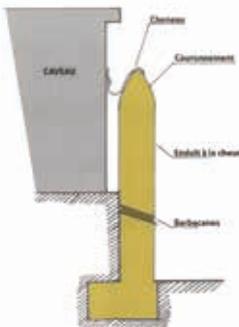
- Le mur de soutènement dégradé du cimetière communal

L'enduit ainsi que le couronnement du mur se fissure, l'enduit se craquelle, des manques d'enduit sont signifiés par les élus. Après une visite du site au cours de laquelle des conseils ont déjà été prodigués, un rapport écrit a été réalisé pour soumettre aux élus plusieurs propositions de restauration.

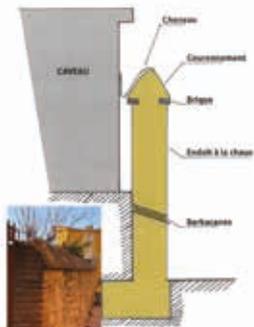
Coupe de principe état des lieux



Coupe de principe Projet A



Coupe de principe Projet B



Aménagements divers : mur de soutènement et aqueduc

- Aménagement des abords du Pont-aqueduc

Les élus avaient envisagé d'installer une aire de pique-nique sur un terrain communal situé au nord-ouest de l'aqueduc avec un espace de stationnement, au sud-est.

Le CAUE 66 a d'abord fait part des diverses contraintes d'aménagement aux abords d'un monument historique. Par ailleurs, l'aqueduc, ainsi que tous les ouvrages liés, font partie d'un programme de prospections archéologiques.

Enfin, les terrains envisagés sont aussi situés dans la zone d'aléas forts pour les risques de crues de l'Agly.

D'autres terrains devront être envisagés pour réaliser ce projet.



Entretien avec le maire de Ansignan



« Je suis très satisfait des conseils que le CAUE 66 a apportés à la commune concernant le projet de réfection du mur de soutènement du cimetière. Les échanges ont été fructueux et le CAUE 66 a complété son étude avec une fiche sur la procédure de reprise des concessions funéraires et des informations sur la présence de radon sur la commune. Ces compléments ont été très appréciés. »

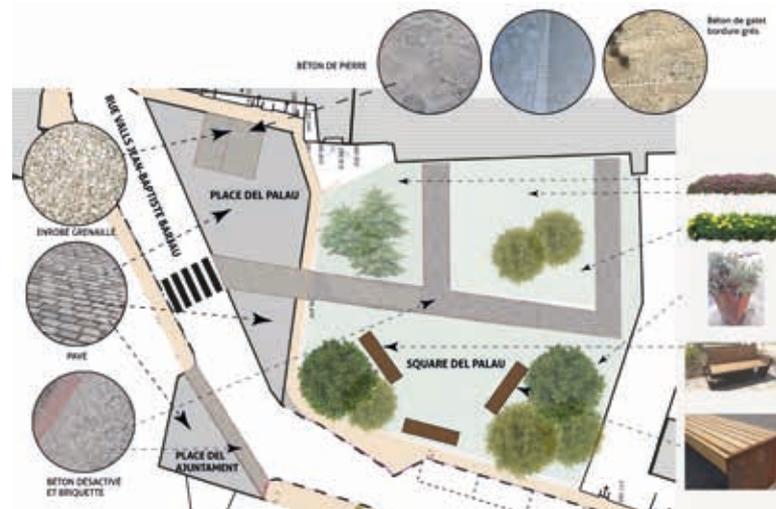
Jean-Philippe STRUILLOU
Maire d'Ansignan

ARLES-SUR-TECH

Rénovation de la rue Barjau et aménagement d'espaces publics

La demande des élus portait sur une requalification de l'Avenue Barjau, de la place d'Amunt et du parvis du Palau. Une réflexion sur le traitement des revêtements de sol, sur les bienfaits de la végétation et de l'eau (canal d'irrigation) en zone urbaine. Le choix du mobilier urbain s'est orienté sur des solutions en fer ou acier en écho avec l'histoire du fer dans la région et en lien notamment avec les Rencontres de la ferronnerie d'art, organisées à Arles, depuis 1998. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) a bien évidemment été prise en compte pour les futurs aménagements.

Périmètre de l'AMF, son accord avant intervention. Opérations d'archéologie préventives.



BAGES

Anciens ateliers municipaux, nouveau stade, et skate-park-pumptrack

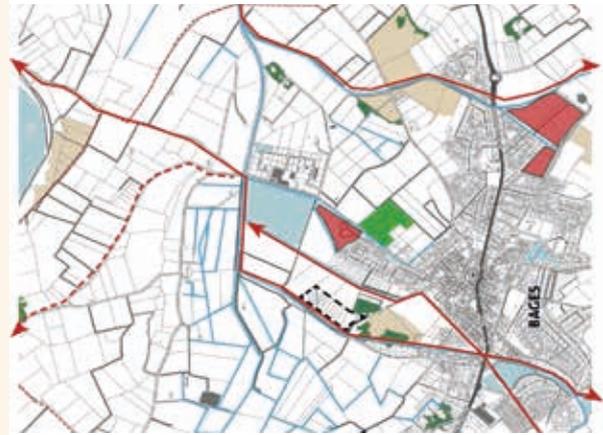
La demande concernait l'aménagement de terrains de loisirs et de sport ainsi que les anciens ateliers municipaux. A l'origine, ce bâtiment était un chai. Pour ce dernier, le CAUE 66 a proposé des usages possibles comme du padel tennis, skate park modulaire... après avoir étudié les possibilités d'aménagement de différents équipements.

Durant le premier confinement, lors de la visite de terrain, nous avons constaté que les habitants de la commune faisaient des parcours dans la campagne



autour du village plutôt que de se réunir sur les équipements de loisirs. L'origine géologique du site de la commune dans une dépression (autrefois un étang d'où le nom de la commune) avec la présence de cours d'eau, de canaux d'irrigation et de drainage, de bassins de rétention nous a amenés à élargir la réflexion sur une trame verte et bleue à laquelle les élus ont été sensibles et souhaitent avancer dans ce domaine...

Ils solliciteront à nouveau le CAUE 66 prochainement.



Entretien avec la maire de Bages



«Les relations de travail avec l'équipe du CAUE 66 ont été excellentes. Nous les avons sollicités pour un projet concernant la réaffectation du bâtiment des anciens ateliers municipaux, qui deviendra finalement une maison médicale, pour un projet de pumptrack dont les travaux seront finalisés après l'été et un projet de nouveau stade, mais ce dernier devrait voir le jour en fin de mandat compte-tenu de la taille et du coût du projet. Il se pourrait d'ailleurs que le stade actuel soit conservé et rénové. Les conseils que le CAUE 66 nous a apportés étaient constructifs et nous ont permis de bien avancer sur les différents thèmes abordés.»

Marie CABRERA
Maire de Bages

CASES-DE-PÈNE

Rénovation de la façade de la mairie

La commune a sollicité les conseils du CAUE 66 concernant le projet de mise en valeur du bâtiment de la mairie.

Les élus avaient contacté un graffeur de Rivesaltes pour réaliser une œuvre peinte sur la façade du bâtiment. Deux esquisses ont déjà été réalisées dans l'attente d'une troisième, à la demande de certains élus.

Préalablement, une entreprise de peinture-ravalement devrait intervenir pour repeindre l'ensemble de l'édifice afin de préparer le support du décor.

Le CAUE 66 a attiré l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de réaliser des travaux de restauration sur l'ensemble de l'édifice avant de procéder aux travaux de finition et de mise en peinture, il est indispensable de s'assurer du bon état sanitaire général du bâtiment.

Lors de la visite, les techniciens du CAUE 66 ont pu observer et faire état de différentes pathologies (tâches, coulures, fissurations, décollement d'éléments de maçonnerie avec risques de chutes de matériaux, formation de dépôts de calcite, corrosion d'armatures, présence de toiles d'araignées) sur lesquelles quelques conseils et informations ont été prodigués.

Les conseils ont également porté sur le possible déplacement du panneau d'informations (peu esthétique) dans l'abri-bus.



CERBÈRE

Reconstruction d'un mur de soutènement et rénovation du gymnase

La municipalité a fait appel au CAUE 66 pour l'aider à sécuriser différents projets :

- **Un mur de soutènement** s'est effondré sous la voirie sur la propriété d'une résidence appartenant au bailleur social 3 Moulins Habitat.



Un parking se trouve au-dessus de ce mur, il a été sécurisé pour empêcher le stationnement des véhicules. La voirie appartenant à la commune, il lui revient d'en assurer la reconstruction.

- **Rénovation du gymnase**

Le gymnase se trouve en front de mer et sa particularité est d'avoir une façade entièrement vitrée composée de carreaux de différentes tailles faisant référence aux architectures du Mouvement Moderne.



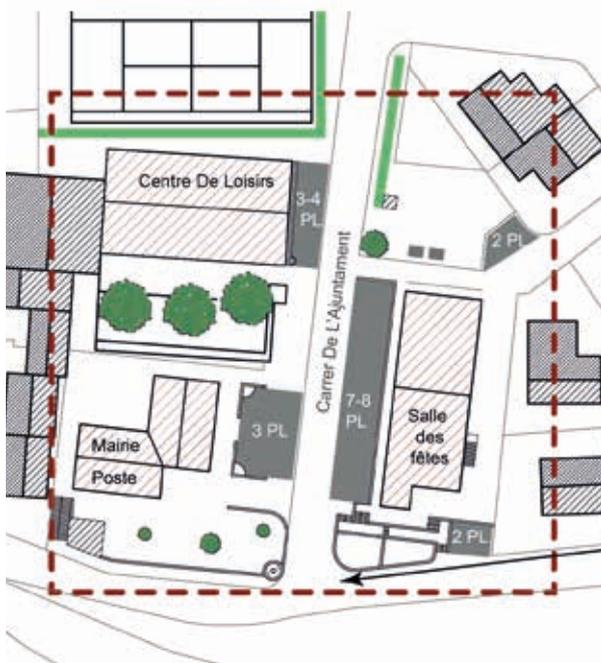
Par ailleurs, un parking se trouve sur le toit du gymnase. Il n'est pas prévu de travaux sur celui-ci mais les conseils du CAUE 66 sont demandés par la municipalité en ce qui concerne l'aspect sécuritaire, notamment pour l'installation de garde-corps.

ERR

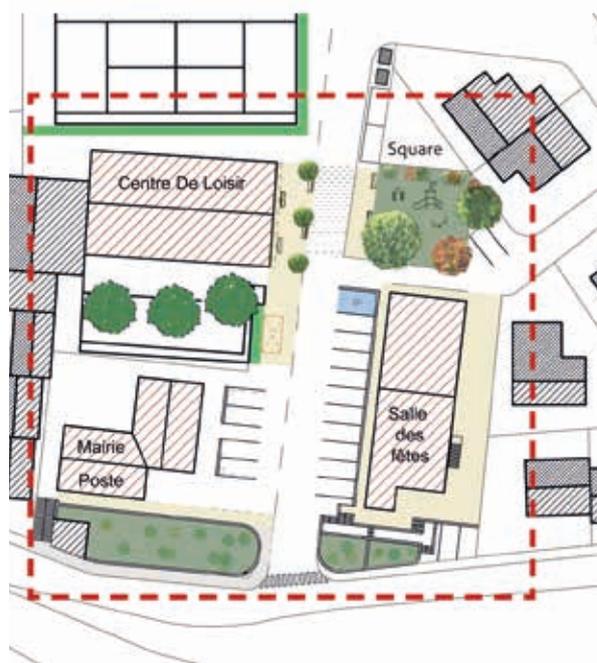
Aménagement des abords de la mairie, de la salle des fêtes et du centre de loisirs

L'aménagement des abords de la mairie, salle des fêtes et centre de loisirs consistait en l'homogénéisation de l'ensemble, dans une réflexion du traitement des revêtements, mais également en

redonnant un juste équilibre entre la place des piétons face à celle des automobiles. Il s'agissait alors de sécuriser les enfants, leurs parents mais aussi de réorganiser le stationnement et d'adapter les cheminements pour les personnes à mobilité réduite.



ETAT DES LIEUX



PROJET



Entretien

avec le maire de Err



« La commune d'Err a sollicité le CAUE 66 pour l'aménagement des abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Les conseils que l'équipe nous a apportés nous ont permis d'avancer dans notre projet et les aménagements proposés nous paraissent très intéressants car ils vont permettre la réalisation d'un espace cohérent et partagé en fonction des usages»

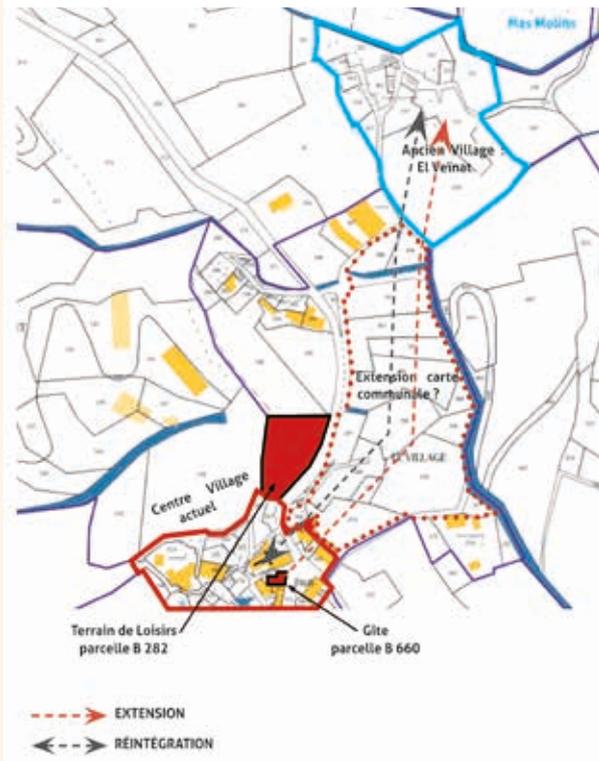
Isidore PEYRATO
Maire de Err

GLORIANES

Transformation d'un garage communal en gîte d'étape / création d'une aire de loisirs / carte communale

Le CAUE 66 a été sollicité afin d'aider la commune à l'élaboration d'une carte communale, et à l'aménagement d'un gîte d'étape pour randonneurs.

Ces demandes ont abouti à une réflexion sur un lien entre le village actuel de Glorianes et le site originel aujourd'hui en ruine, en réintégrant l'ancien Veinat.



Entretien

avec la maire de Glorianes



« En ce qui concerne l'intervention du CAUE 66 à Glorianes, l'ensemble du Conseil Municipal est satisfait. La première visite a permis d'avoir une vision précise sur nos demandes avec des besoins spécifiques (commune de montagne, isolée), et la seconde visite a permis aux conseillers présents ainsi qu'aux deux porteurs de projets d'avoir des réponses à leurs demandes. Le dossier rédigé et étayé est de grande qualité.

Il s'agissait de 4 projets :

- Transformation du garage en gîte
- Aménagement d'une aire de loisir
- Réflexions sur la présence des ruines de l'ancien village
- Élaboration d'une carte communale. »

Céline DRAGUÉ
Maire de Glorianes

LAMANÈRE

Rénovation d'un bâtiment communal

L'équipe municipale souhaite réhabiliter une ancienne colonie de vacances et la transformer en gîtes afin d'héberger randonneurs et visiteurs. Des locaux mis à la disposition des associations communales pourraient être aménagés. Ce projet est porté en collaboration avec l'association « Le Plaçot au coeur ».

Ce grand bâtiment d'environ 600m² situé au sud du village, en amont de la confluence de deux cours



d'eau le Correc de l'Assalador et la Ribera de la Manera, est aujourd'hui, désaffecté et inutilisé.

Par ailleurs, la municipalité souhaite développer l'attractivité touristique du village par différents leviers.

En dehors des problèmes de risques naturels, le bâtiment pressenti semble démesuré et peu adapté



à ce type de projet qui représente un investissement compris entre 700 000 et 1 000 000 euros, pour une dizaine de gîtes. Une fois les subventions et aides diverses déduites, le reste à charge pour la commune pourrait être conséquent. Il convient également de prendre en compte le coût de fonctionnement (personnel, entretien...). La municipalité, si elle le souhaite, pourra confier le projet à un professionnel de la promotion immobilière de vacances (type VVF).

Le CAUE 66 a également suggéré d'envisager une solution différente en implantant sur un autre site de petites structures légères plus performantes conçues avec des matériaux locaux.

LLO

Réaménagement de l'entrée de ville et abords de l'église

La demande concernait l'entrée de village. Le CAUE 66 y a répondu en proposant une voie douce avec un mobilier urbain et de la végétation marquant la perspective sur le clocher de l'Église, le mettant ainsi en valeur. Une réflexion a également été portée sur mise en sécurité des abords de l'église, côté route départementale..., en proposant un parvis au revêtement qualitatif en écho aux matériaux déjà présents sur la commune, espace tampon entre piétons et véhicules.



Avant



Après

grille en acier corten
fil d'eau en pavés
frêne commun
enrobé lisse teinté clair
stabilisé compacté

MAUREILLAS-LAS-ILLAS

Écoles et bâtiments communaux

La municipalité a fait appel au CAUE 66 pour un pré-diagnostic de bâtiments communaux. Cette demande concernait des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, la Poste, le 18 rue de las Illas, et l'école maternelle.



L'école élémentaire, symbole de la commune, mérite une rénovation, de par son architecture représentative des constructions institutionnelles du département, l'étude a été poussée dans ce sens. L'école maternelle quant à elle, relativement récente pose de nombreux problèmes de pathologies et la quasi absence d'isolation thermique. La question était de savoir si elle devait être démolie et reconstruite ou bien rénovée. Notre conseil était de la rénover en l'adaptant au climat méditerranéen, (car cet équipement était adapté au climat septentrional), en mettant en évidence toutes ses défaillances.



MAURY

Aménagement et sécurisation du plan d'eau, d'une aire de camping-car et d'une aire de pique-nique

Les élus ont sollicité les techniciens du CAUE 66 pour réfléchir à une potentielle mise en conformité d'un réservoir d'irrigation servant de baignade et l'aménagement, à proximité de celui-ci, d'une aire de stationnement pour les camping-cars intégrée à une aire de pique-nique.

Le CAUE 66 a préconisé d'envisager une « clôture » de l'ensemble du site notamment côté RD19.



Le CAUE 66 estime que l'installation d'une aire de camping-car sur ce site isolé du village et éloigné de ses services et de ses activités ne serait pas opportun. Quels bénéfices peut espérer la commune de ce type d'investissement ?

L'aménagement de cet équipement sur le site de l'ancienne « Promenade » dans le village, ou un site similaire, paraîtrait plus adapté. Projet également à envisager avec les communes limitrophes afin de diagnostiquer les enjeux économiques et leurs retombées sur un territoire d'influence significatif.

MONTBOLO

Acquisition et réhabilitation d'une bâtisse pour la création d'un gîte communal

La commune a sollicité les conseils du CAUE 66 avant l'achat d'un ancien mas. La commune souhaitait avoir un appui technique afin de pouvoir envisager les différents travaux à effectuer lors de la transformation de cet ancien mas en restaurant et gîtes.

L'étude du CAUE 66 a révélé que le projet allait générer d'importants travaux de restauration et d'aménagement.

Le budget de réhabilitation prévisible étant important, les élus prennent le temps de la réflexion concernant l'achat de cet immeuble.



NOHÈDES

Rénovation de l'église

Les élus ont constaté, à plusieurs endroits de l'édifice, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, des fissurations avec des chutes de matériaux à l'intersection de la voûte de la nef et de la chapelle nord. Ils s'inquiètent de savoir si ces phénomènes sont graves et s'il y a lieu de prévoir des travaux d'urgence.

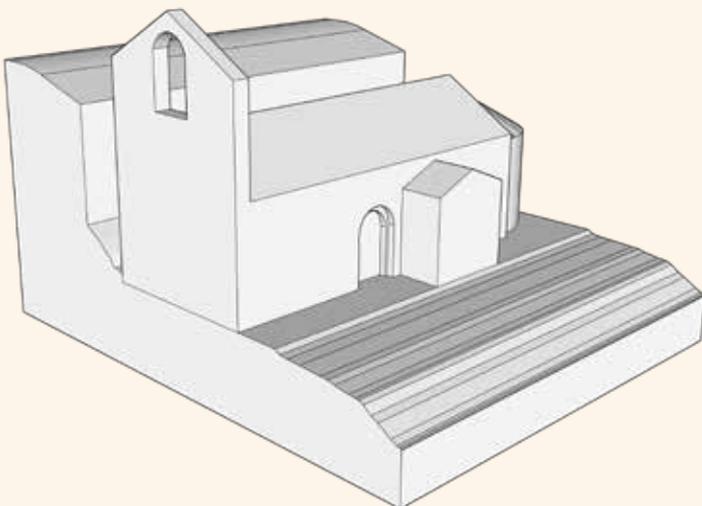
Ils ont donc sollicité une visite des lieux par un technicien du CAUE 66.

L'église paroissiale Saint-Martin est un édifice de style roman catalan. Elle est implantée sur un versant sud, très accidenté. La nef est flanquée, au nord, d'une chapelle, construite ultérieurement (?) contre terrier et d'un campanile, de plan carré, probablement construit tardivement. On peut constater, sur la façade sud, à droite de la porte méridionale, les traces d'une deuxième chapelle. Cette porte (probablement la «porte des morts») a été condamnée lorsque furent entrepris des travaux d'excavation suite au déplacement du cimetière primitif, vers 1889. Il apparaît que cet événement a eu des conséquences sur la stabilité de l'église.

Concernant les inquiétudes des élus, la première opération à entreprendre sera de vérifier si les fissurations observées sur la voûte de la nef se sont stabilisées ou si au contraire elles sont en expansion.

Des jauges graduées pourraient être installées de part et d'autre de chaque fissure, sur une période d'au moins un an, fixées soigneusement. Cette opération pourrait d'ailleurs être envisagée partout où des fissures ont été observées. Si ces sondages révélaient un développement continu des phénomènes (ouverture de la fissure, chutes de matériaux), une étude de restauration et des travaux de confortations devraient être envisagés.

Autre point important à diagnostiquer : l'origine de l'humidité. Sur la façade sud, des dégarnissages de joints en pieds de mur ont été observés. Des sondages devront être entrepris pour déterminer l'état du remplissage interne de la maçonnerie pour envisager leur restauration ainsi que le rejointoiement des pierres.



PY

Rénovation du bâtiment communal Les Isards

Le centre de vacances « les Isards » est un lieu où enfants et adultes viennent séjourner et découvrir les espaces naturels environnants avec une sensibilisation particulière à l'écologie. La demande est exposée par l'équipe de l'association « Accueil et découverte ». Propriétaire du centre, la commune de Py est le partenaire incontournable, investi et attentif à l'évolution des structures résidentes.



Il s'agit d'un Établissement Recevant du Public. La demande des randonneurs et vacanciers a évolué, le principe de grande chambre avec sanitaires sur le palier ne convient plus.

Le CAUE 66 conseille une isolation thermique par l'intérieur puisque des travaux de rénovation intérieurs sont à prévoir suivant les prescriptions d'une étude réalisée par un BE thermique. Les façades ont été rénovées récemment. Il sera indispensable d'étudier l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec la possibilité de rendre accessible le bâtiment.

Nous conseillons à l'association et la municipalité de réfléchir à un projet modeste et cohérent afin que ce dernier puisse voir le jour prochainement, en essayant de conserver le maximum d'éléments existants. Au constat des hauteurs sous plafonds des espaces « nuit », l'idée de lits en mezzanine dans de futures chambres requalifiées, suivant les souhaits de modernisation du centre est sans doute à étudier afin d'exploiter au mieux les volumes et surfaces et d'offrir un maximum de couchages en concertation avec la future équipe de Maitrise d'Œuvre.

SAILLAGOUSE

Création d'une maison pluriprofessionnelle de santé et d'un centre administratif

Il s'agissait de relier le centre-bourg au parc aquatique et ses lacs. Ainsi, il a été proposé l'aménagement du stade, de créer un espace tampon entre urbanisation « dense » et espaces naturels.

Un pôle santé était également en réflexion, sur une parcelle choisie. Après analyse du contexte, et des contraintes règlementaires et urbaines, le CAUE 66 a proposé une « faisabilité » possible.



SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

L'ancien château et centre ancien

Depuis 2017, le CAUE accompagne la commune pour :

- la conservation des vestiges de l'ancien château
- la mise en valeur du centre ancien : requalification des ruelles et de la place



Entretien avec le maire de St-Jean-Pla-de-Corts



« Je me félicite des conseils apportés à la commune par le CAUE 66, notamment en ce qui concerne la requalification des ruelles et des places du centre ancien. La municipalité envisage de solliciter à nouveau le CAUE 66 pour l'aménagement de jardins familiaux et une expertise concernant la restauration du vieux château. »

Robert GARRABÉ
Maire de St-Jean-Pla-de-Corts

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE USINE DE SANDALES

La commune de Saint-Laurent-de-Cerdans a sollicité le CAUE 66 sur le projet de réhabilitation de l'ancienne sandalière « Vallespir sandales ». L'ancienne sandalière est un bâtiment retraçant l'histoire industrielle de la commune, le rez-de-chaussée étant déjà occupé par divers commerces et services, les élus envisageraient d'aménager l'étage en "maison de l'artisanat".



Les techniciens du CAUE 66 les ont mis en garde sur les potentiels conflits d'usages liés à des problèmes de nuisances (vibrations & bruits) pouvant être générées par certaines activités envisagées. Le bâtiment étant conçu comme un bloc monolithe, les vibrations et nuisances sonores se transmettent dans toute la structure. Il faudrait soit choisir des activités compatibles soit isoler acoustiquement celles qui génèrent des nuisances.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- Réhabiliter le bâtiment en tenant compte de ses propres contraintes.
- Redynamiser l'activité artisanale ou industrielle Laurentine

Suite aux premiers conseils du CAUE 66, la commune souhaite faire un appel à candidatures afin d'offrir la possibilité à un ou des artisans compatibles en termes d'usage de s'installer.



Entretien avec le maire de St-Laurent-de-Cerdans

«*La commune de Saint-Laurent-de-Cerdans a sollicité le CAUE 66 dans le cadre de ses missions de conseils pour trois sites :*

- *la chapelle Notre Dame de la Sort*
- *l'Hostellerie du château*
- *l'ancienne sandalière*

Les conseils du CAUE 66 ont été particulièrement précieux et ont permis de solutionner le problème posé par les infiltrations d'eau dans la chapelle Notre Dame de la Sort. S'agissant de l'hostellerie du château, le bâtiment a finalement été vendu à un particulier. Enfin, la situation de la « Sandalière » est plus compliquée. Le projet proposé par le CAUE 66 nécessite une intervention extérieure et la présence d'un repreneur ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

J'ai particulièrement apprécié l'assistance technique du CAUE 66, et j'attends avec impatience l'étude sur le projet de la future traversée du village. »

Louis CASEILLES
Maire de St-Laurent-de-Cerdans

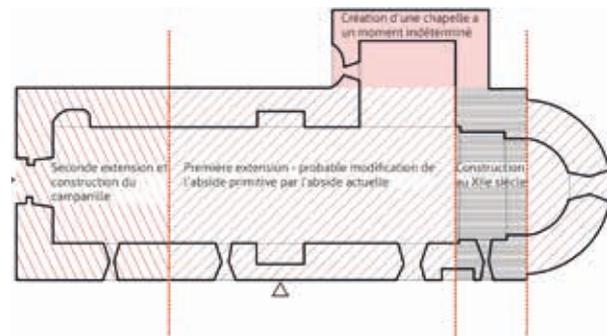
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE Aménagement du centre ancien

La commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque a sollicité les conseils du CAUE 66 dans le but de requalifier les espaces publics du centre ancien, notamment les espaces publics le long de l'artère commerciale.

Une requalification d'espaces publics en centre ancien peut se révéler être un défi car les piétons côtoient les automobilistes et les cyclistes, les commerçants cherchent un cadre privilégié mais sont soumis à des contraintes d'accessibilité et de facilité de livraison. La végétation est un facteur positif mais doit être soigneusement entretenue.

Les conseils du CAUE 66 permettent de faire un état des enjeux propres à la commune afin de fournir une base de discussion aux élus.

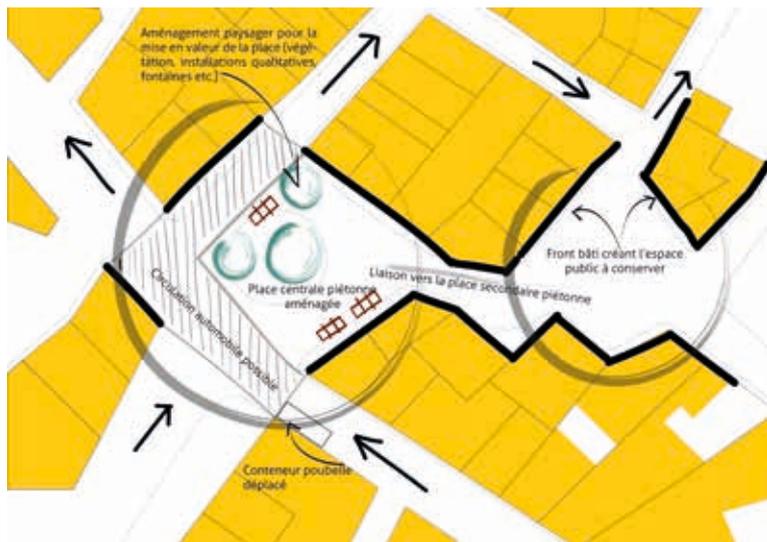
château. L'ancienne église Saint-Jean a été abandonnée à partir de la construction de la seconde et son état s'est très largement détérioré jusqu'à une restauration dans les années 90. L'ancienne église est entourée de son cimetière typique des montagnes pyrénéennes.



Cet édifice n'a pas été protégé au titre des monuments historiques mais possède cependant un intérêt archéologique et historique évident pour tout amateur de patrimoine. Lui trouver une nouvelle fonction que celle pour laquelle il a été conçu est une solution pour le conserver et le transmettre aux générations futures.

Néanmoins, le projet d'y aménager une salle communale n'a pas été retenu vue la faible capacité, en terme de surface utile.

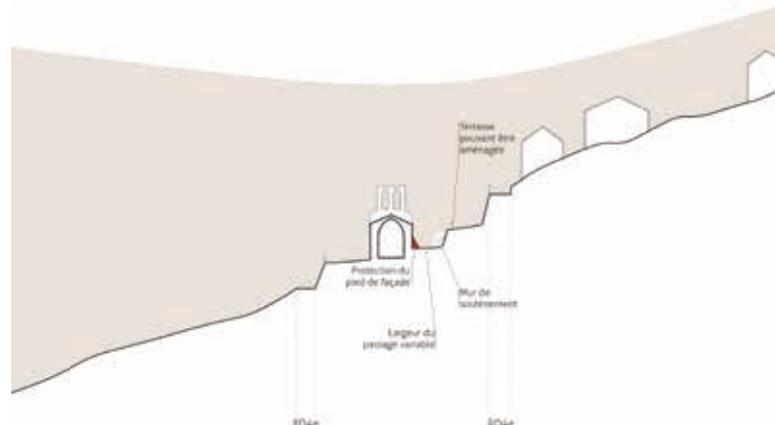
Le CAUE 66 a aussi suggéré à la collectivité d'organiser un chantier participatif avec les habitants encadré par un architecte du patrimoine et des artisans car l'édifice nécessite quelques travaux de restauration.



SANSA Restauration de l'église et aménagement de ses abords

La commune de Sansa a sollicité les conseils du CAUE 66 pour la restauration de l'église paroissiale Saint-Jean, son changement de destination en salle communale et l'aménagement de ses abords. (l'ancien cimetière).

Les premières mentions de l'église Saint-Jean datent de 1189. Au XIXe siècle, une nouvelle église fut construite, également dénommée "église St-Jean" située dans la partie haute du village, proche du

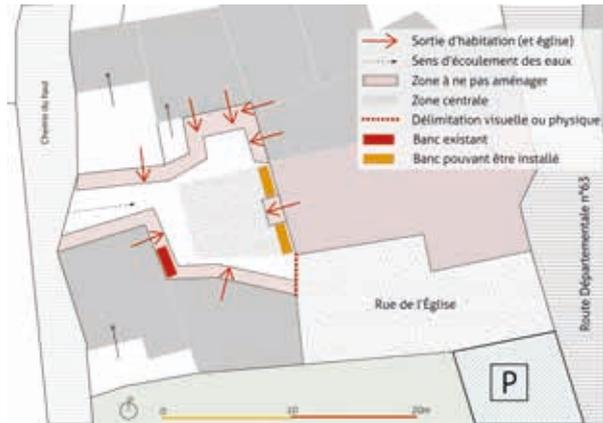


TAILLET

Aménagement des espaces publics au village et au hameau de la Roure

La commune de Taillet a sollicité les conseils du CAUE 66 pour l'aménagement des espaces publics du village et du hameau de la Roure. La distinction dans la nomenclature des espaces publics a permis au CAUE 66 de proposer des conseils différents et adaptés aux différentes typologies d'espaces publics.

Les techniciens ont mis en évidence plusieurs problématiques relatives à l'aménagement des espaces publics dans les petits villages. Les conflits d'usages entre automobilistes et piétons, la gestion des eaux de ruissellement, le choix de revêtements de sols à la fois antidérapants, perméables et adaptés à chaque usage. Il a aussi été envisagé l'installation de stands de vente de produits locaux et de bancs.



Entretien avec le maire de Taillet



«Les conseils du CAUE 66 sur la réfection des voiries de la commune étaient pertinents.

Ils ont permis aux élus d'aller plus loin dans leur projet et l'étude produite leur a été utile pour lancer la consultation des entreprises.

Il serait intéressant que le CAUE 66 puisse aller plus loin en apportant, notamment, une aide sur le montage des dossiers de consultation des entreprises et le chiffrage des travaux.»

Alain RAYMOND
Maire de Taillet

TROUILLAS

Aménagement paysager

Les élus se questionnent depuis plusieurs années sur un aménagement en « parc de loisirs » du ravin du Monestir. Ils souhaitent maintenant entreprendre une réflexion sur ce terrain qui constitue un lien entre le vieux village et les zones pavillonnaires l'entourant.

Ils envisagent notamment la création d'un « théâtre de verdure » et d'espaces de jeux et de détente aménagés dans un cadre le plus naturel possible, en conservant l'ensemble de la végétation actuelle. Lors du rendez-vous, il a été évoqué un lieu de type jardin ou square paysager.

Le CAUE 66 peut accompagner la commune dans la définition d'un programme d'aménagement. Celui-ci permettra de déterminer les contours du projet pour permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie de disposer d'une note d'intention voire un cahier des charges précisant les attentes des élus.

L'idée de tirer parti de l'aspect quasi naturel du site avec des végétaux qui se sont implantés spontanément nous paraît être une excellente démarche rappelant les principes du jardin en mouvement développé par le paysagiste Gilles Clément.



Entretien avec le maire de Trouillas



« Je tiens particulièrement à remercier le CAUE 66 pour ses conseils sur lesquels nous nous appuyons pour donner suite à notre projet d'aménagement du Ravin du Monastir. L'éclairage qui nous a été apporté nous guidera pour établir un cahier des charges précis avant de passer commande auprès d'un paysagiste.

En effet, nous avons sollicité le CAUE 66 et la visite sur site nous a permis de sillonner ensemble ce ravin. Grâce à nos échanges, l'équipe du CAUE 66 a saisi notre souhait de garder cet espace naturel tout en y apportant des aménagements.

Les orientations pour l'installation de cheminements sur ce terrain assez accidenté et des idées d'aménagement pour un petit théâtre de verdure avec du mobilier « naturel » nous seront précieuses.

Nous remercions encore le CAUE 66 d'avoir été à notre écoute et d'avoir apporté un éclairage professionnel à notre projet. »

Rémy ATTARD
Maire de Trouillas

THÉZA

Réhabilitation de l'îlot Jonquères

La commune de Théza a sollicité les conseils du CAUE 66 dans le but de réhabiliter l'îlot «Jonquères» et une ancienne cave viticole en centre ancien.

L'îlot Jonquères se compose d'anciennes habitations très dégradées, d'une ancienne grange et d'un espace central non couvert suite à l'effondrement ou la destruction de sa toiture des années auparavant. L'ancienne cave viticole conserve les anciennes cuves en ciment.

Les conseils du CAUE 66 ont porté sur la réhabilitation des bâtiments mais également sur la stratégie urbaine en centre ancien. En effet, l'îlot Jonquères pourrait être détruit mais reconstruit sur ses limites parcellaires afin de conserver la forme urbaine du cœur historique du village. L'espace non couvert pourrait être réinvesti en espace public arboré et la cave viticole liée au reste de la commune en tant qu'activité commerciale.



Entretien avec le maire _____ de Théza



«J'ai beaucoup apprécié notre collaboration et l'expertise apportée par le CAUE. Nous avons pu avoir une vision différente de la nôtre, plus déconnectée des problématiques communales. Je me félicite du travail accompli en commun qui va nous permettre de réaliser nos projets. Les échanges ont été fructueux et si je devais résumer l'intervention du CAUE 66, je dirais qu'il permet aux communes d'aborder leurs projets sous un autre angle, en mettant l'accent sur des problématiques auxquelles elles n'ont peut-être pas pensé.»

Jean-Jacques THIBAUT
Maire de Théza



THÉZA

Bourg-centre, écoquartier et tiers-lieu

Les élus nous ont sollicité le CAUE 66 pour la réhabilitation du centre ancien du village avec un projet d'installation notamment d'un « Tiers-lieu ». Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la politique « Bourgs-Centres » de la Région portée sur le territoire de la communauté de communes dont fait partie Théza.



La demande a aussi porté sur la création d'une nouvelle zone résidentielle en lien avec l'aménagement de jardins familiaux. L'ensemble étant en contact avec le centre historique du village. Le CAUE 66 a alors proposé aux élus d'envisager une réflexion à partir du concept de l'urbanisme durable et plus particulièrement du label Ecoquartier.

La conception de cet aménagement devant prendre en compte l'avenir et la vocation des structures urbaines existantes par rapport aux besoins d'investisseurs potentiels (habitants, commerçants, artisans et futurs résidents) dans le cadre d'une concertation.

VALCEBOLLÈRE

Chapelle St-Hilaire au hameau du Puig

La commune, à la demande de l'association culturelle, a sollicité les conseils du CAUE 66 au sujet de la chapelle Saint-Hilaire du hameau du Puig. La chapelle est aujourd'hui à l'état de ruine mais reste un élément patrimonial important.



Photo Martial Garcia

Les conseils du CAUE 66 portent sur le type de restauration possible et surtout souhaitable. Une restauration à l'identique n'aurait que peu de sens pour un tel projet, le CAUE66 a plutôt conseillé une restauration contemporaine permettant une réinterprétation de cette architecture culturelle et un changement de destination du lieu.

Le CAUE 66 poursuit son conseil auprès de la Présidente de l'association, à qui a été déléguée la maîtrise d'ouvrage.

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

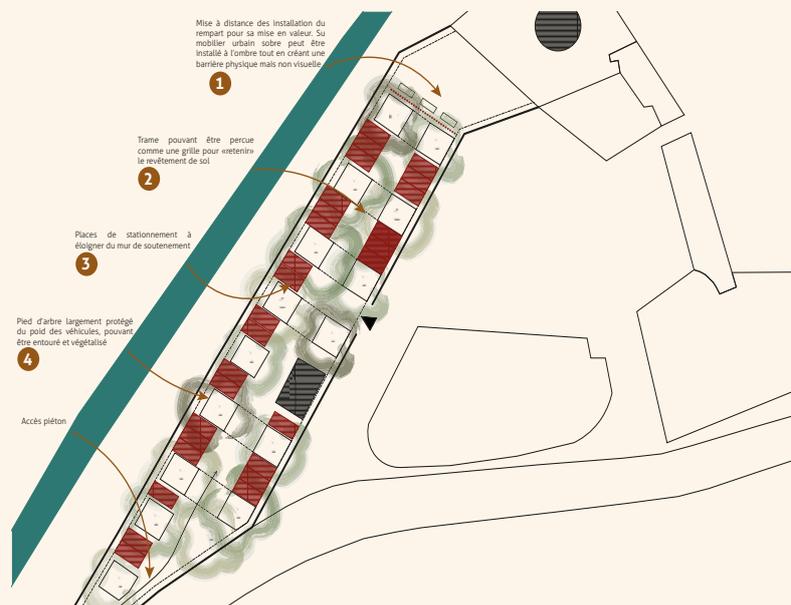
Parking résidents et aménagements d'espaces publics

Les élus ont sollicité le CAUE 66 pour les accompagner sur l'aménagement du parking résidents et l'espace pique-nique attenant.

Dans l'attente de trouver de meilleures solutions pour le stationnement automobile, un premier pas pourrait consister à dégager le devant des fortifications.

Situé à la sortie occidentale de la ville devant la porte dite d'Espagne, cet espace arboré sert de parking aux résidents et commerçants du village.

Le CAUE 66 suggère de concevoir des aménagements à caractère réversible : reculer la zone de stationnement d'une bonne vingtaine de mètres depuis le pied des fortifications, soit, environ au droit des premiers platanes de l'ex-Promenade ; condamner les anciens WC pour pouvoir réaménager le pied du rempart concerné ; supprimer la haie de troènes dans la même logique de dégagement



des remparts ; réaménager une aire de pique-nique, le plus en retrait possible du rempart à l'ombrage des premiers platanes ; traiter l'entrée du parking avec un système de barrières plus qualitatif et discret ; pouvoir mettre en place un revêtement de sol perméable sur les zones de roulement et de stationnement

Un diagnostic sanitaire des platanes qui ont subi des pratiques de taille inadaptées s'avère primordial. Il devra être pratiqué par un expert compétent et reconnu qui pourra prescrire des traitements ou enlèvements de certains sujets devenus dangereux ou sénescents.



Entretien avec le maire _____ _____ de Villefranche-de-Conflent



« Je suis très satisfait du partenariat entre la commune de Villefranche et le CAUE 66. Il a porté sur deux projets :

- l'aménagement d'un parking sur la route de Sahorre : le document réalisé a beaucoup aidé la commune qui va suivre les préconisations du CAUE 66. La commune peut également compter sur l'appui d'autres services complémentaires comme le SMCGS.

- le réaménagement du parking résidents : la commune a suivi le conseil du CAUE 66 concernant l'étude sur les platanes et a sollicité l'ONF pour cette mission. Toutefois, compte tenu du besoin de places de stationnement, la commune a pris le parti d'en réaliser davantage que ce que prévoyait l'étude du CAUE 66. »

**Patrick LECROQ
Maire de Villefranche-de-Conflent**

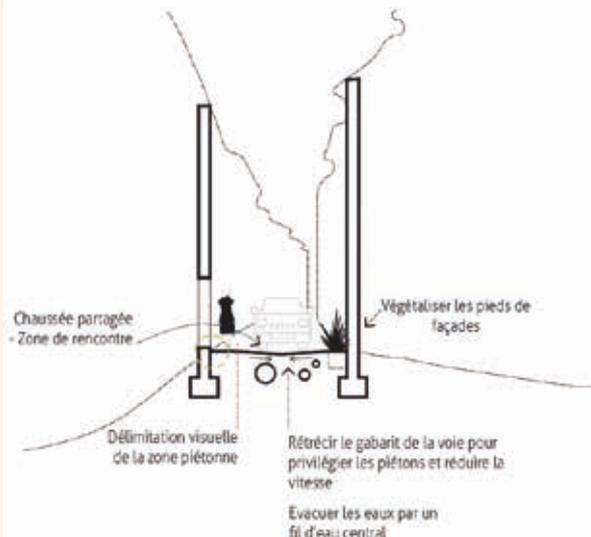
VILLELONGUE-DELS-MONTS

Aménagement de diverses places

La commune a sollicité les conseils du CAUE 66 pour l'aménagement et la requalification des places : de la République, des festivités et d'En Douma.

Les conseils du CAUE 66 ont été réalisés à l'échelle du centre ancien afin de connecter le réseau de places de la commune. Cette étude a questionné le stationnement dans la commune ainsi que le rôle des espaces publics. La place de la République était le sujet principal de l'étude car elle était utilisée comme zone de stationnement alors que les véhicules gênaient le bon fonctionnement du restaurant/bar de la place.

L'aménagement des différentes places a également permis de soulever les questionnements sur la route départementale traversant la commune, particulièrement étroite. Une requalification de cette voie pourrait être entreprise dans un temps futur pour lier les différents espaces publics.



Entretien avec le maire de Villelongue-dels-Monts



«Le CAUE 66 a beaucoup apporté à la commune concernant l'aménagement de la place de la République, notamment une vision plus large que ce qui était prévu.

Le CAUE 66 a interpellé les élus sur la circulation et le stationnement autour de la place et a apporté un regard extérieur intéressant.

La municipalité a beaucoup apprécié cette intervention et les conseils du CAUE 66 ont été pris en compte. »

Christian NIFOSI
Maire de Villelongue-dels-Monts

VINÇA

Jardins partagés

La municipalité a fait appel au CAUE 66 pour un projet de jardins familiaux.



Une concertation avec les futurs usagers de ces jardins est à prévoir après que certains des points aient été abordés avec les interlocuteurs concernés : dépollution des terrains, destination des zones humides, plantation le long de la ligne SNCF...

Il sera ensuite possible de passer à la phase de programmation du projet d'aménagement pour définir un cahier des charges précis pour confier la mission d'aménagement de l'ensemble du site à un bureau d'études ayant toutes les compétences requises.

Le CAUE 66 pourra accompagner la commune dans cette démarche en complément des autres partenaires.

VINGRAU

Restauration et mise en valeur de deux moulins à farine

Depuis plusieurs années, la municipalité de Vingrau fait régulièrement appel aux conseils du CAUE 66.

Depuis 2018/2019, le CAUE 66 accompagne la commune sur la restauration et la mise en valeur de deux moulins à farine :

- le moulin à vent
- le moulin à eau



Le souhait des élus était de reconstituer le mécanisme et de faire refonctionner le moulin à vent, dans un état supposé d'origine, et de réhabiliter le moulin à eau en un lieu d'animation patrimoniale en complément du moulin-à-vent.

En effet, même si l'édifice est abandonné depuis de très nombreuses années, il présente un intérêt archéologique certain.

Création d'un lotissement

La commune souhaite réaliser un lotissement de 5 à 6 maisons sur les parcelles des anciens ateliers municipaux, les bâtiments étant encore présents. Le site a été retenu afin de réutiliser un terrain communal pouvant être considéré comme une friche. La commune a sollicité l'aide du CAUE 66 à la rédaction du règlement du futur lotissement.

Les parcelles du projet se trouvent dans le rayon de protection de l'église paroissiale Sainte-Eugénie, avec laquelle elles ont une co-visibilité. Les parcelles des anciens ateliers municipaux se situent sur les hauteurs de la commune, sur une colline surplombant le centre ancien. Les constructions alentours sont majoritairement inspirées du style néo-provençal.

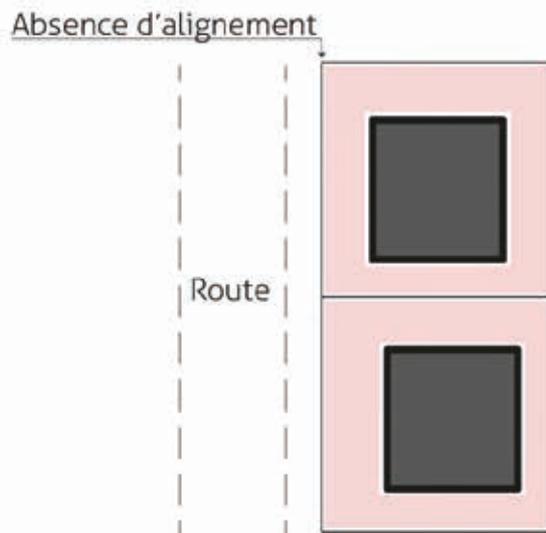
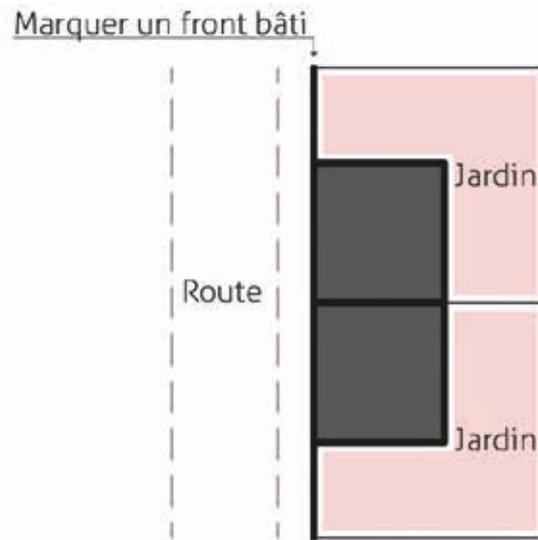
La création de maisons individuelles induit plusieurs contraintes ayant des répercussions les unes sur les autres.

Premièrement, l'intérieur questionne sur le mode de vie, l'organisation des espaces, la modularité, l'évolution de la vie des occupants, la lumière, le confort thermique etc... qui sont des aspects pris en compte par un architecte.

Ensuite, l'extérieur questionne sur la relation entre l'intérieur et les extérieurs privés et publics, les vues, la protection climatique du bâtiment, le rapport aux maisons environnantes, au paysage, etc...

Ces contraintes sont prises en compte par l'architecte mais dépendent également d'une volonté politique visible au travers des règlements d'urbanisme.

Pour beaucoup, la notion de « lotissement » correspond à un stéréotype : maisons individuelles au centre de parcelles plus ou moins importantes entourées très généralement de hauts murs. Ce type de constructions mène à des bâtisses standardisées et peu adaptées au contexte paysager et climatique. De plus, la vie se développant dans ces quartiers, est quasi inexistante, le lotissement contribue à la création de ce que l'on appelle des « quartiers dortoirs ». Les « codes du lotissement » séparent les habitations les unes des autres et de l'espace public par de grands murs afin de « protéger » l'habitation des intrusions extérieures et des indiscretions du voisinage.



Ce modèle a engendré des critiques auxquelles certains professionnels du bâtiment et élus tentent de remédier.

Une opération communale de la taille de ce projet est une belle possibilité d'envisager un autre type de construction, de type « habitat groupé » s'éloignant ainsi du modèle standardisé du lotissement classique.

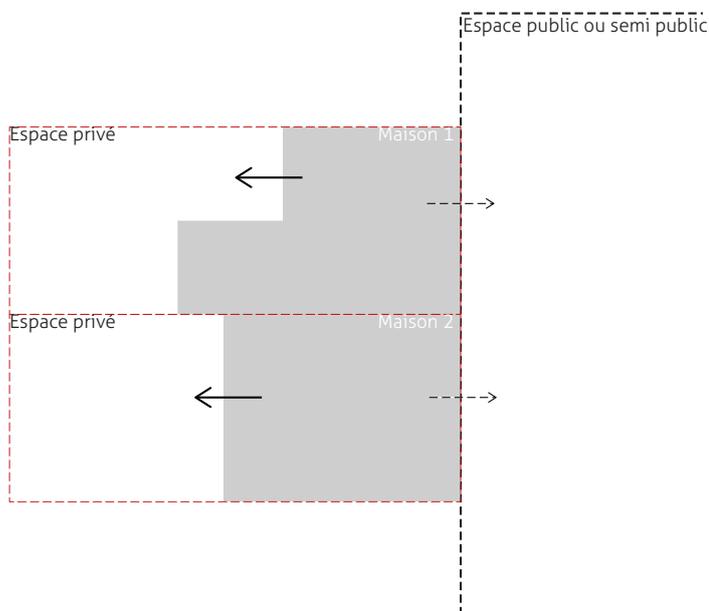
Sociologiquement, limiter les espaces extérieurs privés favorise le développement d'activités sur l'espace public et l'essor de commerces et services de proximité.

Limiter les espaces extérieurs (jardins plus petits ou partagés) favorise une utilisation des espaces publics et une participation à la vie de la commune plus importante.

Zoom sur Ortaffa

Plusieurs espaces extérieurs peuvent avoir un caractère privatif réservé à la cellule familiale grâce à un patio interne à la construction ou cette séparation peut se faire grâce à de la végétation. Le mur de clôture tel qu'on le connaît n'a pas forcément sa place.

La densité est au cœur de nombreuses préoccupations urbanistiques. Les zones à faible densité qui ont été construites ces 50 dernières années ont mené à un fort étalement urbain, une disparition progressive des zones agricoles, une augmentation des trajets en voiture compte-tenu des distances allongées, la disparition des commerces de proximité et une imperméabilisation importante des sols augmentant les risques d'inondations.



Un équilibre entre espace public et espace privé doit être soigneusement travaillé, actuellement l'espace privé est tellement important que l'espace public peut se résumer à de la voirie. Il pourrait être intéressant de renverser la tendance car l'espace privé est très consommateur de foncier et ne profite qu'à peu de personnes. Si l'espace privé se voit amoindri, il sera impératif de créer un espace public ou semi-public plus important. Ce phénomène est d'ailleurs visible dans les villes ou les centres anciens de communes parsemées de places, dents creuses, venelles etc.

Le projet de lotissement de la commune pourrait intégrer cette différenciation d'espaces et permettre à l'espace public d'être plus qu'une voirie. Les habitants, dans ce cas, bénéficieraient d'un espace privé et d'un espace public ou semi-public.

La hiérarchisation des espaces et des voies permet une meilleure mutualisation et organisation du quartier. Une partie du stationnement (le stationnement des visiteurs par exemple) peut être mutualisé, tout comme la collecte des déchets. Contrairement au logement collectif, les logements individuels groupés permettent une adresse et une entrée individualisée.

Le patio ou « puits de lumière » est un élément principal de l'architecture méditerranéenne qui correspond parfaitement au climat de cette zone. Le patio apporte de la luminosité aux pièces tout en permettant de conserver la fraîcheur nécessaire. En tant qu'espace extérieur à l'intérieur, il permet également de limiter les vues sur le voisinage. Le patio peut être réalisé à l'échelle du logement de taille plus ou moins importante et peut être décliné à l'échelle du groupe de logements sous forme de cœur d'îlot. L'aspect intime est alors partagé avec les autres habitations et permet de créer un espace commun protégé de l'espace public conservant les mêmes propriétés bioclimatiques.

Zoom sur Ortaffa (suite)

Aménagement de l'avenue de la Méditerranée et de la place de la République

L'avenue de la Méditerranée traverse Ortaffa en faisant la liaison Elne-Ortaffa. Faciliter les déplacements « actifs » permettrait de réduire la circulation automobile. Un travail pédagogique sur les temps de trajets en vélos permettrait d'inciter les usagers à se déplacer autrement. L'avenue de la Méditerranée peut se diviser en 5 sections, chacune définie par une largeur de voirie et un rapport au bâti environnant différent.

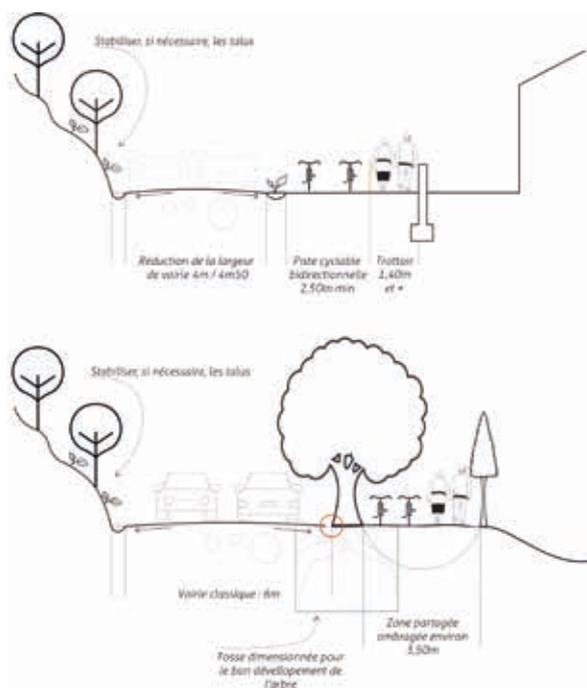
La partie urbaine de l'avenue la plus au nord possède la contrainte des accès aux garages. La partie la plus au centre de la commune est, quant à elle, à traiter pour une facilité d'accès et une mise en valeur de commerces.

Le « secteur 1 » est une zone peu urbanisée longée de platanes. Cette section fait suite à la partie départementale de la RD 40. Cette section est uniquement routière, elle pourrait être aménagée de l'autre côté des platanes, par une zone de promenade ombragée et partagée entre les piétons et les cycles. Cet aménagement aurait un intérêt encore plus important s'il était poursuivi sur la partie départementale de la voie.

Le « secteur 2 » peut être considéré comme l'entrée de ville. L'urbanisation est visible grâce aux murs de clôtures de quelques habitations. L'aspect routier de la section 1 se transforme en ambiance urbaine de moyenne commune. Cette section, relativement large, peut permettre la création d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée du trottoir piéton.

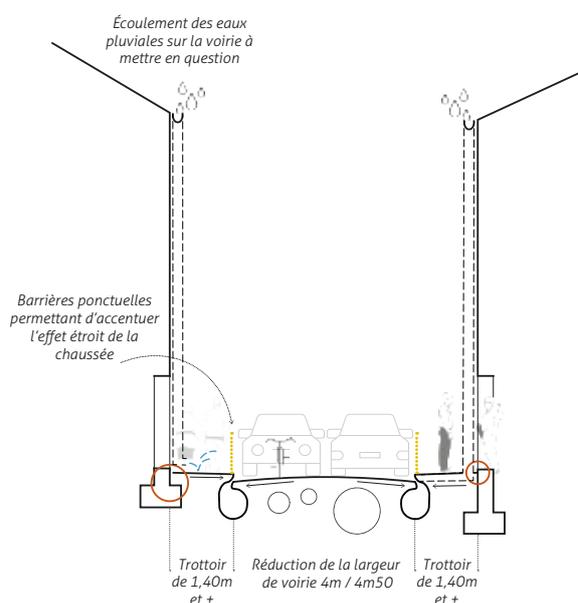
Le « secteur 3 » est une partie très linéaire marquée par l'alignement de bâtis construits avant les années 1970. Les bâtiments, en R+1 ou R+2, accentuent la perspective et l'aspect d'avenue de la moitié du 20e siècle. L'aspect mi urbain pourrait bénéficier d'une végétalisation partielle sur les garde-corps protégeant les piétons de la voirie. Dans cette partie, la largeur de la rue permet la création de trottoirs accessibles de part et d'autre de la voirie. Les cyclistes peuvent partager la chaussée avec les automobilistes grâce à une vitesse très réduite.

Le « secteur 4 » est la continuité du secteur 3 et représente l'hyper centre, cette partie est moins linéaire, un certain nombre de rues « débouchent »



dessus. La largeur de cette section ne permet pas de créer un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite de chaque côté de la voie carrossable.

Le « secteur 5 » se trouve au milieu de la section 4. Cette zone a été identifiée comme très étroite. Il serait préférable de réduire la chaussée de manière ponctuelle afin de ne pas pénaliser les piétons. Le rétrécissement de la chaussée ne permettrait le passage que d'une seule voiture. Cet aménagement contraindrait à un ralentissement au profit de la sécurité piétonne.





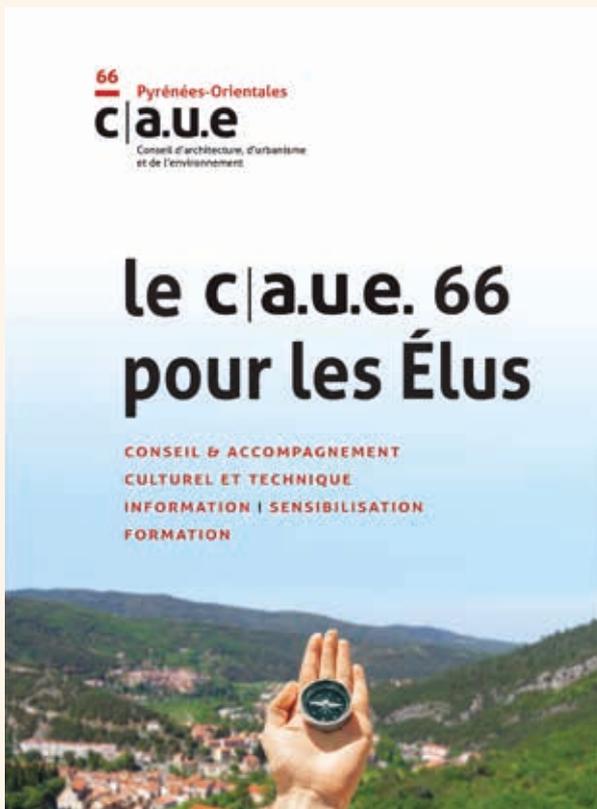
Entretien avec le maire _____ _____ d'Ortaffa

“

« De par sa présence au plus près des territoires, le CAUE 66 donne la possibilité d'engager un accompagnement pédagogique permettant de préciser le programme du projet et définir exactement les enjeux de qualité, notamment dans la définition de la commande publique et dans les procédures de sélection des équipes de maîtrise d'oeuvre. Cet accompagnement, dans le temps, de la collectivité est fort apprécié. »

Raymond PLA
Maire d'Ortaffa

Communautés de communes



Depuis 2018, le CAUE 66 a développé le partenariat avec les EPCI, mettant ainsi en oeuvre une orientation de son projet stratégique 2018/2022.

À partir de 2019, le CAUE 66 est allé à la rencontre des élus communautaires.

En 2020, au cours de ces rencontres, le CAUE 66 a présenté ses missions, ses domaines d'intervention et ses accompagnements.

- le 7 janvier, rencontre des élus de la communauté de communes Agly Fenouillèdes
- le 9 janvier, rencontre des élus de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne
- le 13 février, rencontre des élus de la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée

Ces présentations ont eu lieu à l'occasion des réunions des conseils communautaires. La plaquette «Le CAUE 66 pour les élus» a été remise à l'ensemble des élus.

Ces rencontres ont été interrompues depuis la crise du COVID 19 mais elles seront reprises en 2021 dès que possible.



Conseil communautaire de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne



Conseil communautaire de la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée



Georges ARMENGOL

Entretien avec le Président _____ — de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne _____



« Après la présentation des missions du CAUE 66 aux maires de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne le 9 janvier 2020, plusieurs d'entre eux ont sollicité le CAUE 66 pour leurs projets communaux : Saillagouse, Llo, Err, Ur, Valcebollère. Ces projets portaient notamment sur l'aménagement des villages, compétence communale. Les communes ont été très satisfaites par les études produites par le CAUE 66 et ont ensuite sollicité la communauté de communes pour un accompagnement technique sur ces projets. La communauté de communes quant à elle pourrait solliciter l'intervention du CAUE 66 sur de futurs projets portant sur l'aménagement du territoire. »

Georges ARMENGOL
Président de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne
Maire de Saillagouse

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES

Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales

Dans l'optique de la réalisation du PLUI par la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, le CAUE 66 a été sollicité afin d'aider à déterminer le périmètre de la zone UA, ainsi qu'un cahier de recommandations architecturales.

À ce titre, le CAUE a engagé des visites de terrain sur l'ensemble des 24 communes. La zone UA d'un PLU est attribuée au centre ancien, déterminé par le cadastre Napoléonien ou autres documents d'urbanisme anciens. Lors des visites, il a été constaté que le « centre ancien », tel que défini par les documents anciens, ne comportait pas toujours d'intérêt patrimonial majeur.

Certaines maisons ont été largement modifiées au



fil du temps, notamment dans les années 1950 à 1980. Les règlements de zone UA sont généralement très contraignants pour les particuliers, pas toujours pertinents au regard du patrimoine et peuvent être perçus comme vecteurs d'un coût financier supplémentaire lors de la réhabilitation.

Partant de ces différents points, il a été envisagé une démarche permettant de préserver le patrimoine communal tout en le valorisant. Cette démarche permettra également les initiatives contemporaines sans imposer aux particuliers des mesures inadéquates, conduisant parfois à des travaux réalisés sans demande d'autorisation d'urbanisme et préjudiciables à l'aspect général de la commune.

Un premier périmètre a été déterminé à partir d'une analyse du cadastre napoléonien. Ce périmètre a ensuite été ajusté en fonction du développement urbain de la fin du 19^e au début du 20^e siècle.

L'analyse du CAUE a porté sur les critères suivants :

- L'état du bâti
- La présence ou non d'enduit sur le bâti
- L'intérêt patrimonial
- La typologie

Cette analyse a permis de déterminer des premières zones d'intérêt à conserver et/ou à mettre en valeur :

- La première présente la ou les zones urbaines d'intérêt dont le bâti n'est pas spécifiquement d'un intérêt majeur mais son emprise urbaine est révélatrice de l'histoire.
- La seconde correspond au bâti d'intérêt patrimonial moyen à fort, à préserver voire à restaurer afin de conserver l'histoire de la commune.

Cette démarche permet une préservation ponctuelle et judicieuse du patrimoine et l'innovation contemporaine lorsque d'autres documents d'urbanisme pourraient l'interdire.

Ces observations contribueront à l'élaboration des prescriptions du PLUi afin de permettre la conservation et la réhabilitation des patrimoines architecturaux qui forment l'identité des territoires concernés, tout en permettant l'intégration harmonieuse de formes architecturales contemporaines de qualité.

Mise en place de permanences de conseils à l'attention des particuliers

Le CAUE 66 tient une permanence de conseils aux particuliers le premier vendredi de chaque mois, le matin de 9h à 12h.

La première permanence s'est tenue le 3 mars 2020 dans les locaux de la Communauté de Communes. Les permanences ont ensuite été suspendues durant quelques mois, compte-tenu de la crise sanitaire.

Les permanences ont repris en septembre et octobre 2020.



Entretien avec le Président — de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes —



«Je suis très satisfait de la présence du CAUE 66 sur le territoire de la communauté de communes Agly Fenouillèdes. Ses permanences à l'attention des particuliers sont très importantes pour les administrés qui peuvent ainsi bénéficier de conseils avisés pour leurs projets de construction ou de rénovation.»

Par ailleurs, l'aide apportée par le CAUE 66 pour la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales est précieuse pour l'élaboration du PLUi. L'intervention du CAUE 66 est très appréciée des collectivités rurales qui n'ont pas les moyens humains d'assurer ces missions.»

Charles CHIVILO
Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes
Maire de Maury
administrateur du CAUE 66 depuis 2015

PARTENARIAT CROISSANT CAUE 66 / CD 66

En juillet 2020, le CAUE 66 et le Département ont décidé de formaliser leur partenariat par la mise en place de réunions de travail régulières avec les différents services départementaux avec lesquels le CAUE 66 est amené à intervenir sur des dossiers communaux ou intercommunaux.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, ce partenariat est un véritable atout au service des collectivités et des particuliers.

Ainsi, au cours du 4^{ème} trimestre 2020, des rencontres sur les thèmes de la rénovation énergétique, des aires de covoiturages et des écoquartiers ont été organisées.

Rénov'Occitanie est le service public de la Région Occitanie pour la rénovation énergétique des logements privés. Dans les Pyrénées-Orientales, ce dispositif est relayé par le CD66 au travers du guichet unique Rénov'Occitanie-Pays catalan, pour lequel le CAUE 66 est un partenaire technique. Il s'agit d'un service gratuit et indépendant d'information et de conseils sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique de l'habitat.



Aires de covoiturage

Le CD66 a sollicité le CAUE 66 pour des conseils sur l'insertion paysagère de stands de vente de produits du terroir qui seront installés sur les aires de covoiturage réalisées par le CD66 dans plusieurs secteurs du département. Il s'agit notamment des secteurs de Bouleternère et Argelès-sur-Mer.



Appel à projet « Ecoquartiers »

Le Département a lancé un appel à projets « Ecoquartiers » 2020-2023 auquel ont répondu 6 communes : Amélie-les-Bains, Banyuls-dels-Aspres, Bourg-Madame, Sorède, Saint-Laurent-de-Cerdans et Tresserre. La mission, à laquelle participe le CAUE 66, porte sur la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'un quartier de village exemplaire en termes d'urbanisme et de développement durable dans les communes concernées. Par ailleurs, le CAUE 66 participe aux comités de pilotage auprès du CD66 et de la DDTM pour accompagner les communes dans leurs projets d'écoquartiers.



Aire de covoiturage RD618 Argelès-sur-mer

Désimperméabilisation des cours d'école

En 2020, un travail d'expertise s'est également engagé autour de la question de l'imperméabilité des sols dans les cours des collèges.

JURYS DE CONCOURS

Le CAUE 66 a été sollicité par le CD 66 pour participer à divers jurys de concours :

- Jury de concours d'architecture pour le Collège de la Salanque
- Jury de concours d'architecture pour la Cuisine centrale UDSIS de Millas
- Jury de concours d'architecture pour la restructuration et l'extension des Archives Départementales et du Service Archéologie

Ces actions ont été poursuivies en 2020.

A ces trois jurys, s'est ajouté le suivant en 2020 :

Jury de concours d'architecture pour la création d'un pôle nautique et de pleine nature Agly-Fenouillèdes sur le secteur de l'Horto à Caramany



Ce pôle qui s'étendra sur une superficie d'environ 30 000 m² comprendra :

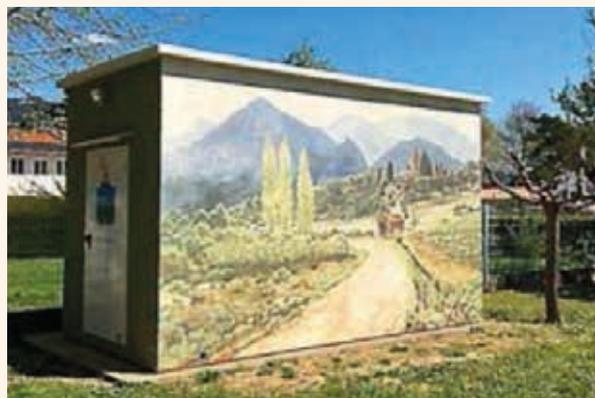
- Une maison des activités de pleine nature (APN) d'environ 350 m² de surface utile, avec un bureau d'accueil touristique, destinée à recevoir à l'année les sportifs et amoureux des activités de pleine nature ;
- Un bassin de baignade biologique de 1 900 m³ avec ses installations techniques : pompes, déversoirs, lagune, pontons, plage ;
- Une base nautique comprenant environ 70 m²

de structures modulaires de type Algeco et l'ensemble des aménagements pour les activités de type voile, kayak, paddle et pédalo (rampes, pontons...);

- Une aire de loisirs/manifestations extérieures et aires de pique-nique ;
- Des aménagements paysagers, signalétique thématique et mobilier urbain ;
- Une aire de stationnement de 100 places, une aire pour 10 camping-cars, voies de dessertes intérieures et carrefour sur la RD21 ;
- L'amenée des réseaux publics depuis la cave coopérative de Caramany.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LE DÉPARTEMENT

Le CD 66 a lancé, depuis 2018, les travaux de Numérique 66, son réseau public très haut débit, pour une couverture totale du territoire d'ici 2022. Ce déploiement implique l'installation d'armoires NRO (nœud de raccordement optique) dans les communes. Il s'agit de locaux techniques. Ces armoires étant peu esthétiques, certaines communes souhaitent les intégrer dans leur environnement. Le Département a donc sollicité le CAUE 66 pour une étude d'intégration de ces équipements.



La commune de Caudiès-de-Fenouillèdes a été concernée par ces conseils en 2020.

Conseil Départemental

Le CAUE 66 a été sollicité par le Président et le conseil syndical de l'UDSIS pour moderniser deux équipements : le centre des Angles de pratiques des activités de neige et de centre équestre de St-Cyprien. Ces équipements construits il y a plusieurs décennies nécessitent un ensemble de travaux de réhabilitation plus ou moins conséquents et une mise en valeur pour revaloriser à travers eux l'image que reflète l'esprit et les valeurs de l'UDSIS au sein du département.

CENTRE UDSIS DES ANGLES

Le CAUE 66 a été sollicité pour réaliser un prédiagnostic d'un bâtiment accueillant du public :

- isolation insuffisante
- infiltrations en toiture
- mise aux normes (électrique...)
- adaptations à un jeune public (garde-corps ...)
- adaptations aux personnes à mobilité réduite (chambres accessibles, réfectoire...)



Il s'agissait aussi de profiter des conseils du CAUE 66 pour avoir une réflexion sur la qualité architecturale du bâtiment existant tout en gardant son caractère.



CENTRE ÉQUESTRE UDSIS DE SAINT-CYPRIEN

Le CAUE 66 a été consulté pour effectuer le prédiagnostic d'un bâtiment accueillant du public :

- bâtiment en zone inondable, risque fort
- risques d'incendies
- sécurité des personnes et des animaux
- confort des personnes et des animaux



Il s'agissait dans un contexte à risques, d'apporter par des références architecturales, des réponses fonctionnelles aux problèmes de ventilations, surchauffes... avec l'environnement et le paysage comme acteurs principaux



Syndicat Mixte Canigó Grand Site



Entretien avec le directeur du SMCGS



« Le syndicat collabore avec le CAUE 66 depuis 2001. Le label Grand Site de France est un label décerné par le ministère de la Transition écologique et solidaire qui vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des sites classés de grande notoriété et de très forte fréquentation. L'approche paysagère intégrée est donc une des composantes essentielle du projet que porte le Syndicat mixte à l'échelle de ses 60 communes des balcons, piémont et massif du Canigó. Afin de disposer d'un expertise paysagère et d'un accompagnement dans la durée des projets que nous portons, le partenariat avec le CAUE des Pyrénées Orientales nous est apparu naturel.

L'apport du partenariat avec le CAUE 66 réside dans leur bonne connaissance du territoire et l'expertise apportée dans le processus d'élaboration des projets, notamment lors de leur définition. C'est pourquoi, l'essentiel du partenariat a été orienté sur l'appui aux projets émergents portés par le Syndicat ou ses membres. Cet appui permet aux projets de partir sur de bonnes bases, en intégrant dès leur conception, une dimension paysagère opérationnelle et le respect des principes d'aménagements définis dans le plan de paysage du massif du Canigó.

Une convention a été signée avec le CAUE 66 en 2020 car c'est un moyen efficace et rapide d'officialiser un partenariat entre deux parties tout en permettant aux deux parties de définir précisément les objectifs partagés et les moyens mobilisés. Cela permet également une flexibilité et des possibilités d'évolutions régulières, lors du renouvellement de la dite convention. »

Florian CHARDON
Directeur du Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Syndicat Mixte Canigó Grand Site

FORMALISATION DU PARTENARIAT

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) a pour objet de préserver et mettre en valeur tous les éléments du patrimoine naturel et culturel sur le massif du Canigó, et d'une manière plus générale, de développer toutes les actions concourant au développement culturel et touristique du territoire du Syndicat Mixte, dans le respect de l'esprit des lieux.

Ainsi, en application des valeurs et de la politique «Grand Site de France», le SMCGS a en charge la préservation, gestion et valorisation du patrimoine du massif du Canigó et de sa zone d'influence.

En tant que lauréat de l'appel à projet national lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2015, le SMCGS s'est doté d'un plan de paysage que son comité syndical a validé à l'unanimité le 10 juillet 2017.

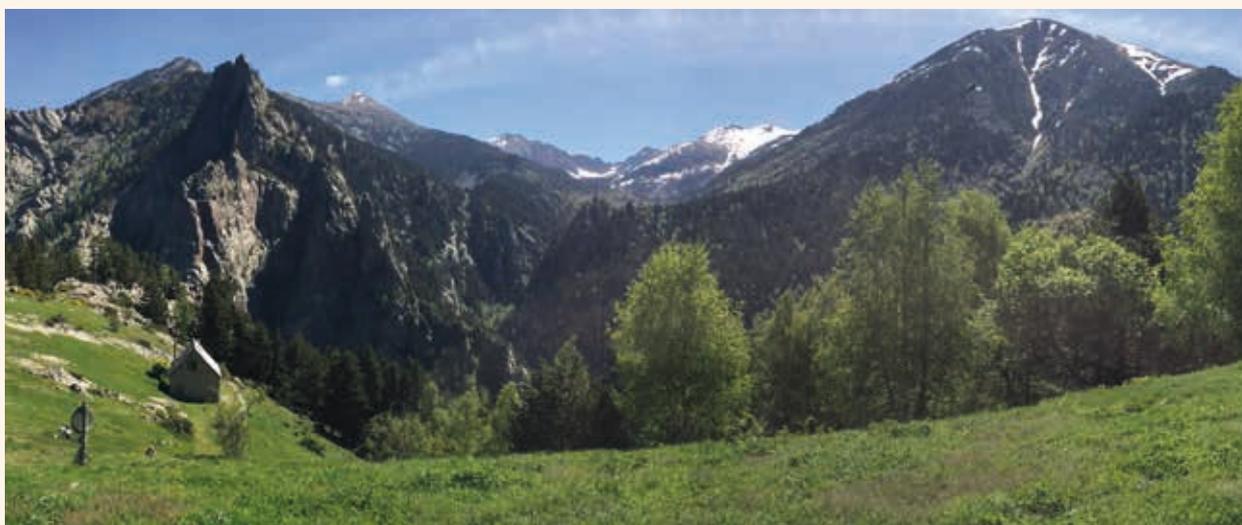
Le plan de paysage a ainsi permis de mettre le paysage au cœur du projet territorial et de renouveler l'approche du territoire jugée difficile à appréhender dans sa diversité et ses proportions.

Dans ce cadre, le SMCGS a sollicité l'accompagnement du CAUE 66 pour une mission d'appui à l'animation, de mise en œuvre du plan d'action et des principes d'aménagement définis dans le plan de paysage du massif du Canigó. La mission confiée au CAUE 66 est donc

susceptible d'être plus particulièrement mobilisée sur des projets structurants. Elle consiste en un accompagnement du SMCGS dans les réflexions préalables, la mise en forme, l'animation, la sensibilisation et le suivi des projets précités. Le CAUE 66 apporte son expertise dans le cadre de ses missions de conseil, formation et sensibilisation.

Le SMCGS mobilise le CAUE 66 sur les typologies d'intervention suivantes :

- Appui à la définition des projets architecturaux, d'aménagement, de qualification paysagère ou de valorisation paysagère portés par le SMCGS,
- Conseil et accompagnement du SMCGS auprès des maîtres d'œuvre dans le cadre du processus de construction des projets architecturaux et paysagers,
- Appui du SMCGS dans l'émission d'avis d'opportunité sur des projets ou problématiques susceptibles d'avoir un impact sur le paysage du GSF,
- Conseil en orientation d'aménagement pour les projets du SMCGS ou du territoire,
- Appui du SMCGS dans l'animation du plan de paysage et l'élaboration du plan de paysage transition énergétique,
- Appui à des actions d'animation, événementiel, sensibilisation ou valorisation.



Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été signée entre le SMCGS et le CAUE 66 le 24 février 2020 à Montbolo en présence de Mesdames Ségolène NEUVILLE, Présidente du SMCGS et Marie-Pierre SADOURNY, Présidente du CAUE 66.



Parcs naturels régionaux

PNR DES PYRÉNÉES CATALANES

La collaboration continue avec le Parc Naturel Régional

des Pyrénées Catalanes sur les projets suivants :

- Groupe de travail urbanisme et espaces naturels
Plaquette « Couleurs et matériaux du bâti traditionnel des Pyrénées catalanes »
- Comité de pilotage du projet de « Valorisation du patrimoine géologique des Pyrénées Catalanes et des Belvédères de Cerdagne »



PNR CORBIÈRES-FENOULLÈDES

Après plus d'une dizaine d'années de concertation et de travaux autour de ce projet de territoire, à l'initiative et porté par les élus et notamment son Président Hervé Baro, le projet de parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes devrait recevoir en 2021 le décret de classement signé du 1er Ministre. Cette labellisation viendra conforter et reconnaître



un travail de concertation de longue haleine au service d'un territoire fragile, exceptionnel et engagé. Avec ses voisins PNR de la Narbonnaise en méditerranée et PNR des Pyrénées-Catalanes, le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes symbolise le trait d'union entre les zones méditerranéennes et pyrénéennes.

Niché au cœur des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ce territoire rural se caractérise par une biodiversité exceptionnelle avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore. Sa richesse notamment ornithologique a peu d'équivalent en France a d'ailleurs donné naissance à l'un des emblèmes figuratifs du logo de Parc.

Les paysages des Corbières-Fenouillèdes, d'abord esquissés par une histoire géologique remarquable qui façonne ce territoire depuis 500 Millions d'années, ont ensuite été fortement marqués par une histoire très mouvementée. Ce territoire est occupé par les Hommes depuis près de 700 000 ans avec l'un des plus anciens gisements d'Europe : Tautavel qui fêtera en 2021 les 50 ans de la découverte d'Arago 21, la plus vieille face humaine fossilisée complète d'Europe. Le Parc est également le théâtre de grands événements médiévaux : zone de contact, de frontière entre Royaumes de France et d'Aragon. Le territoire regorge de nombreux vestiges archéologiques témoignant d'une véritable empreinte sur les Corbières-Fenouillèdes avec la présence notamment de 5 forteresses royales implantées au cœur du Parc.

L'association et le travail en partenariat avec les CAUE 11 et 66 s'avèrent très fort depuis le début de la procédure et présage de beaux travaux en commun sur diverses thématiques (transition énergétique, urbanisme, paysages, valorisation des patrimoines...). Le CAUE 66 a assisté, le 24 septembre 2020, à une réunion du comité technique portant sur le projet de charte du PNR.



Associations

SOLIHA

Le CAUE 66 continue à donner des conseils couleurs de façades aux propriétaires de maisons de Prades. Les conseils se sont étendus aux communes de la communauté de communes Conflent Canigó. 8 dossiers ont été traités en 2020.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Ci-dessus, deux exemples de rénovation avant / après

MISSIONS

3 **INFORMATION** et **SENSIBILISATION**



L'Article 7 de la loi n° 77-2
du 3 janvier 1977 sur l'architecture
modifié par la loi n° 2016-1087
du 8 août 2016 - art. 173, précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Les architectes et paysagistes du CAUE 66 interviennent auprès des jeunes, afin de les sensibiliser à leur cadre de vie et d'en comprendre son évolution, à la qualité architecturale et leur faire découvrir le métier d'architecte.

Comment développer la sensibilité des jeunes à l'espace et à l'architecture, les aider à construire un regard critique et citoyen sur leur cadre de vie, leur donner la parole sur leur vécu, leur envies, leurs besoins, stimuler leur imagination et leur créativité dans le cadre d'ateliers en classe et de visites sur sites, etc ?

Le CAUE 66 adapte ses accompagnements aux demandes des enseignants des différents degrés. Pour intéresser élèves et enseignants aux bâtiments et à la ville, au patrimoine local mais aussi aux références contemporaines, à l'ensemble du territoire sans oublier les détails, de construction, d'aménagements...

Les CAUE proposent la découverte de l'espace architectural et urbain par :

- l'approche sensorielle et sensible : faire la différence entre voir et observer
- l'apport d'éléments de connaissances pour une compréhension de l'architecture et de la ville
- des rencontres avec des acteurs du cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes, élus, maîtres d'ouvrage..., ou avec les usagers...
- des ateliers proposant des productions créatives sur l'environnement construit ou d'expérimentation à partir de jeux de construction

Ces façons d'aborder le cadre bâti sont organisées et modulées en fonction de l'âge des élèves, pour constituer un projet pédagogique cohérent mis en place avec un ou plusieurs enseignants.

Le CAUE propose également des actions de formation.

VOUS ÊTES ENSEIGNANT : Vous souhaitez, seul ou avec d'autres collègues, monter un projet pédagogique autour des thèmes de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement. Vous voulez faire découvrir à vos élèves un territoire, une ville, un quartier, une réalisation ? Leur faire comprendre le projet d'extension ou de restructuration de leur établissement scolaire, leur faire visiter le chantier ? Leur faire rencontrer des professionnels qui participent à l'espace et au cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes ? Les aider à expérimenter et produire lors d'ateliers créatifs ?

LE CAUE PEUT VOUS AIDER.

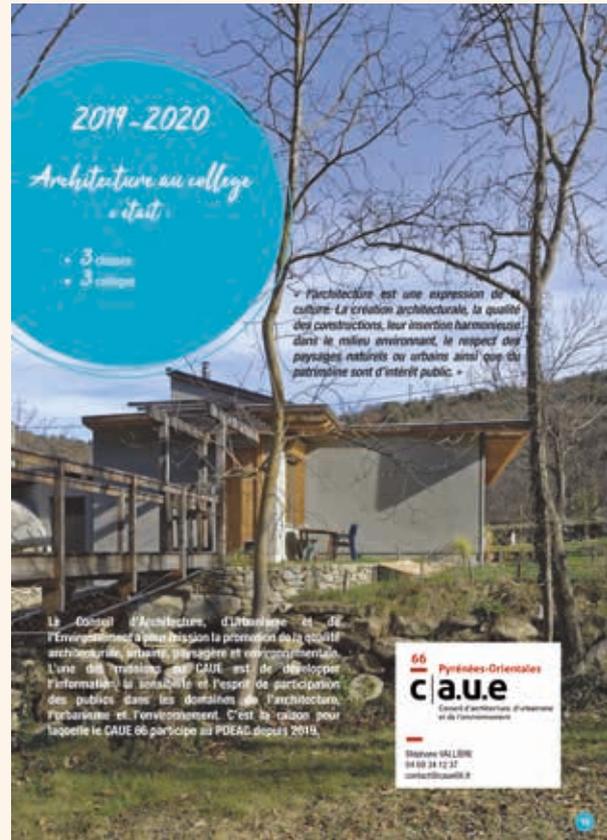
Il vous accompagne tout au long du projet : de la définition de son contenu jusqu'à sa restitution. Il vous aide à mettre en place les partenariats avec d'autres structures culturelles : Service Culture Patrimoine, Conservation du patrimoine du CD 66, la médiathèque départementale, le musée de Céret, le Service des Archives, l'École d'Architecture de Toulouse, l'École d'Architecture de Montpellier, etc.

MODALITÉS : Les enseignants prennent contact avec le CAUE 66 et sont dirigés vers le coordinateur des actions pédagogiques. Les projets pédagogiques (sujet, objectifs, etc.), sont élaborés conjointement par l'enseignant et le référent CAUE 66 en fonction des thématiques.

DÉROULEMENT : Les interventions sont ponctuelles ou régulières, adaptées à la demande et au projet. Elles peuvent prendre la forme d'animations en classe (apport de connaissances à partir de diaporamas, ateliers,...), de visites de sites de lecture paysagère, de rencontres avec des professionnels.

Les architectes et les paysagistes dans les collèges :

L'architecture et le paysage font partie intégrante de notre cadre de vie et il nous semble important, conformément à nos missions, que les jeunes collégiens y soient initiés. Le CAUE 66 développe depuis septembre 2019, avec la participation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), du CD 66 et de la DRAC, des actions de sensibilisation au sein des collèges dans le cadre de PDEAC. L'objectif est de permettre aux collégiens accompagnés de leurs enseignants, de découvrir le patrimoine architectural, urbain et paysager du département lors de visites informatives et de promenades architecturales.



Entretien avec une enseignante — — du collège St-Exupéry



« Ma collaboration avec le CAUE 66 dans le cadre du projet PDEAC « Décrire l'Architecture » a été très positive. Le CAUE 66 a organisé une visite pour les élèves de 3ème. Ensuite, se servant des observations, un travail de recherche documentaire a été réalisé par les élèves. La situation sanitaire ne leur a pas permis de finir les ateliers. Mon changement d'établissement cette année ne m'a pas permis de renouveler ma candidature au projet PDEAC 2021 mais j'envisage de renouveler ma candidature l'année prochaine. »

Monique MAURO
Professeur de Lettres au Collège St-Exupéry de Perpignan

La sensibilisation en milieu scolaire

PDEAC - PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le CAUE 66 intervient dans le cadre des actions éducatives proposées par le Département des P.O.

À partir de septembre 2020

Depuis 2019, le CAUE 66 s'investit auprès du jeune public et multiplie les actions en sa faveur pour éduquer les futurs citoyens à la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie. Au travers de différentes actions «Autour de mon collège, il y a...», de visites, d'ateliers sur l'implantation et l'orientation des bâtiments ou lors d'interventions en classe, les architectes et paysagistes du CAUE 66 proposent des animations sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine, adaptées à chaque âge.

Dans le cadre des actions éducatives du Département à destination des collèges, le CAUE 66 a décliné en 2020 son action éducative liée à la promotion des savoirs architecturaux, urbains et paysagers au sein du collège Saint-Éxupéry de Perpignan. L'action s'inscrivait dans le cadre d'un enseignement autour de la découverte et de la réflexion sur les lieux de vie des élèves.

Le sujet retenu par le professeur était : la salle de classe, le collège, le quartier, la ville. Cette démarche a permis une réflexion des élèves sur les différentes échelles de leur environnement. L'étude de la salle de classe permettait de s'interroger sur l'importance d'une architecture adaptée à son bon fonctionnement.

La réflexion sur le collège, et notamment la cour, a pu mettre en exergue l'importance de la place du végétal et d'un mobilier adapté. Les découvertes du quartier et de la ville ont questionné les élèves sur leur propre utilisation des espaces publics.

Les réflexions entreprises par les collégiens sont des plus importantes en tant qu'utilisateurs des salles de classe et du collège et créateurs des quartiers et de la ville de demain, ils doivent pouvoir se sentir acteurs à part entière des différents lieux.

En 2020, le CAUE 66 est intervenu dans deux collèges :

- le collège Saint-Éxupéry de Perpignan
- le collège Paul Langevin à Elne



Intervention dans une classe de 5ème du collège Paul Langevin à Elne

La sensibilisation en milieu scolaire

66 Pyrénées-Orientales
ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

EXPERIMENTER L'ESPACE, L'ARCHITECTURE ET LE PAYSAGE

Le projet pourra être décliné autour de trois thèmes qui sont **l'espace, l'architecture et le paysage**

OBJECTIFS

- Apprendre les bases du vocabulaire pour s'exprimer autour de l'espace, de l'architecture ou du paysage
- Développer le sens de l'observation et de l'analyse
- S'interroger sur le programme (quel projet et pourquoi ?)
- Expérimenter grâce aux outils graphiques (dessin, plan, maquette etc.) et physiques (la place du corps au sein de l'espace etc.)
- Réaliser un projet fictif basé sur les expérimentations réalisées

FONCTIONNEMENT

4 grands temps alternés jalonnent le projet afin de s'approcher de : 8h d'apprentissages et échanges théoriques et 8h d'expérimentation pratique :

- Expérimentation de l'espace, de l'architecture ou du paysage grâce à des mises en pratique ou une visite permettant l'observation et l'apprentissage des bases du vocabulaire descriptif et des éléments de composition. (3h)
- Mise en commun et discussions des éléments observés, des notions abordées, apports de connaissances suite aux réflexions des élèves. (5h sur 3 séances)
- Expérimentation des outils de l'architecte (dessins, plans, maquettes) afin de retranscrire ce qui a été observé, de le comprendre et de l'analyser. (2h)
- Réalisation d'un projet fictif menant à une exposition (6h sur 2 ou 3 séances)

TEMPS FORTS

- Rencontre d'une architecte
- Expérimentation des espaces et lieux communs (Salle de classe, cour, rues, centre d'un village des P.O., abords d'un village) en fonction du thème abordé.
- Expérimentation des outils des architectes et paysagistes
- Élaboration d'un projet architectural ou paysager fictif permettant de concrétiser les observations et les expériences réalisées.

Les architectes du CAUE 66 ont travaillé sur la réalisation de fiches pour répondre à l'appel à projet auprès des enseignants des collèges du département :

- « Décrire l'architecture »
- « Les paysages culturels »

En 2020, le Collège Albert Camus de Perpignan a répondu à l'appel à projet. Les techniciens du CAUE 66 y interviendront donc durant l'année scolaire 2020-2021.



Objet de la rencontre avec les professeurs

- Présenter le **caue66**
- Proposer une méthode de collaboration
- Répondre aux questions

Objectifs pédagogiques

- Apprendre à regarder
- Apprendre à observer
- S'interroger
- Comprendre

Chaque année, se déroule début octobre une réunion de lancement des projets artistiques et culturels dans les collèges dans le cadre du PDEAC. Cette réunion technique rassemble les enseignants, les structures partenaires et les artistes retenus pour l'année scolaire.

Cette année, le CD 66 a souhaité donner plus de contenu à cette réunion et l'organiser sur une demi-journée de formation/information pour la préparation des projets avec une réunion plénière et ensuite des ateliers de pratique.



Chantal Mérou, Directrice adjointe direction éducation en charge du PDEAC
 Alix Bourrat, Chargée de mission Education artistique et culturelle
 Stéphane Vallière, Directeur du CAUE 66
 Clara Rouzot, conseillère architecte au CAUE 66

Le 14 octobre au matin au Palais des Rois de Majorque, les enseignants ont pu rencontrer les différents partenaires dont le CAUE 66 fait partie.

La réunion plénière a été introduite par Frédéric Fulgence (DASEN), Marie-Pierre Sadourny, Présidente du CAUE 66 et Silvy Castel, représentante de la DRAC.

Les binômes enseignants partenaires se sont ensuite réunis pour présenter le parcours, apporter une aide pédagogique aux enseignants pour aborder le projet.



Frédéric Fulgence, DASEN et Marie-Pierre Sadourny, Présidente du CAUE 66, Conseillère Départementale en charge des collèges et de l'Éducation

66 Pyrénées-Orientales
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
 et de l'environnement

**Conseil Départemental
 dans le cadre du PDEAC**

Retour sur 2019-2020 ...

intervention auprès de deux classes (une classe de 3^{ème} et une de 5^{ème}),
 visite d'observation, travail de recherche, de conception, ...

Pendant les visites ...
 ... les élèves ont appris à :

- regarder,
- observer,
- comprendre en croquant,
- décrire en utilisant un vocabulaire technique

Quelques exemples de travaux débutés par les élèves avant le confinement

caue

33 rue du Bastion St-François 66000 PERRIGNAN - Tél. : 04 68 54 12 37 - contact@caue66.fr

www.caue66.fr

RAPPEL DES EXPOSITIONS DISPONIBLES AU PRÊT

■ « Ni vu ni connu »

un panorama de maisons « sur mesure »
neuves ou réhabilitées

■ « Vivre et construire avec le climat »

exposition sur l'architecture bioclimatique

■ « Profil bois »

à la découverte de nombreux exemples
d'architecture bois réussis

■ « Des horts aux jardins familiaux »

exposition sur le monde des jardins

■ « Beaux bourgs »

un panorama de la diversité de nos centres-
bourgs

■ « Jardins et jardiniers »

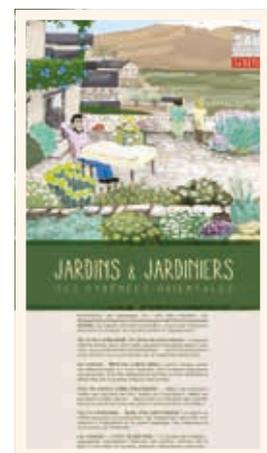
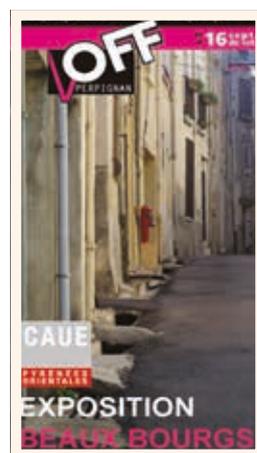
découverte de la richesse des jardins privés
du département

■ « 100% pierre(s) »

un panorama de la diversité des constructions
en pierre sèche

■ « Quartiers d'éternité... et après ? »

un panorama de la richesse de nos cimetières



Les animations grand public

■ Expositions

Le CAUE 66 a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement, notamment en développant l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public. Ainsi, le CAUE 66 répond à cet engagement en concevant et mettant à disposition des expositions pour tous types de publics. Celles-ci sont destinées à être itinérantes pour une meilleure diffusion et un partage de la culture architecturale sur tous les territoires.

Les expositions du CAUE 66 sont mises à disposition auprès des collectivités, des associations d'intérêt public, des organismes à vocation culturelle, après signature de la convention de prêt.

Les expositions sont très demandées et circulent en des lieux très divers.

Carnet de route des expositions au cours de cette année :

- Exposition « **Vivre et Construire avec le Climat** » au CDI du Collège Saint-Éxupéry de Perpignan du 2 mars au 4 avril 2020
- Exposition « **Des horts aux jardins familiaux** » au Salon « L'art des Jardins » à Ille-sur-Têt du 6 au 8 mars 2020
- Exposition « **Des horts aux jardins familiaux** » à la Tour des Parfums de Mosset du 4 juin au 30 septembre 2020. Cette exposition installée durablement a été vue par 550 adultes et plus d'une centaine d'enfants.

FESTIVAL OFF DE VISA POUR L'IMAGE

Du 29 août au 13 septembre 2020

Pour la 5^{ème} année consécutive, le CAUE 66 a été sélectionné pour participer au Festival Off.

Cette année, c'est le travail du photographe Gabriel LOZANO sur GUÉDELON, chantier de construction d'un château fort selon les techniques et avec les matériaux utilisés au Moyen-Age, qui a été accueilli et apprécié par un public nombreux, mais masqué à cause de la crise sanitaire.



La Présidente du CAUE 66, Marie-Pierre SADOURNY, présente le photographe Gabriel LOZANO

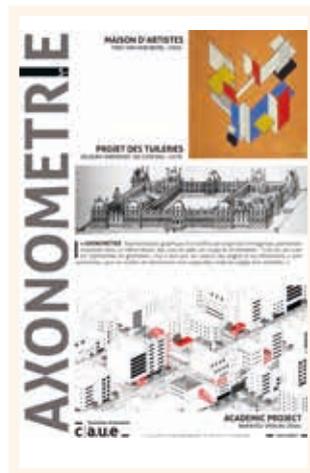
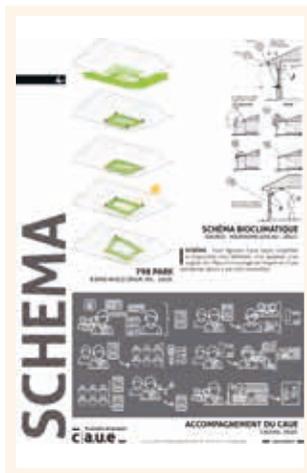
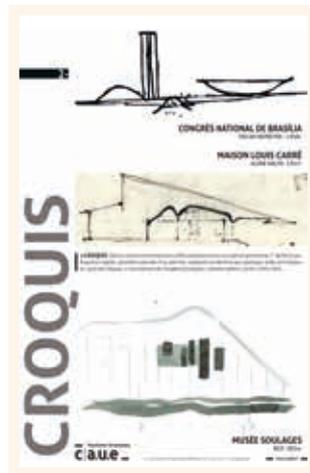
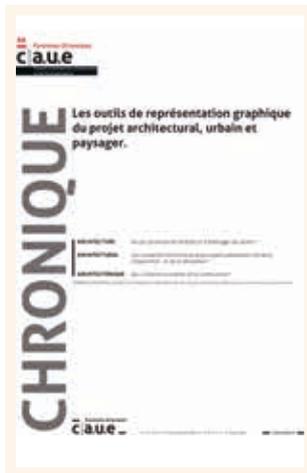


L'équipe du CAUE 66 avec le photographe Gabriel LOZANO

■ Expositions

« CHRONIQUE D'ARCHITECTURE »

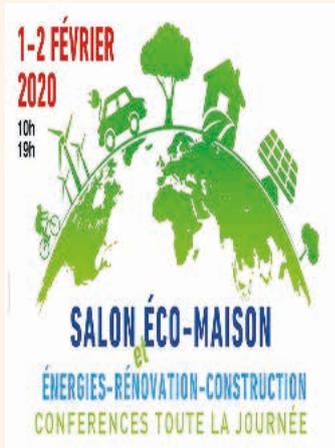
En 2020, une nouvelle exposition a vu le jour. Cette exposition a été élaborée dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture qui devaient avoir lieu en octobre 2020 mais qui, au vu du contexte sanitaire, ont été annulées. Constituée de 9 panneaux, elle montre les outils de représentation graphique du projet architectural, urbain et paysager.



■ Forums

SALON ECOMAISON ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les 1er & 2 février 2020



Le CAUE 66 a participé pour la première fois au Salon Ecomaison. Ce salon, qui s'est tenu au Palais des Expositions, a permis au CAUE 66 d'aller à la rencontre de nombreux particuliers en demande de conseils pour leurs projets.



JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX CATALANS

Le samedi 3 octobre 2020

Comme chaque année, le CAUE 66 a participé à la Journée d'Accueil des Nouveaux Catalans. Cette année, la traditionnelle journée a été organisée en version 100% numérique en raison des mesures de précaution nécessaires en cette période de crise sanitaire. À partir du samedi 3 octobre et durant plusieurs semaines, le CD 66 a proposé à tous les internautes de déambuler virtuellement dans les salles et jardins du Palais des rois de Majorque.



« L'ART DES JARDINS » À ILLE-SUR-TÊT

les 7 et 8 mars 2020

Pour la 5^{ème} année consécutive, le CAUE 66 a participé à «L'Art des Jardins» par une exposition mise en place et une conférence donnée sur le thème «Des horts aux jardins familiaux».



8ÈME SALON DES MAIRES, DES ÉLUS LOCAUX ET DES DÉCIDEURS PUBLICS

Les 10 & 11 septembre 2020



Le CAUE 66 a participé au 8ème salon des maires qui s'est déroulé les 10 et 11 septembre 2020 au Parc des expositions de Perpignan. De nombreux élus se sont rendus sur le stand du CAUE 66, des moments d'échanges intéressants qui ont donné lieu ensuite à des rencontres en mairies pour des conseils sur les différents projets d'aménagements portés par les équipes municipales.



De gauche à droite : Marie-Ange BOGUE, Katja DEIRMENDJIAN, Marie-Pierre SADOURNY, Présidente du CAUE 66 et Adrienne COSTA, administratrice du CAUE 66

■ Journées d'animation

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

A Vinça, les 18 & 19 septembre 2020

Le CAUE 66 a proposé, dans un premier temps, un diaporama en mairie sur l'évolution de l'urbanisme de la commune au fil du temps, suivi d'une déambulation architecturale dans les rues du village.



Les conseillers architectes du CAUE 66 entraînent le public dans les rues de Vinça pour une explication du patrimoine du village



Un pochoir réalisé pour baliser la visite

LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Prévues les 16 & 17 octobre 2020

Les 16 et 17 octobre 2020, à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture lancées par la DRAC, le CAUE 66 a organisé une animation.



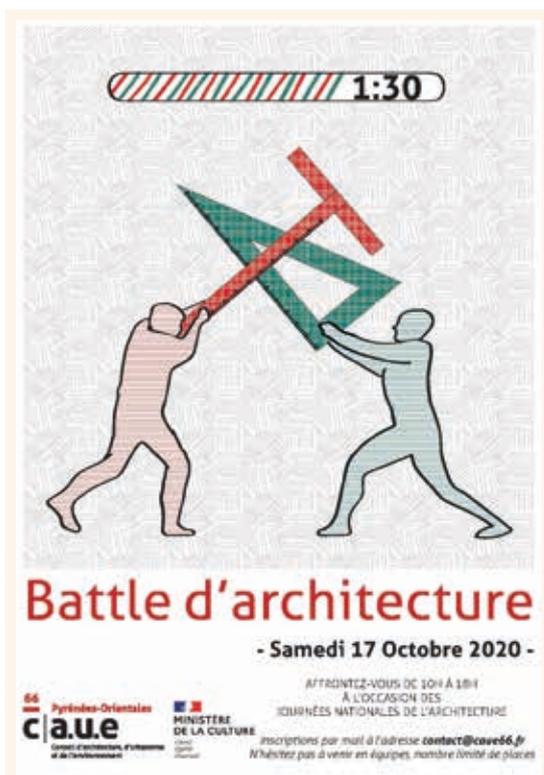
Préparation de la maquette par les conseillers du CAUE 66

Le vendredi 16 octobre, cette animation était consacrée aux collégiens, afin de promouvoir la qualité architecturale et sensibiliser le public scolaire à l'architecture et ses enjeux.

Le samedi 17 octobre, cette animation était ouverte à tous, professionnels, amateurs, compétiteurs, créatifs mais surtout motivés, ayant pour but de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Cette animation devait prendre la forme d'une "Battle". L'équipe du CAUE 66 a fabriqué une maquette de site montrant un espace public dans laquelle viendrait s'insérer les maquettes réalisées par les participants.

Malheureusement, la situation sanitaire nous a obligés à annuler cet événement tant attendu par l'équipe du CAUE 66 qui a été ravie de l'organiser. Il sera reprogrammé dès que possible dans les manifestations de 2021.



■ Les conférences

Le cycle des conférences du CAUE 66 a débuté en 2019.

CONFÉRENCE DE PIERRE-LOUIS FALOCI

le 20 février 2020

Le CAUE 66 a organisé une conférence avec Pierre-Louis FALOCI, architecte, sur le thème « ARCHITECTURE ET PAYSAGE CONTEMPORAIN ».

Architecte de renom, aux multiples récompenses : il a reçu le prix de l'Équerre d'argent en 1996 pour Le musée de la civilisation celtique, ainsi que le Grand prix national de l'architecture en 2018. Ancien enseignant à l'École d'Architecture de Paris-Belleville, il travaille actuellement dans notre département puisque les travaux d'agrandissement du Musée d'Art Moderne de Céret lui ont été confiés.

Durant deux heures, l'architecte a commenté ses œuvres devant un public nombreux et conquis.



La Présidente du CAUE 66, Marie-Pierre SADOURNY, aux côtés de Pierre-Louis FALOCI





Hermeline MALHERBE
Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales

et

les élu.e.s de l'Assemblée départementale

ont le plaisir de vous inviter à la

conférence de Pierre-Louis FALOCI :

« Architecture et paysage contemporain »

Jeudi 20 février 2020 à 18h
Hall Guy Malé - Hôtel du Département
PERPIGNAN

Les données personnelles recueillies pour l'envoi d'informations et d'invitations institutionnelles sont traitées par Le Département conformément à la loi.
Vous pouvez avoir accès à celles qui vous concernent et les faire rectifier en vous adressant par mail : pa66@ad66.fr ou en écrivant à Madame la Présidente au 24 quai Saül Carnot 66006 PERPIGNAN cedex

Hôtel du Département - 24, quai Saül Carnot - B.P. 936 - 66006 Perpignan cedex - Tél. 04 68 85 85 85 - www.leDépartement66.fr



Marie-Pierre SADOURNY
Présidente du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et d'Environnement

L'Accent Catalan de la République Française

MISSIONS

4 **FORMATION** —
des professionnels et des élus

LA FORMATION EST UNE DES MISSIONS RÉGALIENNES DU CAUE 66

Les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage trouvent auprès du CAUE 66 les moyens de s'informer, de se former dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Les formations dispensées par le CAUE 66 ont pour objectifs de :

- mettre à jour ou approfondir les connaissances des professionnels,
- permettre aux maîtres d'ouvrage publics de mieux connaître leur territoire, ses évolutions et ses enjeux, les démarches et procédures d'aménagement et d'urbanisme, les outils à leur disposition, les techniques les plus appropriées à leurs actions et à l'implication des habitants ou futurs usagers.

Le CAUE 66 met en place régulièrement des journées de formation et de sensibilisation, à l'attention des élus et professionnels pour actualiser les connaissances et encourager la qualité des projets.

Les thèmes traités s'inscrivent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ces journées d'études permettent des échanges riches entre élus, techniciens, experts et professionnels.

Ce que dit la loi :

“ Les CAUE disposent, depuis la promulgation de la loi LCAP du 7 juillet 2016, de l'agrément pour la formation des élus.
Article 84 de la loi LCAP :

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispose, de droit, de l'agrément mentionné à l'article L 1221-1 du Code général des collectivités territoriales »

Participation aux différentes instances

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rencontre avec la Directrice, Marie LANDELLE

AREC (AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE CLIMAT)

Guichet Rénov'Occitanie

ARS (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ)

Relais sur le site internet du CAUE 66 de la campagne de sensibilisation au radon.

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLÉE DE L'AGLY

Le CAUE 66 a été sollicité par l'APVA pour l'organisation d'une conférence sur la construction bois dans le cadre de la Journée Internationale de la Forêt 2020. Cette manifestation a été annulée en raison de la crise sanitaire.

AURCA (AGENCE D'URBANISME CATALANE)



L'équipe, accompagnée de la Présidente du CAUE 66, s'est rendue en juillet 2020 dans les locaux de l'AURCA afin d'organiser une rencontre entre les deux équipes qui sont amenées régulièrement à travailler ensemble.

CHAMBRE DES MÉTIERS DE RIVESALTES

Rencontre de la Présidente du CAUE 66 avec le Président, M. BASSOLS et le Directeur, Jérôme MONTES, le 6 février 2020.

DÉPARTEMENT DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DU CD66

Rencontre avec Florent MARTICHE, Nadine VILARASA et Alain SIRÉ pour la mise en place d'un partenariat avec les services du Département, notamment ceux avec lesquels le CAUE 66 est amené à collaborer dans le cadre de ses missions, notamment dans l'accompagnement des collectivités territoriales.

DDTM

- Participation aux réunions pour avis sur les projets éoliens à la demande du Pôle ENR (Énergies renouvelables)
- Rencontre au mois de décembre entre les deux équipes et échanges sur les différents projets à mener de concert.

PAHT VALLÉES CATALANES TECH ET TER

Réunions de concertation, en août 2020, concernant les différents projets du territoire afin de les articuler et de les valoriser.

PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

Participation à la réunion (en visioconférence) de présentation du Plan Départemental de l'Habitat des Pyrénées-Orientales, le 13 octobre 2020.

SOLIHA

Réunions de concertation pour la restauration de façades sur le territoire de la Communauté de Communes Conflent Canigo.

TOURISME DURABLE

Le CAUE 66 est membre du Conseil d'administration de l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) et assiste donc aux assemblées générales. Il assiste également aux réunions techniques et comités de pilotage sur des thématiques de développement touristique à l'échelle du département (notamment œnologie, tourisme etc...).

UDAP

Réunions de concertation pour la restauration de façades

Les guides réalisés en 2020

GUIDE « FAÇADES ET COULEURS DU BÂTI ANCIEN »

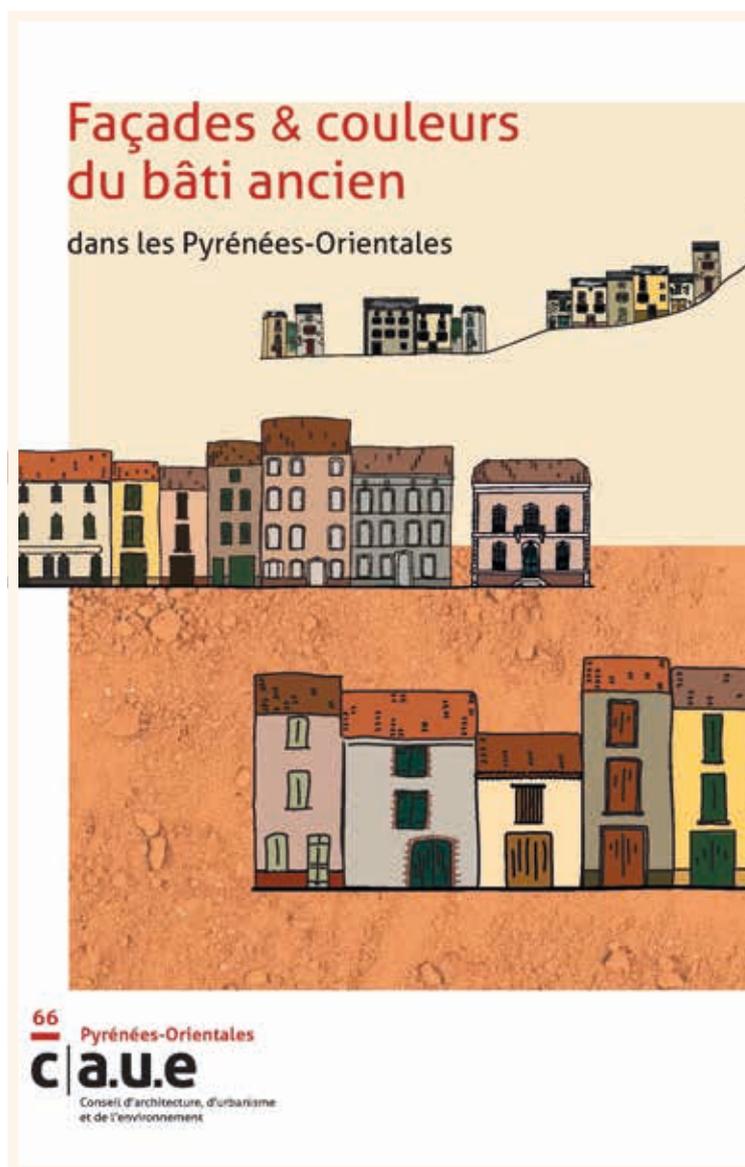
Le CAUE 66 est très régulièrement sollicité par les communes et communautés de communes concernant leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, etc.). Beaucoup d'élus sont en demande de nuanciers couleurs. En 2016, afin de répondre à cette demande récurrente, le CAUE 66 a réalisé une plaquette sur le thème : « les façades et leur mise en valeur pour le bâti ancien », à l'échelle du département.

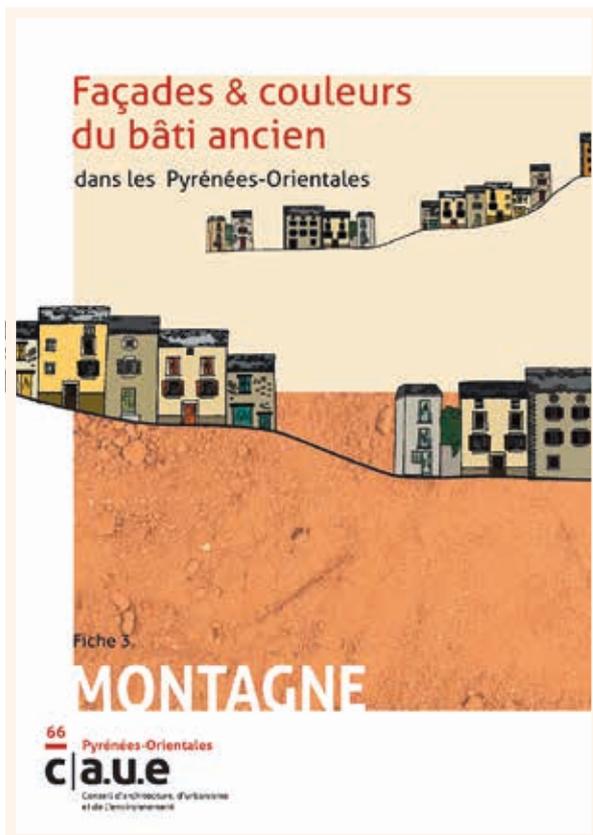
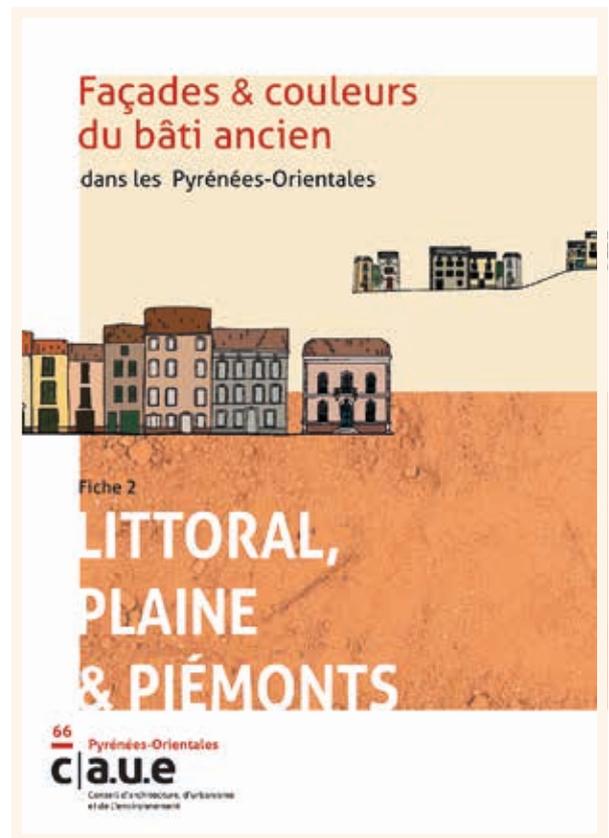
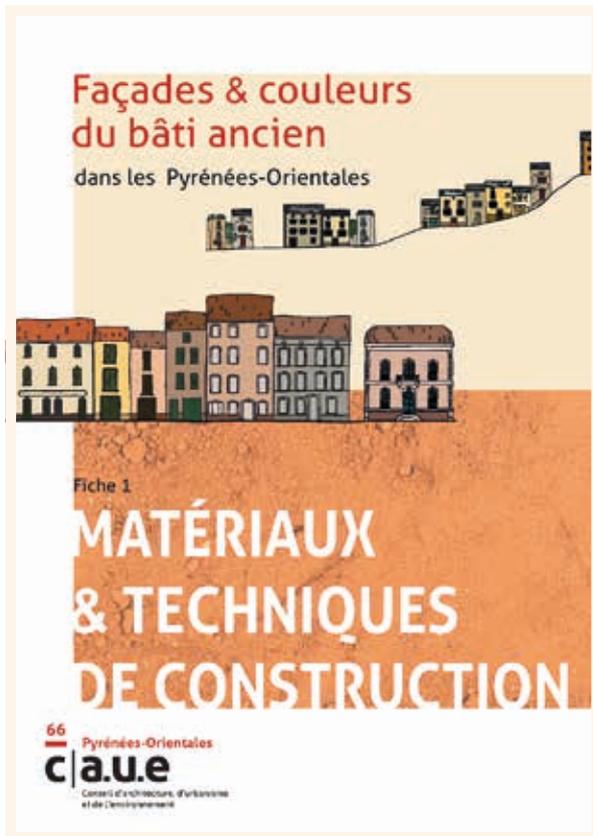
Depuis, le CAUE 66 a été sollicité par le PNR des Pyrénées catalanes pour adapter cette étude au bâti ancien de son territoire. Une réédition géographique a alors été proposée afin de distinguer des territoires à l'architecture marquée. En 2019, le CAUE 66, en collaboration avec l'UDAP et le PNR, a réalisé un important travail de recensement et d'observation du bâti ancien sur le territoire du PNR.

Ce travail a permis, en 2020, d'élaborer un guide destiné au plus grand nombre, d'un abord facile et accessible, il dresse un « état des lieux » aux travers de 3 brochures :

- Matériaux et techniques de construction
 - Littoral, plaine & piémonts
 - Montagne
- pour mettre en valeur les façades des bâtiments, de la maison bourgeoise à la simple maison, aux dépendances du 18^e jusqu'au début du 20^e siècle.

Après la conception de ce guide sur « les Façades et couleurs du bâti ancien », le CAUE 66 va réaliser une exposition éponyme.





Les outils de communication

Le CAUE 66 exprime de plus en plus sa volonté d'interagir avec le public. Constamment connecté, il utilise les outils numériques pour partager son travail, ses actions et ses missions :

■ **Le site Internet** reste un outil complet pour informer le public et partager tout type de documents (photos, articles, liens, vidéos...). En 2020, plus de 6000 visiteurs ont consulté le site du CAUE 66, soit une augmentation de plus de 100% par rapport à 2019. Plus de 16 000 pages ont été vues (soit 45 % d'augmentation par rapport à l'année précédente).

Tout en suivant l'actualité du CAUE 66, il permet également d'avoir accès à des fonds documentaires, publications, photos, vidéos...

Les consultations les plus représentatives : ...

1. <http://www.caue66.fr>
2. <http://www.caue66.fr/le-devis>
3. <http://www.caue66.fr/le-conseil-d-administration-et-l-equipe>
4. <http://www.caue66.fr/missions-et-statuts>
5. <http://www.caue66.fr/le-cayrou-de-la-briqueterie-de-saint-jean-pla-de-corts>
6. <http://www.caue66.fr/offres-d-emploi-offres-de-stage>
7. <http://www.caue66.fr/informations-generales>
8. <http://www.caue66.fr/fiches-conseils-du-caue66>
9. <http://www.caue66.fr/taxe-damenagement-quels-tarifs-en-2019>
10. <http://www.caue66.fr/obligations-legales>

■ **La page Facebook** compte actuellement plus de 700 abonnés, qui aiment, partagent et réagissent aux publications.

■ **Un compte Instagram** a été créé en fin d'année 2020. Le CAUE 66 y montre son activité quotidienne des conseillers architectes qui se rendent sur le terrain. Parti pris : publier des photos de qualité.

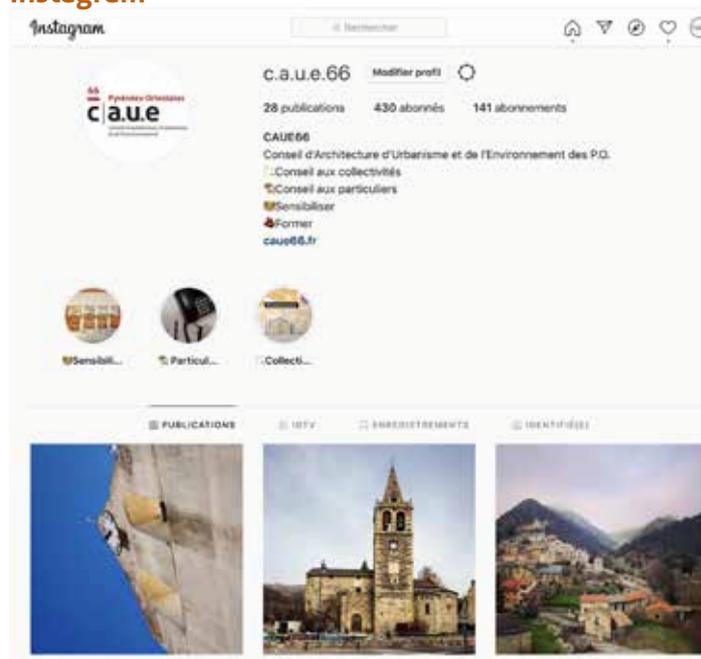
Site internet



Facebook



Instagram



Revue de presse

La communication du CAUE 66 auprès de tous les publics se traduit par la rédaction et la diffusion d'informations dans la presse locale ou dans la revue du CD 66.

Les communes et communautés de communes publient chaque mois ou chaque trimestre des bulletins à destination du grand public.

Régulièrement, le CAUE 66 prépare un encart afin d'apporter aux lecteurs davantage de précisions sur le rôle et les missions de l'architecte conseil.

MON DÉPARTEMENT

Depuis juin 2020, une brève mensuelle sur le CAUE 66 est publiée dans la revue MON DÉPARTEMENT.

Le Département à votre service

JUIN
2020

Mon
Département



07



L'équipe du CAUE 66 à Perpignan.

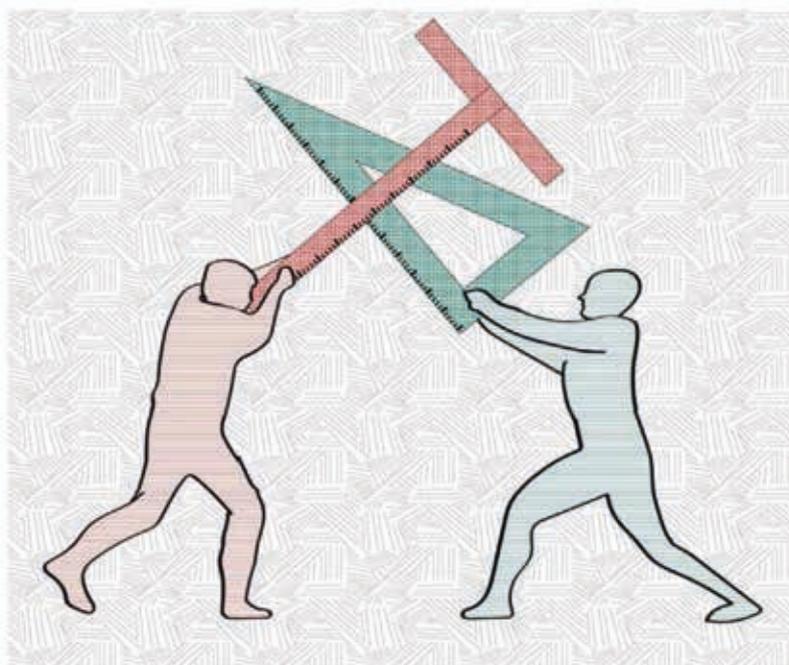
Des conseils en architecture pour tous avec le CAUE 66

Vous souhaitez acheter un terrain ou aménager un jardin, un patio ? Vous avez un projet de construction, d'extension ? Vous souhaitez un conseil pour la rénovation énergétique d'un bâtiment, la création d'un gîte rural ou d'un bâtiment agricole ? Le CAUE 66, Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement, est là pour vous aider. Service public de proximité, le CAUE a pour mission de conseiller les élus, les professionnels, les particuliers... dans la préparation de leurs projets d'amélioration du cadre de vie en les accompagnant, les conseillant, les informant notamment des innovations et des évolutions du cadre législatif. Le CAUE 66 est aussi un centre de documentation pour les étudiants et les professionnels. Créé par le Département, dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1979 et présidé par Marie-Pierre Sadourny, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél. 04 68 34 12 37. E-mail : contact@caue66.fr + d'infos sur caue66.fr

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Vous souhaitez construire, agrandir, restaurer, réhabiliter, aménager... le CAUE 66 permet à tout habitant, porteur de projet, de bénéficier d'un entretien avec ses architectes. Ces derniers lui assurent des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec les spécificités du département. Ils vous aideront à réfléchir à votre programme, à l'organisation de vos espaces de vie, à comprendre la réglementation et les démarches administratives. Un gage de qualité pour le cadre de vie et de cohérence paysagère. Pour tout renseignement, contactez le CAUE 66 afin d'obtenir un rendez-vous personnalisé. Présidée par Marie-Pierre SADOURNY, le CAUE 66 se situe 11, rue du Bastion Saint-François à Perpignan. Tél : 04 68 34 12 37 / Mail : administration@caue66.fr / Site internet : www.caue66.fr

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture
le CAUE 66 organise une **"Battle d'architecture"**
 le **samedi 17 octobre 2020 de 10h à 18h**,
 allée des Frères Bausil à Perpignan



Battle d'architecture

Qu'est-ce que c'est ?

Profitez des Journées Nationales de l'Architecture pour vous sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et tout sous forme de «Battle» ! Nous vous dévoilerons le sujet le matin même, afin que personne n'essaie de prendre un peu d'avance. À partir de ce moment, la compétition commencera sous forme de croquis, plans, dessins, et surtout de maquette. À la fin de la journée, vous présenterez votre projet à un "jury" qui choisira l'équipe vainqueur !

Pourquoi ?

Ce concours a pour but de faire prendre conscience des enjeux que représentent une place dans la ville, son insertion, les potentielles répercussions des décisions prises et de la complexité de réaliser un projet architectural qualitatif tout en tenant compte d'avis divergents, sous forme ludique.

Pour qui ?

Ouvert à tous, amateurs, compétiteurs, professionnels, créatifs mais surtout motivés.

Avec qui ?

Équipes de 3 à 5 personnes qui se connaissent ou qui apprendront à se connaître.
 • 1 membre de l'équipe du CAUE 66, motivera et conseillera chaque équipe.
 • 1 "jury" composé de personnalités liées à l'architecture.

Quand & où ?

Le samedi 17 Octobre 2020, sur l'allée des Frères Bausil à Perpignan, face au CAUE 66 (11 rue Bastion St François).

Comment ?

En s'inscrivant auprès du CAUE 66, à l'adresse contact@caue66.fr

Déroulement de la journée

- 09h : Accueil au CAUE 66 et présentation du sujet et échanges
- 10h/12h : Réflexions et premières esquisses
- 12h/14h : Pause déjeuner
- 14h : Reprise du concours
- 17h : Présentation au Jury
- 18h : Remise des prix



66
 Pyrénées-Orientales
caue
 Conseil d'architecture, d'urbanisme
 et de l'environnement


**MINISTÈRE
 DE LA CULTU**
 Culture
 Qualité
 Patrimoine

AFFRONTÉZ-VOUS EN ÉQUIPES
 À L'OCCASION DES
 JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE
 Inscriptions par mail à l'adresse contact@caue66.fr
 Nombre limité de places

L'INDÉPENDANT

L'Indépendant relaye régulièrement l'actualité du CAUE 66, que ce soit les journées d'animation ou les permanences délocalisées de conseils dans les communautés de communes.

Permanence du CAUE 66

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE) assurera une permanence au siège de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, 14 rue de Lesquerde à **Saint-Paul-de-Fenouillet vendredi** de 9 h à 12 h. Le CAUE 66 a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. L'activité du CAUE 66 mobilise des équipes pluridisciplinaires. Les conseillers sont des professionnels du cadre de vie ayant des formations d'architecte, de paysagiste, d'urbaniste, d'énergéticien, de géologue ou encore de

géographe... Vous êtes un particulier et vous avez un projet de réhabilitation, rénovation, extension, construction, aménagement, le CAUE 66 vous propose des conseils neutres, personnalisés et gratuits pour élaborer votre projet. Il peut vous aider à réfléchir à votre programme et à l'organisation de votre projet ; mettre en place votre projet en respectant son environnement ; réhabiliter votre bâtiment en tenant compte de ses caractéristiques, de son histoire, comprendre la réglementation et les démarches administratives.
► Tél. 04 68 34 12 37.

VINÇA

Journées européennes du patrimoine

Des déambulations architecturales sont proposées à Vinça les **samedi 19 à 10 h 30** et **dimanche 20 septembre** à 16 h. Le public est invité à retrou-

ver les architectes du CAUE 66. Le rendez-vous est fixé devant la mairie.
► Inscriptions à la médiathèque (limitée à 15 personnes).

MOSSET

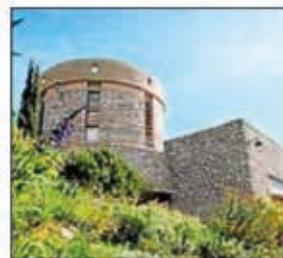
La tour des parfums ouvre enfin

À La tour des parfums, une nouvelle exposition temporaire est proposée, « Des horts aux jardins familiaux : ensemble en Roussillon ». Cette exposition réalisée par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Orientales vise à mettre en lumière les différents aspects des jardins groupés,

centenaires ou récents en présentant les horts et jardins familiaux. Le Jardin parfumé, petit jardin botanique, permettra de découvrir de nombreuses espèces végétales dont plus de 75 sont identifiées. Le jardin parfumé, est une invitation à la flânerie, à la rêverie, à la poésie, à la sérénité.

► Magali vous accueillera à la

Tour des parfums du **samedi 13 au mardi 30 juin** du mercredi au dimanche 15 h à 18 h et en juillet-août tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h dans le respect des règles sanitaires. Tarif réduit pour tous 2 €, Moins de 12 ans, gratuit. Port de masque fortement recommandé. Renseignements au 04 68 05 38 32.



► La tour des parfums.

La documentation

Le centre de ressources

UNE MÉMOIRE ENRICHIE EN PERMANENCE

Espace ouvert au cœur des locaux du CAUE, animé par notre "documentaliste", il permet un accès facilité au fonds documentaire du CAUE 66 constitué au fil des années.

Environ 2000 documents peuvent être consultés dans les locaux du CAUE 66, de préférence sur rendez-vous, ce qui permet de préparer les requêtes à l'avance et d'améliorer l'accueil.

L'espace documentaire permet la consultation des documents sur place. Dans le cadre de ses missions de conseil et d'information à destination des particuliers, des collectivités, des professionnels, le CAUE 66 met à disposition du public un fonds documentaire, spécialisé dans les domaines de l'architecture, de la construction, du patrimoine bâti, du paysage, de l'aménagement et de l'urbanisme. Régulièrement de nouveaux ouvrages sont acquis, permettant aux collaborateurs d'approfondir leurs connaissances et aux visiteurs de découvrir un large choix de documents spécifiques.

Le fonds documentaire du CAUE 66 est varié pour répondre à ses différentes missions dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et du paysage.

PROJET 2021

Depuis la création du CAUE 66, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à tous afin d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.

L'idéal serait de pouvoir disposer de l'appui d'un stagiaire ou d'un étudiant pour mettre en place un système de classement informatique performant.

Il est constitué essentiellement :

- d'ouvrages (près de 1 800 références),
- de revues, actuelles et anciennes
- de fiches conseils, guides et publications
- d'expositions, réalisées sur des thématiques variées

Le CAUE 66 est abonné aux revues suivantes :

- À VIVRE
 - URBANISME
 - LA GAZETTE DES COMMUNES
 - LE MONITEUR
- ainsi qu'au journal L'INDÉPENDANT au format numérique.

Ces documents sont à la disposition du public et des collectivités gratuitement et sont consultables sur place, sur simple demande.

Le centre de documentation accueille le public au sein des locaux du CAUE 66 :

de 9h à 13h et de 14h à 18h, sur rendez-vous.

En 2021, le CAUE 66 souhaiterait pouvoir accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE 66 par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE 66 et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE...).

Lexique

ADT : Agence départementale du tourisme

AMF 66 : Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

APVA : Association du pays de la vallée de l'Agly

AREC : Agence régionale énergie climat

ARS : Agence régionale de Santé

AURCA : Agence d'urbanisme catalane

BE : Bureau d'études

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CC : Communauté de communes

CD : Conseil départemental

CDI : Centre de documentation et d'information

CFA : Centre de formation des apprentis

CNFEL : Conseil national de la formation des élus locaux

CUPMM : Communauté urbaine Perpignan Méditerranée métropole

DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DOM : Département outre-mer

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ENR : Energies renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GRETA : Groupement d'établissements de l'Education nationale qui organisent des formations pour adultes

LCAP : Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

NRO : Nœud de raccordement optique

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PAHT : Pays d'art et d'histoire transfrontalier

PDEAC : Plan départemental d'éducation artistique et culturelle

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PMR : Personne à mobilité réduite

PNR : Parc naturel régional

PPR : Plan de prévention des risques

RD : Route départementale

SMCGS : Syndicat mixte Canigó grand site

SOLIHA : Solidaires pour l'habitat

TA : Taxe d'aménagement

TVB : Trame verte et bleue

UDAP : Union départementale de l'architecture et du patrimoine

UDSIS : Union départementale scolaire et d'intérêt social

UPVD : Université de Perpignan-Via Domitia

66
— Pyrénées-Orientales

C | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

11 rue du Bastion St-François ■ 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37 ■ contact@caue66.fr

www.caue66.fr

*Illustrations, photographies, conception graphique : CAUE 66
Impression : Imprimerie Catalane - 04 68 51 35 26*

Maquette réalisée par le CAUE 66 à l'occasion
des Journées Nationales de l'Architecture
2020

